

NOUS ÉVOLUONS

RAPPORT ANNUEL 2005-2006



La Commission canadienne du blé



VISION

Les agriculteurs canadiens sont des chefs de file innovateurs sur le marché mondial des céréales.

MISSION

Créer un avantage concurrentiel durable pour les agriculteurs et les clients grâce à une structure commerciale unique, à des techniques de commercialisation novatrices, à un service de qualité supérieure, à des investissements profitables et à des partenariats efficaces.

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration et président-directeur général.	2
Nous évoluons	4
Régie de L'organisme	14
• Activités de la CCB : faits saillants	
• Conseil d'administration dirigé par les producteurs	
• Équipe de direction	
Rapport de gestion	28
• Compte de mise en commun – Blé	
• Compte de mise en commun – Blé dur	
• Compte de mise en commun – Orge de premier choix	
• Compte de mise en commun A – Orge fourragère	
• Compte de mise en commun B – Orge fourragère	
Résultats financiers.	59
• États financiers	
• Notes complémentaires	
• Glossaire des termes financiers	

PROFIL DE L'ENTREPRISE

La CCB commercialise le blé, le blé dur et l'orge de l'Ouest canadien, tant au Canada que dans le reste du monde.

Le produit des ventes, moins les frais de commercialisation, est restitué aux agriculteurs. La CCB est dirigée par un conseil d'administration de 10 membres élus et de cinq administrateurs désignés par le gouvernement fédéral. Jouant un rôle de premier plan à l'échelle internationale dans le commerce des grains et constituant une importante source de devises, la CCB permet aux producteurs de blé et d'orge des Prairies de se mesurer avec succès aux autres principaux intervenants de l'industrie céréalière.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS

	2005-2006	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Résultats d'exploitation des comptes combinés (en million de dollars)					
Produits	3 498,3 \$	3 739,3 \$	4 136,2 \$	3 339,9 \$	4 379,2 \$
Coûts directs	458,3	417,2	369,7	318,7	384,5
Produits d'exploitation nets	3 040,0	3 322,1	3 766,5	3 021,2	3 994,7
Autres produits	149,3	163,4	161,1	132,7	188,5
Intérêts créditeurs nets	36,1	53,4	56,1	54,8	91,6
Frais administratifs	(69,8)	(69,2)	(67,6)	(54,1)	(50,4)
Organismes de l'industrie du grain	(2,1)	(1,6)	(1,8)	(1,8)	(1,7)
Bénéfices distribuables	3 153,5 \$	3 468,1 \$	3 914,3 \$	3 152,8 \$	4 222,7 \$
Livraisons par les producteurs (en milliers de tonnes)					
Blé	11 971,2	13 296,3	12 376,0	8 696,0	13 331,0
Blé dur	4 308,9	3 824,0	3 079,7	3 804,0	3 246,0
Orge de premier choix	1 464,7	1 752,5	2 138,4	891,0	2 205,0
Orge fourragère (compte A)	915,8	29,0	–	–	–
Orge fourragère (compte B)	127,5	468,7	–	–	–
Orge	–	–	844,0	40,0	54,0
Total	18 788,1	19 370,5	18 438,1	13 431,0	18 836,0

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

15 novembre 2006

Les agriculteurs vous le diront tous, l'agriculture d'aujourd'hui n'a plus grand-chose à voir avec celle d'il y a 70 ans. Durant la première partie du 20^e siècle, les charrues étaient tirées par les chevaux et les mauvaises herbes arrachées à la main. Les coopératives céréalières administrées par les agriculteurs eux-mêmes dominaient dans les Prairies. Aujourd'hui, les tracteurs et les moissonneuses-batteuses fonctionnent à l'aide de systèmes mondiaux de localisation, tandis que l'élimination des mauvaises herbes se fait grâce à des pulvérisateurs précis, remplis d'herbicides particuliers à chaque plante. Les coopératives ont disparu, cédant la place à une industrie de plus en plus aux mains d'intervenants multinationaux.

S'il y a eu une constante, c'est le mandat de la CCB, qui a toujours été d'optimiser les revenus des agriculteurs de l'Ouest canadien. Cependant, en tant que partenaire commercial des agriculteurs, nous avons dû nous adapter également.

Des changements en matière de gouvernance, visant à ce que l'administration de la CCB soit activement confiée aux céréaliculteurs, à l'introduction des options de paiement aux producteurs (OPP), qui garantissent une plus grande souplesse commerciale à ces derniers, chaque mesure prise a son importance propre et contribue à l'évolution globale de la CCB au fil des ans.



gauche : Ken Ritter; droite : Adrian Measner

L'organisme a notamment connu un tournant majeur en 1998, passant d'une régie assurée par des commissaires désignés par le gouvernement fédéral à une régie moderne confiée à un conseil d'administration propre à l'organisme. Du même coup, la CCB abandonnait son statut d'agent fédéral de la Couronne pour devenir une société de commercialisation. Aujourd'hui, elle est administrée par un conseil de 15 membres, dont 10 agriculteurs élus par leurs collègues producteurs, quatre membres désignés par le gouvernement fédéral, et un président-directeur général choisi collectivement par le conseil et le gouvernement.

**CE CHANGEMENT DE RÉGIE A PERMIS AUX
CÉRÉALICULTEURS D'AVOIR LE DERNIER MOT SUR
LES POLITIQUES ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
MISES EN ŒUVRE PAR LEUR AGENT DE
COMMERCIALISATION DES GRAINS.**

Il n'a pas fallu grand temps pour que les agriculteurs montrent que leurs voix à la table des négociations pouvaient influencer les affaires. Peu après l'entrée en fonction du premier conseil d'administration élu démocratiquement par les céréaliculteurs, la CCB introduisait les OPP. Ces dernières avaient pour but d'assouplir la manière dont les agriculteurs pourraient se faire payer leur grain, en leur permettant notamment de choisir le moment du paiement. Les OPP constituaient donc un moyen d'ouvrir le marché, tout en conservant intacts les avantages reconnus du guichet unique et de la mise en commun des prix.

L'introduction des OPP et le changement de régie ont constitué des étapes très marquantes pour la CCB, mais un organisme se doit d'évoluer sans cesse pour demeurer en santé, concurrentiel et adapté. C'est avec cette pensée en tête que le conseil d'administration s'est mis à réfléchir à l'avenir à long terme de la CCB. Après consultation de leaders du milieu agricole et du milieu des affaires dans la perspective de rendre la CCB apte aux éventuels changements, le conseil a publié sa vision de l'avenir dans un document intitulé : *Une récolte de possibilités*.

On y insiste sur le pouvoir des agriculteurs de prospérer sur le marché mondial, notamment en mettant en valeur le concept de guichet unique et en créant un nouveau modèle de gestion, à savoir un organisme moderne de commercialisation du grain, indépendant du gouvernement et reposant sur une filiale de capital-risque qui générerait une valeur ajoutée pour les agriculteurs grâce à des investissements commerciaux.

Le conseil d'administration, régi par les céréaliculteurs, a mis ce plan au point avec trois objectifs : favoriser nos capacités concurrentielles, représenter un pouvoir pour les agriculteurs au niveau de la manutention et du transport du grain, et prévoir un programme concret à l'intention des agriculteurs pour des investissements dans des débouchés à valeur ajoutée.

Pourquoi poursuivre le concept de guichet unique? Parce que c'est ce qui permet aux producteurs d'être concurrentiels dans une industrie de

plus en plus globale et dominée par une poignée de multinationales à intégration verticale. C'est aussi ce qui nous permet d'annoncer le blé et l'orge de l'Ouest canadien comme les meilleurs du monde et c'est ce qui explique que les clients nous les achètent au prix fort.

En bref, ce concept est capital à notre compétitivité. Les unes après les autres, les études n'ont cessé de révéler que le guichet unique permettait de décupler les profits de base des céréaliculteurs de l'Ouest canadien en y injectant des millions de dollars. Ceci dit, il était forcément aussi la pierre angulaire de tout plan d'affaires sain consistant à renforcer la position de leader des agriculteurs de l'Ouest canadien sur le marché mondial des grains.

Mais voilà que cette vision est mise en question. En effet, au moment même où j'écris ce message, le gouvernement conservateur du Canada fait des manœuvres pour donner suite à sa promesse électorale de mettre fin à la vente à guichet unique du blé et de l'orge de l'Ouest canadien.

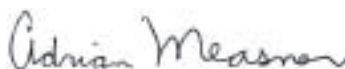
Bien que les opinions des céréaliculteurs puissent diverger sur la question de savoir si oui ou non, il s'agit de la meilleure solution pour l'avenir, la grande majorité d'entre eux s'entendent pour déclarer que c'est à eux, et à eux seuls, que devrait revenir la décision finale sur tout changement à apporter à la façon dont leur grain est commercialisé.

Un des principes clés sur lesquels repose la responsabilisation est la capacité de décider de sa propre destinée. C'est pourquoi la CCB a choisi de donner le plein contrôle aux agriculteurs. Notre vision fait suite à ce qu'ils nous ont dit lors de sondages et de rencontres, et à ce qu'ils ont exprimé par l'élection de leurs administrateurs. Ils veulent une agence de commercialisation innovatrice qui mise sur le guichet unique, qui joue un rôle important en terme de valeur ajoutée, et qui proclame haut et fort que le blé et l'orge de l'Ouest canadien sont les meilleurs du monde. Le document intitulé *Une récolte de possibilités* est le fruit de l'écoute des agriculteurs et un moyen de leur offrir les outils indispensables à leur prospérité.

Il s'agit d'un partenariat qui repose sur une solide fondation, une fondation qui permet aux céréaliculteurs d'envisager l'avenir avec confiance.



Ken Ritter
Président, conseil d'administration



Adrian Measner
Président-directeur général

NOUS ÉVOLUONS...

L'agriculture a évolué en suivant un processus vital d'adaptation. Lorsque la CCB a été fondée il y a plus de 70 ans, les agriculteurs faisaient face à des problèmes de nature physique et aux rigueurs de l'environnement. De nos jours, les agriculteurs profitent des percées technologiques, mais doivent toutefois surmonter des difficultés liées au marché.

Aujourd'hui, le marché est de plus en plus consolidé et est dominé par une poignée de multinationales très puissantes. Il est aussi touché par les distorsions causées par les subventions gouvernementales versées dans d'autres pays. En apparence, les chances ne semblent pas favoriser les agriculteurs canadiens.

Toutefois, si on ne s'arrête pas aux apparences, on s'aperçoit que les agriculteurs de l'Ouest canadien sont en mesure de survivre. Ils font appel aux innovations, à leur ingénuité et à une détermination à toute épreuve pour surmonter les difficultés.

Dans le présent document, vous pourrez lire l'histoire d'agriculteurs qui ont adopté des approches leur permettant d'assurer la survie de leurs exploitations agricoles. Dans bien des cas, leur persévérance et les succès qu'ils ont remportés ont eu des répercussions sur leurs familles, leurs collectivités et leur industrie.

Ces histoires ont été une source d'inspiration pour la CCB.

- 1935** • La CCB est fondée et des bureaux sont ouverts à Winnipeg, Calgary, Vancouver et Montréal, et à Londres, en Angleterre.
- 1949** • Le Parlement modifie la *Loi sur la Commission canadienne du blé* pour élargir les responsabilités de la CCB en matière de commercialisation afin d'inclure l'avoine et l'orge.
- 1955** • La CCB installe un bureau à Rotterdam, aux Pays-Bas pour une durée de sept ans.
- 1961** • La CCB conclut la première entente de vente à long terme avec la Chine.
 - La CCB aménage un bureau à Tokyo, au Japon, pour mieux servir cet important marché.
- 1963** • La CCB signe une entente triennale avec l'Union soviétique.
- 1972** • L'Institut international du Canada pour le grain (IICG) est créé en vue de promouvoir l'industrie céréalière du Canada au moyen de programmes d'éducation et d'activités techniques. Les installations pilotes de boulangerie et de minoterie deviennent un outil important pour soutenir les acheteurs de blé canadien.
- 1975** • Les membres du comité consultatif des agriculteurs de la CCB sont élus et non plus nommés.

1935



Nous nous adaptons aux changements...
Nous tirons parti des possibilités...
Nous posons des bases solides pour l'avenir...



1949



1961



1972



1975



TROUVER LA FORCE DANS L'ADVERSITÉ...

L'histoire de la ligne ferroviaire Red Coat Road and Rail

Le village de Viceroy, en Saskatchewan, a de toute évidence connu des jours meilleurs. Des bâtiments, vieux et abandonnés, sont présentés dans un site Web sur les villes fantômes du Canada.

Toutefois, cette collectivité n'a pas rendu son dernier souffle.

Le village doit sa survie à la ligne ferroviaire de 114 kilomètres allant de Pangman à Assiniboia et aux agriculteurs qui l'ont gardé en vie. En 1997, ce tronçon de voie ferrée faisait partie des centaines de kilomètres de lignes secondaires qui devaient être abandonnées par le Canadien Pacifique.

La compagnie de chemin de fer soutenait que le trafic ferroviaire sur cette ligne « rarement utilisée » était si faible qu'il était tout simplement impossible de l'exploiter et d'en faire l'entretien.

- 1989** • L'avoine ne fait plus partie de l'autorisation de mise en marché de la CCB. L'organisme reste responsable de la commercialisation du blé et de l'orge de l'Ouest canadien à des fins d'exportation et de consommation humaine intérieure.
- 1993** • Un marché continental de l'orge est créé à la suite d'une décision du gouvernement fédéral. Cette mesure a été contestée et renversée par une décision rendue par la Cour fédérale. L'expérience n'a duré que six semaines, soit du 1^{er} août au 10 septembre.
- 1994** • La CCB ouvre un bureau à Beijing, en Chine.
- 1995** • Le premier chargement de blé « Warburtons », cultivé dans le cadre du Programme de contrats à identité préservée, est expédié à partir de Thunder Bay.
- 1997** • La CCB conclut une entente triennale pour un approvisionnement de 1,2 million de tonnes avec le Grupo Altex – une des plus importantes sociétés meunières du Mexique et le principal fournisseur de farine du Grupo BIMBO (la société boulangère la plus importante de l'Amérique latine).
- Un document externe intitulé *Performance Evaluation of The Canadian Wheat Board* et préparé par les D^s Kraft, Furtan et Tychniewicz, conclut que le guichet unique permet aux agriculteurs d'empocher chaque année près de 246 millions de dollars de plus.

1989





Historiquement, il avait été nécessaire sur le plan économique d'avoir un service ferroviaire actif pour desservir les petites municipalités des Prairies dans ce secteur. Lorsque ce service a disparu, certains des villages ont fait de même. Par contre, avant que cette ligne ne soit officiellement abandonnée, des dispositions législatives fédérales ont été

adoptées pour que les lignes ferroviaires soient d'abord offertes à des exploitants de chemins de fer sur courtes distances intéressés à en faire l'achat. Ces dispositions offraient une possibilité.

La population des huit collectivités situées le long de la ligne de 114 kilomètres était donc invitée à passer à l'action.

« Nous savions qu'une fois la ligne ferroviaire disparue, nos villages en feraient autant, se souvient Kevin Klemenz, un des quatre agriculteurs qui ont fondé le chemin de fer secondaire appartenant aux producteurs agricoles et connu sous le nom de Red Coat Road and Rail (RCRR). Nous nous sentions abandonnés, comme si on nous laissait à nous-mêmes. Je me suis alors dit qu'il ne fallait pas se laisser faire. »

Les choses n'ont pas été faciles. Le groupe a dû recueillir la somme de 1,1 million de dollars et élaborer un plan d'entretien de la voie ferrée, tout en la rentabilisant. Pendant ce temps, les sociétés céréalières pliaient bagage. Les élévateurs à grain en bois qui ont été jadis représentatifs du paysage des Prairies étaient laissés de côté en faveur des constructions régionales monolithiques en béton.

« On nous a dit que nous prenions la mauvaise voie, que le transport par camions vers ces immenses silos terminaux était la route à suivre, explique M. Klemenz. Une société de financement nous a même dit que nous allions à contre-courant dans la voie de l'avenir. »

Les obstacles semblaient insurmontables. Néanmoins, la population locale a choisi d'aller de l'avant et de travailler de concert pour recueillir l'argent nécessaire à l'achat de la ligne ferroviaire.

Quatre agriculteurs – Ed Howse, Loni McKague, Roger Dahl et Kevin Klemenz – ont dépassé toutes les attentes. Ces producteurs agricoles ont personnellement endossé des emprunts pour plus de 500 000 \$ en vue d'obtenir le capital nécessaire pour conclure l'entente.

Aujourd'hui, moins de dix ans plus tard, on n'oserait pas remettre en question la décision de ce groupe. Chaque année, un nombre grandissant de wagons de producteurs sont remplis ici, soit 584 l'an dernier, comparativement à 144 durant la première année d'exploitation. Le chargement des wagons de producteurs permet aux agriculteurs d'économiser des milliers de dollars en frais de camionnage, de manutention et d'ensilage. Cet argent est donc réinvesti dans les installations réservées aux wagons de producteurs tout au long du chemin de fer, même à un jet de pierre du principal terminal à grande capacité de la région.

Lorsque Kevin Klemenz pense à l'histoire du chemin de fer RCRR, il établit un parallèle avec les débuts de la CCB. L'innovation a pris naissance dans le besoin qu'ont eu les agriculteurs de faire face à un déséquilibre des forces et d'avoir de l'influence dans une industrie dominée par des sociétés redevables à leurs actionnaires et non aux producteurs.

« LES PRODUCTEURS AGRICOLES SE FAISAIENT VERTEMENT RÉPRIMANDER. D'UNE MANIÈRE OU D'UNE AUTRE, NOUS DEVIONS FAIRE QUELQUE CHOSE. »

M. Klemenz affirme que la CCB a été déterminante dans le succès remporté par la ligne ferroviaire sur courtes distances et par les groupes de wagons de producteurs, comme le RCRR, non seulement en raison du rôle joué dans l'administration des wagons, mais aussi parce qu'elle défend les intérêts des producteurs de l'Ouest canadien.

« À titre de producteurs, nous savions que la CCB s'occuperait de nous et que nous avions du poids pour négocier avec les sociétés ferroviaires et céréalières, explique-t-il. Nous avons le sentiment que la perte de la CCB signifierait la perte de notre ligne ferroviaire. Quelle société céréalière voudrait décharger les wagons de producteurs? »

Aujourd'hui, Kevin Klemenz se tient dans le petit édifice de la municipalité rurale qui fait aussi office de coopérative d'épargne et de crédit à Viceroy. Il montre les photos accrochées au mur qui commémorent le jour où le groupe a officiellement pris possession de la ligne ferroviaire. Selon lui, la capacité de surmonter l'adversité est très importante dans l'histoire agricole. Cette capacité prend racine dans la détermination à toute épreuve des personnes qui vivent dans les Prairies.

« Si vous croyez dans vos collectivités et que vous êtes prêts à vous battre pour elles, tout est possible. Lorsque les gens travaillent à l'unisson, voilà ce qui se produit. »



1994



1995



1997



1997



ON DEVIENT PLUS FORT AVEC LE TEMPS...

La philosophie de la famille Tebb sur la recherche et le développement

Au fil des ans, beaucoup de choses ont changé à la ferme des Tebb située près d'Airdrie, en Alberta. À une certaine époque, on pouvait à peine voir la ville à partir des champs de blé et d'orge. Aujourd'hui, les nouveaux quartiers d'affaires et les lotissements résidentiels touchent presque les limites de la ferme. Propulsée par la prospérité des industries pétrolière et gazière de l'Alberta, il a été quasi impossible de contenir la croissance des collectivités comme Airdrie. Comme c'est le cas dans de nombreuses autres banlieues dortoirs en Alberta, le développement urbain exerce de fortes pressions et gagne sur la campagne.

Aujourd'hui, la terre cultivée avec grand soin pendant plus de 87 ans par quatre générations de Tebb a une toute nouvelle valeur. Elle est maintenant devenue un bien lucratif, pas en raison des possibilités agricoles qu'elle offre pour nourrir la population, mais plutôt pour sa capacité à satisfaire le besoin insatiable d'expansion de la ville.

- 1998** • La régie de la CCB passe aux mains des agriculteurs. Dix agriculteurs sont démocratiquement élus par leurs pairs pour diriger l'organisme.
- 1999** • La CCB et le Canadien Pacifique (CP) ont conclu une entente à l'amiable à la suite d'une plainte concernant le niveau de service. Le règlement de 15 millions de dollars est remis aux agriculteurs des Prairies par l'entremise de la CCB. Sur le même point de litige, la CCB conclut un accord commercial à l'amiable avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN).
 - La CCB entreprend des projets de développement du marché pour l'orge AC Metcalfe. Il s'agit d'une nouvelle variété qui offre des propriétés agronomiques améliorées. Dès 2002, cette variété a surpassé l'orge Harrington à titre de variété d'orge brassicole à deux rangs cultivée dans l'Ouest canadien.
- 2000** • La CCB présente sa première Option de paiement aux producteurs (OPP). Aujourd'hui, il existe quatre différentes OPP, les Contrats à prix quotidien, les Contrats sur base, les Options de paiement anticipé et les Contrats à prix fixe.
 - Le Centre technique canadien pour l'orge brassicole (CTCOB) est créé pour offrir un soutien technique aux acheteurs d'orge brassicole de l'Ouest canadien.
 - L'ICG ouvre une usine pilote de fabrication de pâtes qui lui permet d'améliorer le soutien à la clientèle et de faire de la recherche appliquée dans le domaine du blé dur.

1998





Cette année, les Tebb ont semé et récolté leur dernière moisson sur cette terre. Bientôt, la majeure partie de leurs champs sera engloutie par l'expansion urbaine. Il semble être dans l'ordre des choses que, alors que la famille se prépare à dire adieu à sa propriété pour partir s'installer dans une nouvelle ferme près d'Olds, en Alberta, la terre ancestrale a produit une récolte d'orge brassicole de l'Ouest canadien de première qualité.

L'année a été bonne grâce à dame nature, mais aussi parce que la famille Tebb a accès aux outils dont elle a besoin pour faire son travail. Pour cette famille, ces outils consistent en des variétés adéquates de semences qui pourront non seulement être cultivées dans l'Ouest du Canada, mais qui résisteront aussi à des conditions climatiques extrêmes.

Étant la quatrième génération d'une famille d'agriculteurs, les Tebb ont vu de nombreux changements survenir dans l'industrie et ces changements n'ont pas toujours été positifs. Selon eux, pour être concurrentiels, ils doivent avoir accès à des variétés nouvelles et améliorées qui offrent de meilleurs rendements et qui résistent mieux aux maladies.

L'équipe composée du père et du fils affirme que sa participation au Programme de contrats à identité préservée (PCIP) est importante pour son exploitation agricole. Cette année, les Tebb ont choisi de cultiver les variétés d'orge AC Metcalfe et CDC Copeland. Ces variétés, qui font partie des variétés admissibles au PCIP de la CCB, ont à peu de choses près remplacé les plus anciennes variétés qui étaient plus vulnérables aux maladies.

CHAQUE FOIS QUE LA FAMILLE TEBB A EU L'OCCASION DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES VARIÉTÉS PAR L'ENTREMISE D'UN PCIP, ELLE EN A PROFITÉ.

« Nous cherchons une variété qui a du poids et qui produit de bons rendements, mais avant tout, nous voulons une variété qui est recherchée, ajoute Wayne Tebb, le père de Barry. Essentiellement, il nous faut une variété qui nous permettra de faire de l'argent. »

Michael Brophy, l'expert technique de la CCB pour l'orge brassicole, explique que les variétés comme l'orge CDC Copeland sont issues d'un système de sélection et d'enregistrement bien coordonné. Ce système assure aux producteurs de bénéficier des propriétés

agronomiques améliorées au chapitre du rendement et du contrôle des maladies, alors que les utilisateurs finaux, comme les brasseurs et les malteurs, obtiennent un produit de meilleure qualité.

« Les malteurs sont certainement prudents. Ils ne veulent pas apporter de modifications à leur recette avant d'être certains qu'il n'y aura aucune répercussion sur la qualité, explique Brophy. Le point le plus important pour les brasseurs, est que les consommateurs ne perçoivent aucune différence de goût. »

Brophy affirme que c'est la raison pour laquelle la CCB investit des ressources considérables dans les tests effectués auprès des consommateurs concernant ces nouvelles variétés et continue d'offrir du soutien technique afin d'accroître les marchés pour les nouvelles variétés.

Dans le cadre de l'introduction de la variété CDC Copeland qui se déroule sur deux ans, l'équipe de spécialistes du développement de produits de la CCB a travaillé en étroite collaboration avec des chercheurs du Centre technique canadien pour l'orge brassicole (CTCOB) afin de s'assurer que les clients, comme ceux qui fabriquent la bière chinoise Tsingtao, sont contents des changements. La bière Tsingtao est embouteillée par la plus grande brasserie de Chine. Elle est exportée dans plus de 40 pays et représente 80 pour cent de toutes les exportations de bière de la Chine.

« Les représentants de la brasserie Tsingtao sont venus passer un mois au Canada pour faire des essais pratiques avec l'orge CDC Copeland dans les brasseries pilotes du CTCOB, ajoute Brophy. Après avoir fait des tests très étendus, ils ont déterminé qu'il n'y aurait aucun changement sur le plan de l'odeur, du goût ou de la qualité générale. »

De retour à la ferme des Tebb près d'Airdrie, Barry affirme que le travail de développement de produit démontre que la CCB représente une valeur ajoutée pour les agriculteurs.

« Nous devons dominer la situation pour pouvoir concurrencer les autres pays, comme l'Australie et les États-Unis. C'est inutile de faire des cultures s'il n'y pas de marché pour les vendre, ajoute-t-il. »



1999



1999



2000



2000





S'ADAPTER À SON MILIEU...

L'histoire de la colonie huttérite d'Elkwater

À bien des égards, une visite à la colonie huttérite d'Elkwater répond aux attentes que l'on peut avoir. Ses 95 membres partagent une foi profonde, des valeurs communautaires et une éthique du travail empreinte de détermination.

Dans cette colonie, non loin de Medicine Hat, en Alberta, la détermination est fondée sur la philosophie religieuse voulant que l'on s'occupe de tous les membres et que rien n'est destiné au profit personnel.

- 2001** • Un rapport de la U.S. International Trade Commission (ITC) conclut que le blé dur canadien a été vendu aux É.-U. à un prix égal ou supérieur au prix du blé dur américain durant 60 mois visés par l'examen, à l'exception d'un seul mois.
- 2002** • La CCB vend sa première tonne de blé de force blanc de printemps de l'Ouest canadien (CWHWS).
 • La vérificatrice générale du Canada publie les résultats d'une vérification spéciale portant sur la comptabilité financière de la CCB. Son rapport conclut que les systèmes de comptabilité financière et d'information comptable de la CCB sont bien gérés, économiques et efficaces.
 • Les É.-U. sont à l'origine d'un 13^e différend commercial avec les agriculteurs des Prairies. Cette fois-ci, les É.-U. cherchent à appliquer des droits antidumping et des droits compensateurs sur les importations de blé dur et de blé de force roux de printemps du Canada.
- 2004** • Monsanto choisit de mettre de côté ses plans pour introduire la variété de blé génétiquement modifiée Roundup Ready après que la CCB et d'autres organismes de l'industrie aient fait connaître leurs objections au nom des producteurs.
 • Un groupe spécial de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) détermine que la CCB a des pratiques commerciales loyales.
- 2005** • On crée deux comptes de mise en commun pour l'orge fourragère par campagne agricole afin d'offrir aux agriculteurs de meilleurs signaux de prix et d'améliorer la capacité de la CCB de susciter des livraisons lorsque les conditions de vente sont favorables.
 • Inauguration du Centre de la Commission canadienne du blé sur la recherche en entreposage du grain à l'Université du Manitoba.

2001





Pour que ce mode de vie fonctionne, chaque homme, femme et enfant doit jouer un rôle précis. Les enfants apprennent très tôt que tout le monde doit apporter sa contribution. Dans cette optique, ils doivent régulièrement effectuer du travail dans les serres après l'école. Les femmes sont responsables de toutes les tâches ménagères, y compris la cuisine, le ménage et les soins apportés aux enfants. Chaque homme a un travail particulier dans l'exploitation agricole très diversifiée de la colonie.

En ce qui concerne l'exploitation agricole de la colonie, vous pourriez être surpris de constater la présence évidente de la technologie de pointe. Les étables à vaches laitières, les porcheries et la machinerie agricole utilisée pour les récoltes sont ultramodernes.

En effet, chaque appareil fait appel à la technologie du système de positionnement mondial (GPS) afin de garantir la plus grande précision durant l'ensemencement, l'application d'engrais et la récolte.

On ne pourrait pas faire autrement, indique John Hofer, le chef de la colonie. La précision permet d'économiser de l'argent, une pratique qui selon M. Hofer est cruciale lorsque la marge de manœuvre est serrée.

DANS NOTRE MILIEU, L'UTILISATION DE CHAQUE AIDE TECHNOLOGIQUE DISPONIBLE EST UNE NÉCESSITÉ ET NON PAS UN LUXE, AJOUTE-T-IL.

« On ne pourrait pas être plus efficace, fait-il remarquer. »

Lorsque John Hofer parle des progrès en agriculture, il parle aussi de la nécessité de maximiser les possibilités et de les mettre en application dans les activités commerciales. C'est ici que nous faisons appel aux options de paiement aux producteurs (OPP), dit-il.

« Je pense qu'il s'agit d'un excellent outil, ajoute M. Hofer. Nous aimons utiliser ces programmes pour obtenir des rentrées d'argent immédiatement après les récoltes. Nous avons toujours des comptes à payer à ce moment et les programmes nous viennent en aide. »

De nos jours, la gestion d'une exploitation agricole amène à surveiller de près le prix des marchandises et de tirer parti des OPP au moment opportun. L'option de contrat sur base aide la colonie à gérer les rentrées d'argent durant les périodes critiques, alors que l'option de contrat à prix fixe lui permet de profiter des reprises du marché.

C'est le désir des agriculteurs d'obtenir une plus grande marge de manœuvre concernant l'établissement des prix et les paiements qui a amené la CCB à mettre en place les OPP il y a plus de cinq ans. Les OPP devaient reproduire les conditions du marché libre, tout en préservant la sécurité et les avantages offerts par un guichet unique de vente et un système de mise en commun des prix. Les OPP permettent aux producteurs de gérer leur propre risque de prix sans répercussion sur les comptes de mise en commun.

Pour John Hofer, la gestion du risque est la pierre angulaire des efforts pour garder une exploitation agricole viable et faire vivre 95 personnes.

Qu'il s'agisse d'une ferme familiale, d'une ferme constituée en société ou d'une ferme collective, M. Hofer explique qu'il y a encore un élément nécessaire à toute exploitation pour connaître le succès.

« Il s'agit de la communication entre les personnes. Tout le monde doit connaître les buts et les objectifs visés. Voilà l'essentiel. »





TISSER SON PROPRE DESTIN...

L'histoire du conseil d'administration de la CCB

Quand on se tient dans un champ de l'exploitation agricole de Ken Ritter près de Kindersley, en Saskatchewan, on se trouve à mille lieux du monde complexe du commerce international, là où la concurrence est souvent acharnée.

Toutefois, Ken Ritter – un administrateur de la CCB élu par les agriculteurs – baigne dans ce monde depuis son élection au sein du conseil d'administration de la CCB en 1998. Entre les différends commerciaux avec les États-Unis et les négociations avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il se passe rarement une journée, même durant les périodes très occupées de l'ensemencement et de la récolte, sans que M. Ritter ne soit confronté à un enjeu commercial qui concerne les producteurs agricoles de l'Ouest canadien.

Ken Ritter est l'un des 10 producteurs qui ont formé le tout premier conseil d'administration de la CCB contrôlé par les producteurs agricoles en 1998 à la suite d'une modification apportée à la *Loi sur la Commission canadienne du blé* en vue de mettre les agriculteurs aux commandes de l'organisme. Pour ces administrateurs, et pour les autres qui ont suivi, la vie a pris un tournant décisif.

- 2005** • Création du Programme d'incitation axé sur la valeur ajoutée afin de promouvoir les livraisons directes de blé, de blé dur et d'orge brassicole dans les minoteries et les malteries de l'Ouest du Canada.
- La CCB signe une entente de principe avec la Chine pour la vente d'un million de tonnes de blé de mouture en 2005-2006.
- 2006** • La CCB présente sa vision pour l'avenir de l'organisme dans le document intitulé *Une récolte de possibilités*. Cette vision repose sur les avantages concurrentiels offerts par le guichet unique de vente et présente un plan pour transformer la CCB en une société à but non lucratif sans capital-actions qui serait complètement indépendante du gouvernement.
- Le blé de l'Ouest canadien commence à entrer aux É.-U. à la suite d'une décision prise par la U.S. International Trade Commission (ITC) de renverser un jugement antérieur concernant des préjudices. Les droits antidumping et compensateurs demandés pour le blé de force roux de printemps du Canada exporté vers les É.-U. sont annulés.
- La CCB présente un système de livraison flexible qui permet aux agriculteurs d'une région déterminée d'échanger des périodes de livraison entre eux. Le programme pilote de Contrat d'échange de livraison a été lancé au cours de l'année de récolte 2006-2007.
- Les producteurs de l'Ouest canadien utilisent 11 000 wagons consignés aux producteurs, soit le nombre le plus élevé en 15 ans.

2005



« Il n'y a aucun doute que ce changement a eu des répercussions sur le développement des exploitations agricoles, car ces fonctions demandent du temps lorsqu'il faut se déplacer à Genève pour les pourparlers avec l'OMC et se rendre à Winnipeg pour régler les affaires du conseil d'administration, explique-t-il. Toutefois, je pense que ce travail est important pour le conseil et que le conseil est important pour les producteurs. »

Ken Ritter affirme que les changements apportés en 1998 au chapitre de la gestion représentent une étape-clé dans l'histoire du conseil d'administration. Ils ont marqué le début d'une ère nouvelle; une ère où le conseil est passé d'un organisme de la Couronne contrôlé par le gouvernement pour devenir un puissant organisme de mise en marché contrôlé par les producteurs. À la suite de ces changements, l'organisme a dû rendre directement compte aux producteurs en reconnaissance du fait que les personnes qui paient les frais doivent aussi être majoritairement représentées au sein du conseil d'administration.

Les engagements n'ont pas manqué, mais l'apprentissage ne s'est pas fait en douceur.

« Nous nous sommes présentés à Winnipeg sans avoir de code de déontologie ni de règlement administratif, avec rien, ajoute M. Ritter en faisant référence à la première réunion du conseil d'administration. Nous partions à zéro. La plupart d'entre nous ne s'étaient jamais rencontrés. Tout le monde a beaucoup évolué durant cette période. »

Néanmoins, il n'a pas fallu beaucoup de temps pour que Ken Ritter soit confronté à son premier différend commercial avec les É.-U. à titre de président du conseil d'administration de la CCB. Depuis 1998, le conseil d'administration de la CCB a été à l'origine de huit différends commerciaux. Il a relevé ces défis et en est sorti vainqueur. Au cours des 16 dernières années, les Américains ont contesté les pratiques commerciales de la CCB à 14 reprises au total. Dans chacun des cas, il a été déterminé que la CCB avait des pratiques commerciales loyales.

Ken Ritter explique que le fait de donner la parole en priorité aux producteurs canadiens auprès du conseil d'administration de la CCB a joué un rôle important dans ces victoires commerciales. On écoute la voix des agriculteurs durant les réunions avec les agents commerciaux de haut niveau. Les agriculteurs ont en outre l'occasion de détruire des mythes et de personnaliser les messages.

« Je pense qu'il est beaucoup plus facile de communiquer un message de la part des producteurs céréaliers canadiens lorsqu'il est présenté par un agriculteur, ajoute-il. »

Par nécessité, les agriculteurs ont de l'étoffe et M. Ritter affirme que cette détermination inébranlable lui a permis d'exploiter sa ferme et qu'elle représente aussi l'épine dorsale de sa philosophie en tant que négociateur.

« JE ME SUIS TROUVÉ DANS DE NOMBREUSES SITUATIONS OÙ JE ME SUIS FAIS BOUSCULER ET OÙ J'AI DÛ BOUSCULER EN RETOUR. LE MONDE DU COMMERCE N'EST PAS UN MONDE ORDONNÉ ET IDÉALISTE ET ON N'AVANCE À RIEN À SE LAISSER ÉCRASER. »

C'est peut-être sa persévérance qui l'a aidé à remporter une autre victoire importante pour les agriculteurs canadiens dans un différend commercial. Le vendredi 24 février 2006, l'administration centrale des douanes américaines à Washington a avisé les ports d'entrée américains que le blé de force roux de printemps du Canada ne devait plus faire l'objet de droit d'importation. Cet avis représentait une importante victoire pour les producteurs de l'Ouest canadien dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et signifiait que le blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) pouvait de nouveau entrer librement sur le lucratif marché américain.

Cette victoire a mis fin à deux ans et demi de conflit avec des intérêts protectionnistes américains. Bien que la CCB ait été qualifiée de partenaire commercial libre et loyal dans chacun des différends commerciaux, Ken Ritter sait que les difficultés ne s'arrêteront pas là. Vu le fait que la CCB donne aux producteurs de l'Ouest canadien du poids sur le marché international, les producteurs de blé américains font pression sur leurs législateurs pour qu'ils adoptent un plan d'attaque à long terme et à volets multiples.

La présence de producteurs de l'Ouest canadien comme Ken Ritter au sein du conseil d'administration de la CCB garantit que la détermination à se battre ne s'essouffera pas de notre côté de la frontière. Les enjeux sont trop importants.

« On se bat pour la bonne cause. On ne baisse pas les bras simplement parce que les Américains sont mécontents. L'avenir de mon exploitation agricole et de celles de mes voisins repose sur ce combat, dit-il pour terminer. »



2006

Une récolte de possibilités:



2006



2006



RÉGIE DE L'ORGANISME

La présente section présente les grandes lignes du rendement de la CCB, le conseil d'administration géré par les agriculteurs, la structure des comités et l'équipe de direction.

ACTIVITÉS DE LA CCB : FAITS SAILLANTS

Le rendement de la Commission canadienne du blé (CCB) se mesure en fonction de ses réalisations sur quatre plans distincts : producteurs, clients, mandat et entreprise.

PRODUCTEURS

Objectif stratégique : Répondre aux besoins commerciaux des producteurs tout en améliorant grandement leur soutien et leur niveau de confiance à l'égard de la CCB.

Initiatives

- Mettre en place un système de gestion des relations avec les producteurs
- *Une récolte de possibilités*

Réalisations

- Évaluation du soutien accordé aux producteurs par la CCB au moyen de sondages annuels. Soixante-seize pour cent des agriculteurs de l'Ouest canadien disent soutenir la CCB. L'objectif de la CCB pour 2005-2006 était de 77 pour cent.
- Amélioration des Options de paiement aux producteurs (OPP) en offrant aux agriculteurs la possibilité de bloquer un prix à terme une année complète avant la récolte en ajoutant une option pour « cas fortuit » qui libérerait les agriculteurs s'ils étaient confrontés à des pertes substantielles de production en raison d'événements imprévus indépendants de leur volonté et en ajoutant un programme de Contrats sur base pour l'orge brassicole.

- Élaboration d'un programme pilote de contrats d'échange de livraison qui offre aux producteurs une plus grande flexibilité et un meilleur contrôle des dates de livraison en leur permettant d'échanger des périodes de livraison avec d'autres producteurs. Ce programme pilote sera mis en œuvre en 2006-2007.
- Évaluation du rendement de la CCB en ce qui concerne l'offre de produits et de services qui répondent aux besoins commerciaux des producteurs au moyen d'un sondage spécial. Les résultats ont été utilisés pour calculer l'indice de satisfaction des producteurs. Cet indice pour 2005-2006 a été de 63,4, soit légèrement sous la barre de 65 fixée par la CCB.
- Élaboration du document *Une récolte de possibilités*, soit la vision d'ensemble de l'avenir de l'organisme. Le plan mise sur le guichet unique pour maintenir la force de la réputation du Canada, pour générer des primes commerciales et pour défendre les intérêts des producteurs dans toute la chaîne d'approvisionnement.



Développement...
Mise en oeuvre...
Clarté...

CLIENTS

Objectif stratégique : Intéresser, établir et maintenir de nouveaux marchés en offrant des produits et des services de qualité aux clients du monde entier.

Initiatives

- Préciser l'opinion des producteurs concernant la valeur ajoutée et élaborer des stratégies en conséquence
- Faire des recherches et élaborer un document de conception et des plans d'activités pour que la CCB mette en marché d'autres cultures des Prairies
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie commerciale axée sur la marque
- Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de mise en marché à long terme de l'orge
- Améliorer la gestion des relations avec la clientèle au chapitre de la mise en marché
- Élaborer une stratégie officielle à long terme en matière de logistique et d'approvisionnement
- Élaborer une stratégie de développement et de distribution
- Améliorer le système de contrôle de la qualité du blé

Réalisations

- Longue consultation menée auprès des producteurs en ce qui concerne le rôle de la CCB dans les activités à valeur ajoutée dans l'Ouest canadien. Cette consultation a donné lieu à un examen stratégique pour faire en sorte que les politiques de la CCB encouragent et favorisent les investissements à valeur ajoutée.
- Approfondissement de la possibilité de commercialiser le canola à la demande de la Manitoba Canola Growers Association et d'autres groupes. La CCB reste ouverte à cette possibilité et passera à l'action si les producteurs reçoivent l'approbation du gouvernement de mettre en marché le canola par l'entremise de la CCB.
- Annonce d'un programme pilote pour mettre en marché du blé biologique des Prairies en partenariat avec des groupes de bio-agriculteurs. Les producteurs participants auront la possibilité de mettre leurs produits en marché par l'entremise de la CCB en échange d'un rendement mis en commun et des primes de produits biologiques.

CLIENTS (SUITE)

Objectif stratégique : Intéresser, établir et maintenir de nouveaux marchés en offrant des produits et des services de qualité aux clients du monde entier.

Réalisations

- Consultation des producteurs et des clients concernant l'élaboration d'une stratégie globale axée sur la marque en vue d'augmenter la reconnaissance et la demande des clients et des consommateurs pour le blé, le blé dur et l'orge de qualité supérieure produits par les agriculteurs de l'Ouest canadien.
- Annonce de plans conjoints pour la création d'un centre de formation et d'études techniques à Beijing en partenariat avec la China Cereals Oilseeds and Foodstuffs Corporation (COFCO). Ce centre technique tirera profit de la demande croissante en Chine pour des aliments de première qualité faits à base de blé.
 - Amorce du paiement de primes selon la teneur en protéines pour les producteurs qui livrent de l'orge brassicole à deux rangs aux malteries et aux silos terminaux participants.
 - Création d'un outil novateur en collaboration avec des partenaires de l'industrie afin de mesurer et, par conséquent, de mieux comprendre les attributs fondamentaux en matière de qualité de l'orge brassicole, à savoir la perte de la capacité de germination durant l'entreposage.
 - Mise sur pied d'une mission technique en Chine en partenariat avec l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) et le Centre technique canadien pour l'orge brassicole (CTCOB) afin d'approfondir les possibilités pour l'orge brassicole de l'Ouest canadien dans ce marché en forte croissance.
 - Mise en place d'un contrat sur base pour les acheteurs d'orge brassicole qui est relié aux contrats à terme standardisés de l'orge à la Bourse des marchandises de Winnipeg. Ce programme offre aux malteries une option additionnelle pour établir des prix avec les brasseurs du pays.
- Création d'une base de données pour stocker et trouver des renseignements sur les préférences et les demandes des clients de la CCB afin d'accroître l'efficacité quand vient le temps de répondre aux demandes au chapitre des ventes et en bout de ligne augmenter les rendements pour les producteurs.
- Évaluation de l'efficacité de la CCB au chapitre du service à la clientèle par l'examen des plaintes de nature technique et opérationnelle liées aux produits et aux services offerts par la CCB. Les plaintes représentaient 0,07 pour cent des ventes, soit moins de la moitié de l'objectif annuel de la CCB qui est fixé à 0,15 pour cent.
- Intégration des résultats de l'enquête de 2004-2005 sur la satisfaction de la clientèle à la stratégie de gestion des relations avec la clientèle de la CCB. Les résultats de l'enquête sont utilisés pour établir un indice de satisfaction de la clientèle qui a atteint 79,99 pour 2004-2005. Aucun sondage n'a été effectué durant l'année de récolte 2005-2006.
- Lancement d'une stratégie globale pluriannuelle en matière de logistique et d'approvisionnement qui transformera la chaîne d'approvisionnement de la CCB en augmentant sa fiabilité, en améliorant le soutien technologique et, finalement, en augmentant les rendements offerts aux producteurs par une meilleure gestion des coûts.
- Examen de la possibilité d'une propriété directe des variétés par la CCB ou de la formation d'alliances stratégiques avec des partenaires de l'industrie des semences pour que les productions aient accès à des variétés de blé, de blé dur et d'orge prometteuses et accessibles publiquement.
- Collaboration avec l'industrie pour élaborer un protocole intérimaire d'essai des grains qui intègre l'indice de chute pour le blé de l'Ouest canadien.
- Rencontre avec la Commission canadienne des grains (CCG) et des partenaires de l'industrie pour élaborer de nouvelles normes de classement exhaustives qui comprendraient l'indice de chute.
- Poursuite du financement de la recherche sur diverses technologies d'identification des variétés pour appuyer un système de contrôle de la qualité performant en matière de ségrégation.
- Collaboration avec la CCG pour élaborer un système d'assurance de la qualité du blé alors que l'industrie s'éloigne de la distinction visuelle des grains.
- Participation à un programme de l'industrie céréalière dirigé par le Conseil des grains du Canada en vue d'élaborer et de mettre à l'essai un programme de salubrité alimentaire pour les producteurs agricoles. Le programme a été approuvé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et les résultats du projet pilote seront utilisés pour parfaire le programme de salubrité alimentaire. Nous avons aussi élaboré un plan d'urgence pour la salubrité des grains en collaboration avec la CCG.



Partenariats...

Service...

Excellence...

MANDAT

Objectif stratégique : Consolider le mandat à long terme de la CCB au Canada et son soutien ou acceptation sur les marchés internationaux.

Initiatives

- Consolider la position de la CCB dans le cadre des ententes commerciales internationales

Réalisations

- Utilisation d'une stratégie globale de défense et d'intervention qui comprenait des rencontres avec des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en vue d'obtenir du soutien relativement aux objectifs visés par la CCB pour l'obtention d'un accord intégral sur l'agriculture à l'OMC.
- Formation d'alliances avec un consortium d'exportateurs canadiens de produits agroalimentaires qui ont exercé des pressions sur le gouvernement fédéral pour la poursuite des accords commerciaux bilatéraux dans des marchés clés.



ENTREPRISE

Objectif stratégique : Atteindre l'excellence dans les programmes et services relatifs aux ressources humaines et financières, à la technologie de l'information et aux autres aspects de l'organisation susceptibles d'appuyer ou d'améliorer la bonne marche des affaires de la CCB.

Initiatives

- Élaborer des pratiques optimales qui permettent à la CCB de donner suite au plan à long terme
- Mettre en oeuvre une stratégie en matière de ressources humaines

Réalisations

- Examen des directives en matière de gouvernance établies pour les sociétés dans le projet de loi 198 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario afin d'évaluer la rentabilité et toutes les répercussions liées à l'adoption intégrale ou partielle de ces directives.
- Évaluation de la satisfaction des employés de la CCB en faisant le suivi des taux de roulement volontaire. Le pourcentage du personnel ayant quitté volontairement la CCB en 2005-2006 était

de 5,8 pour cent, soit légèrement au-dessus de l'objectif de 5 pour cent tout en étant sous la moyenne dans l'industrie.

- Élaboration d'une stratégie exhaustive en matière de ressources humaines fondée partiellement sur les résultats du sondage mené auprès des employés en 2004-2005. Ces résultats ont aussi été utilisés pour établir un indice de la satisfaction des employés qui s'élevait à 3 pour 2004-2005, tout juste sous la barre visée de 3,75 à 4,2. Le prochain sondage est prévu pour la campagne agricole 2006-2007.
- Mise en place d'une nouvelle structure salariale et élaboration et approbation d'un programme de primes pour le personnel. Il eut aussi la mise en oeuvre d'une approche de partage des coûts des avantages actuels et amélioration des programmes visant à stimuler l'apprentissage et le perfectionnement professionnel chez les employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DIRIGÉ PAR LES PRODUCTEURS

Les producteurs-administrateurs sont élus par les détenteurs de permis dans 10 districts électoraux de l'Ouest canadien.

La CCB fonctionne à titre de société à régie partagée conformément à la *Loi sur la Commission canadienne du blé*. Le conseil d'administration est formé de 15 membres, y compris 10 producteurs agricoles importants élus par leurs pairs, quatre dirigeants respectés du monde des affaires nommés par le gouvernement fédéral et le président-directeur général. C'est en 1998 que cette structure administrative unique a été créée afin de mettre l'accent sur les besoins des agriculteurs en plaçant le contrôle de la société directement entre les mains des agriculteurs.

Les producteurs-administrateurs sont élus par des détenteurs de permis dans 10 districts électoraux de l'Ouest canadien. Pour assurer une continuité au sein du conseil d'administration,

ces représentants sont élus pour un mandat de quatre ans et des élections ont lieu tous les deux ans en alternance dans les districts pairs et impairs.

Avant que le gouvernement ne nomme des administrateurs, la CCB informe le ministre responsable de la Commission canadienne du blé de ses exigences opérationnelles futures pour favoriser la nomination de représentants adéquats. Les administrateurs sont nommés pour un mandat de trois ans et le président-directeur général est choisi conformément aux recommandations formulées par le conseil d'administration.



1. Art Macklin (district 1)

Avec l'aide de sa conjointe et de son fils, Art exploite une ferme de 1 600 acres pour la production de grain et de bétail, au nord-est de Grande Prairie (Alberta). Art est actif au sein de son église et de sa collectivité; il a déjà présidé le Syndicat national des cultivateurs et l'ancien Comité consultatif de la CCB. Il est le président de l'Institut international du Canada pour le grain.

2. James Chatenay (district 2)

Jim exploite la ferme familiale près de Penhold (Alberta). Diplômé du Olds Agricultural College, il a été pendant six ans directeur de l'Association des éleveurs de charolais de l'Alberta.

3. Bill Toews (district 10)

Bill et sa femme, Barbara, s'occupent de l'exploitation agricole Harambee Farms, une ferme céréalière et de cultures spéciales située à Kane (Manitoba). Bill est titulaire d'un diplôme en agriculture et d'un diplôme d'études supérieures en science des sols. Il a dirigé Keystone Agricultural Producers, la Western Grains Research Foundation et le Conseil manitobain de commercialisation des produits agricoles. Bill a travaillé au Kenya et au Pakistan avec l'Agence canadienne de développement international. Il siège actuellement au Manitoba Agri-food Research and Development Council, ainsi qu'au conseil d'administration d'une coopérative locale d'épargne et de crédit.



4. Ken Ritter, président (district 4)

Ken a présidé le conseil d'administration de la CCB depuis ses tout débuts et a travaillé à l'Office national des transports ainsi qu'à la Commission des droits de surface de la Saskatchewan. Il exploite la ferme familiale près de Kindersley (Saskatchewan). Agriculteur, Ken a également exercé le droit et enseigné au Canada et en Australie.

5. William Nicholson (district 9)

Bill et sa famille exploitent une ferme de grain de 4 800 acres située près de Shoal Lake, au Manitoba. Bill est titulaire d'un diplôme en agronomie et a travaillé dans l'industrie de la machinerie agricole. En plus d'avoir siégé au sein de l'ancien Comité consultatif de la CCB, il a été délégué de Manitoba Pool et a représenté les agriculteurs auprès du conseil de l'Institut du matériel agricole des Prairies; il est président de la coopérative d'épargne et de crédit locale. Bill préside le Comité des questions stratégiques depuis 2003.

6. Rod Flaman (district 8)

Rod et son épouse, Jeanne, exploitent une ferme au sud de la vallée Qu'Appelle, près d'Edenwold (Saskatchewan). Ils produisent une variété de cultures céréalières et horticoles, dont du grain biologique certifié. Rod est diplômé de l'Université de la Saskatchewan, où il a reçu un baccalauréat en génie mécanique. Il a travaillé dans les industries pétrolières, de la production d'énergie et manufacturières pendant 10 ans avant de retourner à la ferme familiale. Rod a été directeur de la Saskatchewan Fruit Growers Association, du Regina Farmers Market et du Terminal 22, un silo appartenant aux agriculteurs à Balcarres, en Saskatchewan.

7. William Cheuk (nomination)

William est président des sociétés vancouveroises Origin Organic Farms Inc. et Vision Envirotech International Ltd. Il est aussi commissaire à la BC Vegetable Marketing Commission et président de la Chinese Federation of Commerce of Canada. Il a dirigé de nombreuses missions commerciales en Asie et possède de l'expérience dans le règlement des différends relatifs à des questions de commerce international. William a joué un rôle de premier plan dans le programme de planification agro-environnementale, au profit du développement durable en agriculture. Il détient un baccalauréat en administration des affaires, avec majeure en comptabilité, de la Simon Fraser University ainsi qu'un baccalauréat et un doctorat en chimie et en génie biologique de l'Université de Colombie-Britannique.

8. Allen Oberg (district 5)

Allen et son frère John exploitent une ferme mixte (grain et bétail) près de Forestburg, en Alberta. Allen a siégé sur de nombreux conseils et organismes au cours de sa carrière, notamment l'Alberta Wheat Pool, Agricore et l'Association canadienne des coopératives.

9. Ian McCreary (district 6)

Ian a grandi dans une ferme mixte près de Bladworth (Saskatchewan), qu'il continue d'exploiter aujourd'hui. Il détient une maîtrise en agronomie et a déjà travaillé à la CCB comme directeur du marketing et analyste des politiques. Ian a présidé le Comité aux relations avec les producteurs au cours des trois dernières années et a déjà présidé le Comité des questions stratégiques. Son expérience internationale comprend également la direction d'un projet pilote sur l'aide alimentaire et le marché de l'alimentation pour la Banque de céréales vivrières du Canada, qui comportait neuf volets en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

10. Dwayne Anderson (district 7)

Dwayne et sa conjointe, Sheila, exploitent une ferme de 2 900 acres dans le secteur de Fosston-Rose Valley en Saskatchewan. Dwayne a été pendant 10 ans président-directeur général de la North East Terminal Ltd., coopérative de silos de collecte et d'expertise conseil en agronomie. Il a aussi été le président fondateur de l'Inland Terminal Association of Canada et il occupe actuellement les fonctions de président intérimaire de la Saskatchewan Oat Development Commission. Dwayne a reçu le titre d'administrateur agréé du Directors College.

11. Ross Keith (nomination)¹

Ross est président du groupe Nicor, une compagnie de développement et d'aménagement immobilier de Regina, et anciennement associé du cabinet d'avocats MacLean-Keith de cette même ville. Il est titulaire de diplômes en sciences sociales, en commerce et en droit de l'Université de la Saskatchewan.

12. Adrian Measner (nomination)⁷

Président-directeur général

Adrian a grandi dans une ferme près de Holdfast, en Saskatchewan, et a fait ses études à l'Université de la Saskatchewan. Il possède plus de trente ans d'expérience dans l'industrie du grain et a occupé diverses fonctions à la CCB. Par le passé, il exploitait également une petite ferme céréalière au nord de Winnipeg (Manitoba).

13. Larry Hill (district 3)

Larry exploite une ferme de 4 300 acres près de Swift Current (Saskatchewan). Il est titulaire d'un diplôme en agronomie et d'un autre en gestion agricole de l'Université de la Saskatchewan, et il a travaillé pour le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan. Depuis 2002, il préside le Comité de vérification, de finances et de gestion du risque. Il a aussi été président du Comité ad hoc sur le commerce.

14. Bonnie DuPont (nomination)²

Vice-présidente générale de la compagnie Enbridge Inc. de Calgary, Bonnie possède une vaste expertise dans le transport d'énergie et la manutention du grain. Elle a occupé plusieurs fonctions de cadre supérieur pour l'Alberta Wheat Pool et le Saskatchewan Wheat Pool. Avant son arrivée dans l'industrie céréalière, Bonnie a travaillé pour la SaskPower Corporation. Elle continue d'occuper des fonctions de cadre à la compagnie Enbridge dans les domaines de la régie d'entreprise, de la gestion des ressources humaines, des technologies de l'information et des affaires publiques et gouvernementales. Elle est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Regina avec spécialisation en administration et l'évaluation de programmes, et en psychologie; et d'une maîtrise en gestion des ressources humaines de l'Université de Calgary. Elle est membre de l'Institut des administrateurs des sociétés où elle a terminé le programme de formation des administrateurs. Bonnie préside le Comité de la régie de l'entreprise et des ressources humaines depuis 2002 et possède une ferme située près d'Imperial (Saskatchewan).

15. Ken Motiuk (nomination)³

Ken possède une vaste expérience des affaires en agriculture et exploite une ferme de céréales et d'élevage près de Mundare, en Alberta. Il détient un baccalauréat ès sciences avec spécialisation en économie agricole de l'Université de l'Alberta. Ken siège actuellement au conseil d'administration de la Alberta Credit Union Deposit Guarantee Corporation. Il est aussi membre du comité de fiscalité et de réglementation de l'Administration du développement économique de l'Alberta et est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Bruce Johnson (nomination)⁴

Bruce travaille dans l'industrie céréalière depuis plus de 25 ans. Il a occupé des fonctions de cadre supérieur au sein de sociétés céréalières privées et coopératives et a siégé à plusieurs conseils d'administration. Bruce offre des services d'expert-conseil à un large éventail de clients dans les domaines du transport, de l'alimentation, de l'agriculture et des affaires gouvernementales. Il détient un baccalauréat ès Arts de l'Université du Manitoba et habite à Regina.

Lynne Pearson (nomination)⁵

Lynne est la doyenne du College of Commerce de l'Université de la Saskatchewan et ancienne présidente de l'Association canadienne de normalisation. Elle a occupé des postes de cadres supérieurs dans diverses organisations des secteurs public et privé, et a siégé au sein de nombreux conseils d'administration. Lynne est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise ès arts, ainsi que d'un baccalauréat en journalisme.

Glen Findlay (nomination)⁶

Glen et sa femme, Kay, ainsi que sa famille, exploitent une ferme à grain de 5 000 acres et de 300 têtes de bétail près de Shoal Lake, au Manitoba. Il détient un baccalauréat et une maîtrise en nutrition des animaux de l'Université du Manitoba et un doctorat en biochimie nutritionnelle de la University of Illinois. Il a travaillé comme boursier post-doctoral au Conseil national de recherches à Ottawa et comme professeur à la Faculté de l'agriculture à l'Université du Manitoba. Il a été membre de l'Assemblée législative du Manitoba pour 13 ans, où il a été ministre de l'Agriculture, ministre des Routes et des Transports et ministre responsable des Télécommunications. Comme ministre, il a été impliqué dans de nombreuses missions commerciales internationales. Il a aussi été membre du comité d'examen de la *Loi sur les transports au Canada* et un délégué pour Agricore United. Il est engagé dans plusieurs organismes agricoles et sports communautaires.

Notes :

- 1 Ross Keith a été membre du conseil d'administration du 31 décembre 1998 au 26 octobre 2006.
- 2 Bonnie DuPont a été membre du conseil d'administration du 31 juillet 2001 au 25 octobre 2006.
- 3 Ken Motiuk a été nommé au conseil d'administration le 15 septembre 2006.
- 4 Bruce Johnson a été nommé au conseil d'administration le 30 octobre 2006. Aucune photo disponible.
- 5 Lynne Pearson a été membre du conseil d'administration du 18 juin 2003 au 18 juin 2006. Aucune photo disponible.
- 6 Glen Findlay a été nommé au conseil d'administration le 27 novembre 2006. Aucune photo disponible.
- 7 Adrian Measner a été membre du conseil d'administration du 31 décembre 2002 au 19 décembre 2006. Greg Arason a été nommé président-directeur général par intérim le 19 décembre 2006.



MANDAT

Le conseil d'administration est chargé d'établir l'orientation stratégique ainsi que d'examiner et d'approuver les plans stratégiques, les budgets, les états financiers, le plan d'affaires pour l'année et le plan d'emprunt. De plus, le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction dispose des systèmes appropriés pour gérer le risque, préserver l'intégrité des contrôles financiers et superviser les services d'information.

Cette année, le conseil d'administration a poursuivi son rôle stratégique en matière de leadership. Le point culminant de son travail a été l'élaboration d'une nouvelle vision globale pour la CCB. Cet énoncé de vision, intitulé *Une récolte de possibilités*, fournira les outils nécessaires à la CCB pour devenir un acteur de niveau mondial dans le domaine de la commercialisation, de la manutention et de la transformation du grain canadien tout en veillant à ce que les producteurs restent maîtres de la situation. *Une récolte de possibilités* est le fruit de plus d'une année de recherche et de discussion au sein du conseil de la CCB, qui a aussi accueilli les commentaires de nombreux experts externes.

Tout en se tournant vers ces perspectives d'avenir, le conseil d'administration continue d'offrir une orientation stratégique pour les activités de la CCB. En plus du plan d'activités annuel, les plans relatifs à la mise en marché, aux communications et aux relations avec le gouvernement sont des outils approuvés par le conseil qui permettent aux administrateurs d'évaluer les progrès administratifs par rapport aux objectifs commerciaux établis.

Les faits marquants de l'année comprennent notamment les suivants :

- Élaboration de l'énoncé de vision *Une récolte de possibilités*, soit une stratégie globale tournée vers l'avenir.
- Approbation des nouveaux énoncés de vision et de mission.
- Poursuite des activités de défense et d'intervention au chapitre du commerce afin de s'assurer que les intérêts de la CCB sont bien représentés durant les négociations avec l'Organisation mondiale du commerce.
- Accent mis sur la reddition de comptes aux producteurs par le truchement de réunions de district et la présence d'administrateurs à d'importantes activités de l'industrie.
- Raffinement des mesures d'évaluation du rendement de l'entreprise pour aider le conseil à jouer son rôle de surveillance.
- Investissements additionnels en recherche et en éducation par le truchement d'un nouveau centre technique en Chine, de recherches sur la transformation à valeur ajoutée à l'Université de l'Alberta et de recherches sur la brûlure de l'épi causée par le fusarium au Centre de recherches de Brandon.
- Préparation d'une réponse aux recommandations formulées par le comité d'examen des élections de la CCB.
- Approbation d'un système de rémunération variable lié à l'atteinte des objectifs commerciaux.

Donner l'exemple...

Le conseil d'administration a adopté une approche proactive face à sa philosophie et à son cadre de gouvernance en adoptant des lignes directrices en matière de pratiques optimales au chapitre des normes liées à la bonne gestion. À l'exception du président-directeur général, la totalité des administrateurs du conseil exercent une gestion indépendante. Le conseil d'administration dispose des mesures de contrôle et des politiques suivantes pour témoigner de l'engagement de la CCB en matière de saine gestion.

1. Code déontologique approuvé et lignes directrices en matière de conflits d'intérêts.
2. Déclarations annuelles de tous les administrateurs en matière de conflits d'intérêts.
3. Liste des politiques importantes élaborées et approuvées par le conseil en vue d'orienter la conduite organisationnelle.
4. Déclarations des candidats en matière de conflits d'intérêts exigées pour les éventuels administrateurs élus.
5. Réglementation selon laquelle les candidats aux postes d'administrateurs sont tenus de préciser par écrit, s'ils sont élus comme administrateurs, qu'ils quitteront tout poste qu'ils occupent comme administrateurs, employés ou représentants au sein d'une entreprise céréalère ou comme employé, représentant ou consultant auprès de la CCB, d'une entreprise céréalère, du gouvernement du Canada ou d'un gouvernement provincial.
6. Cadre de référence mis à jour pour le conseil d'administration qui précise le mandat et les responsabilités du conseil.
7. Cadre de référence mis à jour qui précise les fonctions du président du conseil, du président-directeur général, de chaque comité et des administrateurs individuels.
8. Programme d'orientation complet qui est remis à chaque nouvel administrateur.
9. Possibilités de formation professionnelle continue pour les administrateurs offertes au Directors College et par des séances de formation permanente et des modules de formation en finances.
10. Processus visant à déterminer les compétences et les habiletés demandées pour les membres du conseil et à déterminer les lacunes en la matière.
11. Évaluations régulières de l'efficacité du conseil et évaluation de l'efficacité et de la contribution de chaque comité et de chaque administrateur du conseil. L'utilisation de mesures d'évaluation par les pairs a été amorcée en 2005-2006.
12. Plan de relève surveillé par le conseil pour que les administrateurs puissent s'assurer de la présence de candidats compétents pour prendre les postes de haute direction laissés vacants.
13. Séance à huis clos à chaque réunion du conseil d'administration sans la présence des gestionnaires.
14. Séance à huis clos à chaque réunion du comité de vérification avec le chef des Services de vérification interne.
15. Politique mentionnant que le président-directeur général n'est pas admissible à la présidence du conseil d'administration.
16. Politique qui permet aux administrateurs de retenir les services d'un conseiller externe, avec l'autorisation du président du conseil.
17. Des contrôles internes qui ont été évalués et qui sont surveillés en permanence pour veiller à l'intégrité et à la reddition de comptes. Dans le cadre de la planification stratégique, le conseil révisé et complète annuellement un sommaire de la gestion du risque qui détermine et évalue les risques externes et les possibilités.

Responsabilité...

Stratégie...

Direction...

STRUCTURE DES COMITÉS

Afin de l'appuyer dans son devoir de saine gestion et dans ses responsabilités, le conseil d'administration a formé quatre comités permanents. En 2005-2006, un comité spécial en matière de commerce a été créé en réponse à l'importance des enjeux liés au commerce international. Le président du conseil d'administration est membre d'office sans droit de vote de tous les comités du conseil d'administration. Le président-directeur général est membre d'office sans droit de vote de tous les comités du conseil d'administration, à l'exception du Comité de vérification, de finances et de gestion du risque.

Comité de vérification, de finances et de gestion du risque

Mandat – Les principales responsabilités de ce comité consistent à examiner les rapports financiers, les systèmes de comptabilité, la gestion des risques et les contrôles internes. Ce comité facilite la tenue d'une vérification annuelle, évalue les mesures du rendement, examine les états financiers annuels et les pratiques comptables en plus de réviser les politiques, plans et propositions en matière de finances et de gestion des risques.

Membres – Larry Hill (président), Dwayne Anderson, William Cheuk, Bonnie DuPont², Bruce Johnson³, Ian McCreary et Ken Motiuk¹.

- 1 Ken Motiuk a été nommé aux comités le 28 septembre 2006.
- 2 Bonnie Dupont a quitté le conseil d'administration le 25 octobre 2006.
- 3 Bruce Johnson a été nommé aux comités le 23 novembre 2006.
- 4 Ross Keith a quitté le conseil d'administration le 26 octobre 2006.



Comité de la régie de l'entreprise et des ressources humaines

Mandat – Ce comité s'intéresse principalement aux questions de régie afin d'améliorer l'efficacité du conseil et de l'organisation. Il aide également le conseil à remplir ses obligations en ce qui a trait aux ressources humaines et à la rémunération.

Membres – Bonnie DuPont² (présidente), Dwayne Anderson, James Chatenay, William Cheuk, Rod Flaman, Bruce Johnson³, Ken Motiuk¹ et Bill Nicholson.

Comité des questions stratégiques

Mandat – Ce comité doit s'assurer de cerner les enjeux stratégiques et politiques et de recommander au conseil d'administration les questions prioritaires, les calendriers et les modalités permettant de régler ces enjeux. Il coordonne la formulation de l'avis du conseil au processus de planification stratégique de la CCB.

Membres – Bill Nicholson (président), James Chatenay, Rod Flaman, Ross Keith⁴, Art Macklin, Allen Oberg et Bill Toews.

Comité des relations avec les producteurs

Mandat – Ce comité s'occupe de faire des examens et de formuler des recommandations concernant les plans stratégiques en matière de relations avec les producteurs, de communications et de relations avec les gouvernements.

Membres – Ian McCreary (président), Larry Hill, Ross Keith⁴, Art Macklin, Allen Oberg et Bill Toews.

Comité spécial en matière de commerce

Mandat – Ce comité examine et articule les stratégies de protection contre toute menace sur le front commercial qui pourrait empêcher la CCB de s'acquitter de son mandat.

Membres – Larry Hill (président), Rod Flaman, Ross Keith⁴, Art Macklin, Ian McCreary et Bill Nicholson.

Relations...
Management...
Performance...



STRUCTURE SALARIALE ET NOMBRE DE PRÉSENCES AUX RÉUNIONS, CAMPAGNE AGRICOLE 2005-2006

Conseil d'administration

Membre	District	Rémunération			Présence		
		Provision	Indemnités quotidiennes	Total	Réunions du Conseil	Réunions de comité	Rencontres avec l'industrie et autres
Macklin, Arthur	1	20 000 \$	44 950 \$	64 950 \$	10/10	20/20	50
Chatenay, James	2	20 000	24 250	44 250	10/10	16/16	14
Hill, Larry	3	28 000	49 350	77 350	10/10	21/23	43
Ritter, Ken	4	60 000	45 350	105 350	10/10	23/23	40
Oberg, Allen	5	20 000	30 750	50 750	9/10	19/19	22
McCreary, Ian	6	24 000	28 500	52 500	10/10	22/23	39
Anderson, Dwayne	7	20 000	28 500	48 500	10/10	14/14	20
Flaman, Rod	8	20 000	41 250	61 250	9/10	17/19	39
Nicholson, William	9	24 000	29 950	53 950	10/10	20/20	37
Toews, William	10	20 000	34 500	54 500	10/10	16/16	49
Cheuk, William	A	20 000	12 500	32 500	10/10	14/17	3
DuPont, Bonnie	A	24 000	10 250	34 250	10/10	17/19	5
Keith, Ross	A	20 000	23 000	43 000	10/10	18/22	10
Measner, Adrian	A	S.O.	S.O.	S.O.	9/10	S.O.	S.O.
Pearson, Lynne	A	18 333	10 000	28 333	9/9	17/19	3
Total :		338 333 \$	413 100 \$	751 433 \$			

Notes:

A = Administrateur désigné

Les membres du Conseil reçoivent une provision annuelle et une indemnité quotidienne. Le président du Conseil reçoit une provision annuelle de 60 000 \$. Tous les autres membres reçoivent 20 000 \$, les présidents des comités recevant en plus 4 000 \$ par comité. Tous les membres reçoivent une indemnité quotidienne de 500 \$ par journée complète de réunion. Les membres du Conseil sont remboursés pour toutes les menues dépenses et les frais de déplacement raisonnables. Ils sont en outre admissibles à un montant maximal de 5 000 \$ par campagne agricole pour les aider à communiquer avec les agriculteurs. La rémunération annuelle maximale est de 60 000 \$ pour les membres du Conseil, et de 100 000 \$ pour le président du Conseil. En 2005-2006, le Conseil a approuvé une rémunération supérieure à la limite pour Ken Ritter, Larry Hill et Art Macklin en raison des tâches supplémentaires entreprises relativement au commerce, au mandat et autres dossiers. (Rod Flaman a aussi reçu une rémunération supérieure à la limite en raison de la cadence des paiements). Les membres du Conseil ne participent à aucun régime de retraite ni régime d'avantages sociaux de la CCB, à l'exception de l'assurance accident et maladie de voyage.

REPRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS AU SEIN DES CONSEILS ET COMITÉS EXTERNES POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE 2005-2006

Le conseil d'administration est invité à nommer des représentants pour faire partie de conseils et de comités externes liés à l'industrie céréalière canadienne. Voici une liste des administrateurs affectés à ces fonctions pour la campagne agricole 2005-2006.

Conseils ou comités externes	Poste	Administrateur
Agriculture et Agroalimentaire Canada – Table ronde sur la chaîne de valeur des céréales	Représentant du conseil de la CCB	Rod Flaman
Conseil des grains du Canada	Membre du conseil	Adrian Measner
Conseil des grains du Canada – Comité de la salubrité des aliments à la ferme	Représentant du conseil de la CCB	Allen Oberg
Fédération canadienne de l'agriculture	Représentant du conseil de la CCB	Larry Hill
Institut international du Canada pour le grain	Membre du conseil Membre du conseil	Arthur Macklin Adrian Measner
Malt Barley Industry Group	Représentant du conseil de la CCB	Dwayne Anderson
Forum national sur les semences	Représentant du conseil de la CCB	Arthur Macklin
Comité de normalisation des grains de l'Ouest	Membre, sous-comité sur le blé Membre, sous-comité sur l'orge	Rod Flaman William Nicholson
Western Grains Research Foundation	Membre, comité consultatif sur l'orge Membre, comité consultatif sur le blé Membre du conseil	James Chatenay William Toews Allen Oberg

ÉQUIPE DE DIRECTION DE LA CCB

Au début de la campagne agricole 2005-2006, le président-directeur général annonçait une restructuration de la haute direction. Ainsi, trois postes de vice-présidence ont été abolis et l'équipe de direction a été formée. Avant cette restructuration, la haute direction était composée d'une équipe de cadres et de la vice-présidence, ou les postes équivalents, et comptait 16 membres. La réorganisation a permis d'augmenter le nombre de postes directement subordonnés à la présidence, qui sont passés de cinq à huit, et d'assurer que toutes les fonctions stratégiques importantes relèvent du plus haut responsable de l'organisme.

L'équipe de direction se concentre sur la réalisation des orientations stratégiques de la CCB. Avec le concours des responsables de la gestion, l'équipe de direction appuie le conseil d'administration dans le choix de la vision, de la mission et des projets stratégiques de la CCB. L'équipe de direction et les gestionnaires dirigent la mise en œuvre des plans annuels et à long terme de l'organisme et doivent répondre de ces questions.

En mars 2006, un membre de l'équipe de direction a donné sa démission. Le poste laissé vacant a donc fait l'objet d'une redéfinition. Cette démarche s'est traduite par la décision d'éliminer un poste et de réduire l'équipe de direction à sept membres.

Voici les salaires et les avantages sociaux pour les huit postes occupés en 2005-2006. Les chiffres de 2004-2005 représentent la rémunération pour 16 membres.

Rémunération – Équipe de direction

	2005-2006 chiffres réels	2004-2005 chiffres réels
Salaires	1 254 490 \$	2 608 635 \$
Avantages sociaux	470 137 \$	1 015 783 \$
Total	1 724 627 \$	3 624 418 \$

Les membres de l'équipe de direction sont rémunérés en fonction des directives approuvées par le conseil d'administration. En conformité avec la politique de la CCB en matière d'information, et dans un souci de transparence et d'imputabilité envers les producteurs, le tableau ci-dessous fait état de la rémunération annuelle du président-directeur général ainsi que des quatre autres cadres supérieurs ayant touché le salaire le plus élevé pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2006.

Tableau sommaire des salaires, 2005-2006

	Rémunération annuelle	
	Salaire ¹	Autres rémunérations ²
Adrian Measner – Président-directeur général	286 166 \$	–
Ward Weisensel – Chef des opérations	226 663	–
Brita Chell – Chef des services financiers	179 422	–
Graham Paul – Chef du service de l'information	166 068	–
Deanna Allen – Vice-présidente, Relations avec les producteurs et Affaires publiques	157 949	–

Notes :

- 1 Salaires gagnés en date du 31 juillet 2006.
- 2 La CCB ne prévoit pas de rémunération autre que le salaire de base. Le montant des avantages indirects perçus par chacun des cadres supérieurs ne dépasse en aucun cas le montant le moins élevé des deux suivants, soit 50 000 \$ ou 10 pour cent du salaire annuel.

Équipe de direction

Adrian Measner

Président-directeur général¹

Brita Chell

Chef des services financiers

Laurel Repski

Vice-présidente,
Ressources humaines

Margaret Redmond

Chef de la planification stratégique
et des services généraux²

Ward Weisensel

Chef des opérations

Deanna Allen

Vice-présidente, Relations avec les
producteurs et Affaires publiques

Graham Paul

Chef du service de l'information

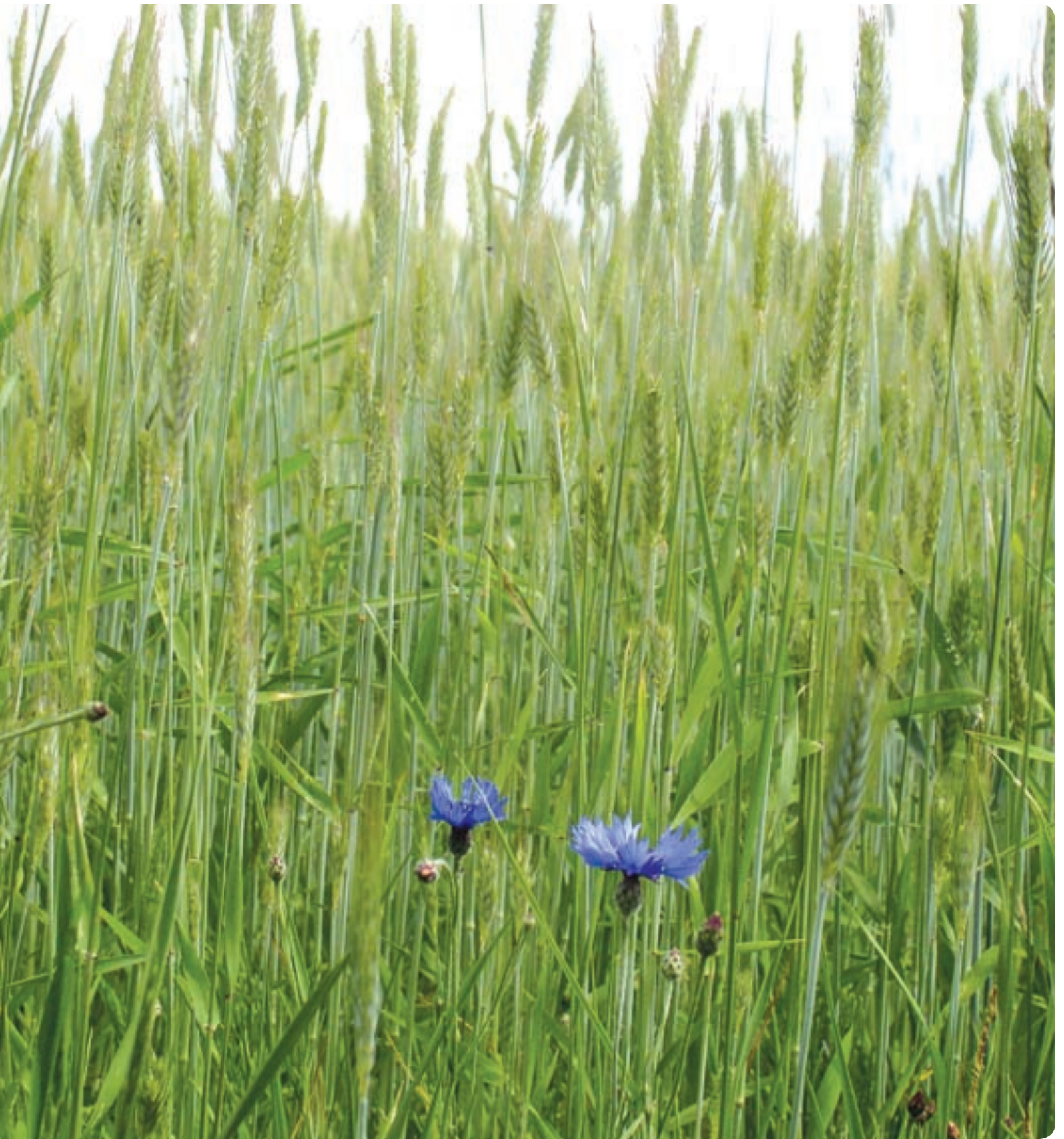
Vice-président, Planification et
à l'expansion de l'entreprise³

Notes :

- 1 Adrian Measner a été membre du conseil d'administration du 31 décembre 2002 au 19 décembre 2006. Greg Arason a été nommé président-directeur général par intérim le 19 décembre 2006.
- 2 Margaret Redmond a quitté la CCB en mars 2006.
- 3 Le poste de vice-président à la planification et à l'expansion de l'entreprise est actuellement vacant; un processus de recrutement est en cours.



De gauche à droite :
Graham Paul,
Adrian Measner,
Deanna Allen,
Brita Chell,
Laurel Repski
et Ward Weisensel.



RAPPORT DE GESTION

RESPONSABILITÉ

À partir du 23 novembre 2006, la question du rapport de gestion relèvera de la direction. Le conseil d'administration a la responsabilité d'examiner cette information, principalement par l'entremise de son Comité de vérification, de finances et de gestion du risque.

Ce comité passe en revue les renseignements présentés et en recommande l'approbation par le conseil d'administration.

Table des matières

Nos activités	30
Contexte opérationnel	31
Structure organisationnelle	34
Notre vision et nos stratégies	36
Comment les états financiers rendent compte des activités	37
La CCB : une valeur ajoutée pour les agriculteurs	37
Résultats de l'exercice courant	38
Liquidités et ressources en capital	54
Gestion des risques financiers	56
Perspectives	58



NOS ACTIVITÉS

Sous le contrôle des agriculteurs de l'Ouest canadien, la Commission est le plus important négociant à guichet unique de blé et d'orge au monde. À titre d'un des plus grands exportateurs du Canada, nous vendons des grains à plus de 70 pays et nous remettons la totalité des produits des ventes, moins les frais liés à la commercialisation, aux agriculteurs des Prairies.

Produits



Blé

Le blé de l'Ouest canadien est vendu dans plus de 70 pays et jouit d'une excellente réputation auprès des consommateurs du monde entier en raison de l'uniformité, de la qualité et de la fiabilité de l'approvisionnement. La farine fabriquée à partir du blé représente l'ingrédient principal de nombreux aliments de base consommés dans le monde, y compris les pains moulés, les pains plats, les pains cuits à la vapeur, certaines nouilles et d'autres produits, comme les craquelins.



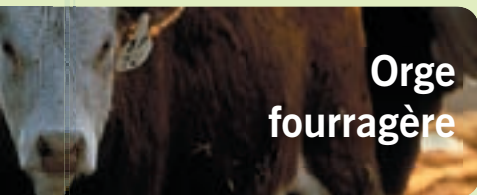
Blé dur

Nous commercialisons le blé dur de qualité cultivé par les producteurs de l'Ouest canadien dans plus de 40 pays. Lorsque l'on moule le blé dur, on produit de la semoule. Cette semoule est principalement utilisée dans la fabrication des pâtes et du couscous, un aliment de base en Afrique du Nord.



Orge de premier choix

Environ 65 pour cent des cultures d'orge dans l'Ouest canadien sont consacrées à des variétés brassicoles. De 25 à 30 pour cent de cette orge répond aux critères stricts de qualité établis pour la sélection de l'orge brassicole ou de l'orge de premier choix. La majeure partie de l'orge de qualité entre dans la production du malt destiné à la fabrication de la bière à l'échelle nationale et internationale. De beaucoup plus petites quantités sont utilisées pour la fabrication de whisky, de confiseries et de produits de boulangerie.



Orge fourragère

L'orge fourragère de l'Ouest canadien est principalement consommée dans l'industrie nationale de l'élevage porcin et bovin ou, lorsque des enzymes y sont ajoutées, dans l'industrie avicole. Il s'agit du principal aliment utilisé dans les parcs d'engraissement de l'Ouest canadien pour produire du bœuf canadien de qualité. Quelque 95 pour cent de l'orge fourragère est consommée au Canada. L'orge cultivée pour l'alimentation du bétail ou pour des utilisations industrielles (comme l'éthanol) n'a pas à être vendue par l'entremise de la CCB. L'orge fourragère peut être semée spécifiquement pour la consommation animale ou peut consister en des variétés brassicoles non sélectionnées.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

La grande majorité des grains cultivés au Canada sont produits par des agriculteurs qui vivent et travaillent dans les Prairies. Chaque année, nous mettons en marché de 18 à 24 millions de tonnes de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien pour le compte des producteurs des Prairies. Ces grains sont vendus à une multitude de clients dans plus de 70 pays dans le monde entier. Les produits annuels provenant de ces ventes atteignent de 3 à 5 milliards de dollars et la totalité des produits des ventes, moins les frais liés à la commercialisation, est remise aux agriculteurs des Prairies.

Concurrence mondiale

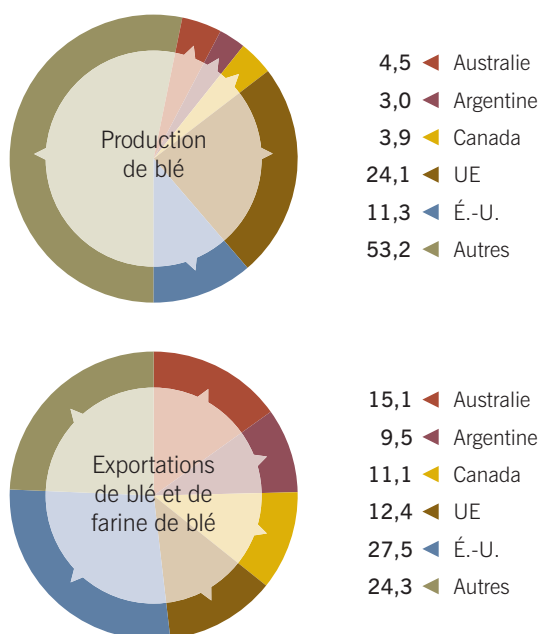
Le marché mondial du blé, du blé dur et de l'orge est très concurrentiel. Pendant plus de 70 ans, nous avons maintenu et accru notre présence sur le marché grâce à nos stratégies d'image de marque, à notre réputation et à notre service à la clientèle. Ainsi, nous sommes devenu le plus important négociant de blé et d'orge au monde. Toutefois, tous nos concurrents sont à la recherche de moyens pour conserver et accroître leur part du marché mondial, particulièrement dans les segments haut de gamme.

Chaque année, nous vendons entre 12 et 14 millions de tonnes de blé de mouture à des clients du Canada et du monde entier. Notre principale clientèle à l'échelle internationale varie d'année en année et comprend la Chine, le Japon, le Sri Lanka et l'Indonésie. Traditionnellement, les États-Unis ont représenté un marché crucial pour le blé de mouture canadien.

Ensemble, le Canada, l'Argentine, l'Australie, l'Union européenne (UE) et les États-Unis effectuent environ 75 pour cent des ventes totales de blé dans le monde, alors qu'ils assurent moins de 50 pour cent de la production mondiale. Cette disparité intensifie la concurrence dans un marché déjà très compétitif et pourrait exercer des pressions sur la part de marché du Canada, surtout si l'on tient compte de la présence accrue de pays exportateurs traditionnellement « mineurs » (comme la Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine) sur ce marché (voir la figure 1). Des concurrents additionnels bénéficiant d'avantages sur le plan des coûts de production, comme des prix plus bas pour les terrains et les intrants, continuent de faire leur entrée sur le marché et d'exercer des pressions à la baisse sur le prix des exportations de blé.

Parts de marché pour la production et les exportations selon les principales régions exportatrices de blé – FIGURE 1

(% des totaux à l'échelle mondiale – 2001-2006)



CHAQUE ANNÉE, NOUS VENDONS ENTRE 12 ET 14 MILLIONS DE TONNES DE BLÉ DE MOUTURE À DES CLIENTS DU CANADA ET DU MONDE ENTIER.

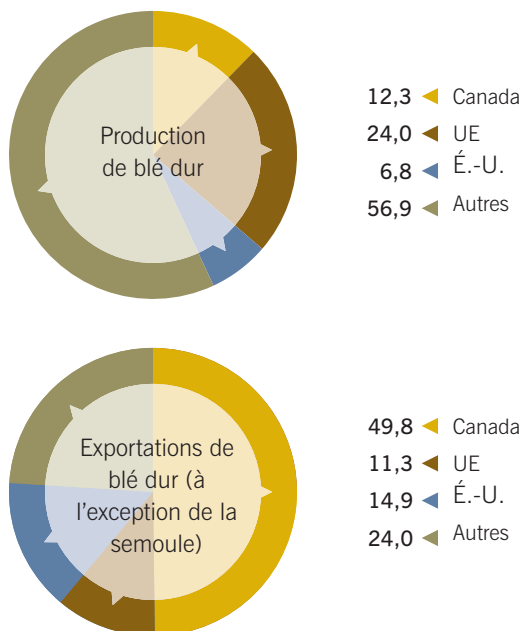


La situation est similaire dans le marché du blé dur. L'UE, le Canada et les É.-U. contrôlent approximativement 76 pour cent du marché d'exportation, alors que le Canada possède 50 pour cent du marché mondial du blé dur. Toutefois, ces pays produisent ensemble moins de 45 pour cent de l'approvisionnement mondial en blé dur, le Canada n'en produisant que 12 pour cent. Ce déséquilibre intensifie la concurrence déjà féroce sur le marché.

Les acheteurs internationaux apprécient le blé dur canadien en raison de son uniformité, de sa qualité et de la facilité d'approvisionnement. Tous ces facteurs sont assurés par des systèmes de commercialisation et de manutention des grains de qualité supérieure. Les fabricants italiens de pâtes font partie des principaux acheteurs de blé dur canadien, les autres clients importants étant l'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie), l'Amérique du Sud (Venezuela, Chili, Pérou) et les États-Unis. L'industrie locale de préparation des pâtes du Canada achète quelque 300 000 tonnes de blé dur par année et fait habituellement partie des cinq principaux acheteurs.

Parts de marché pour la production et les exportations selon les principales régions exportatrices de blé dur – FIGURE 2

(% des totaux à l'échelle mondiale – 2001-2006)

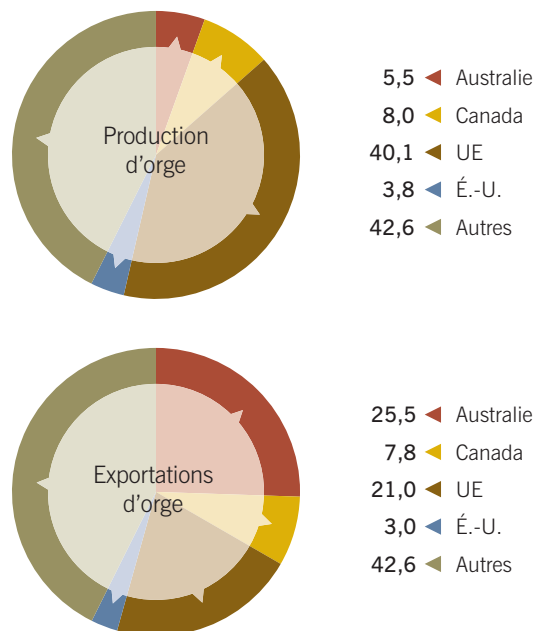


Dans le marché de l'exportation de l'orge fourragère et brassicole, les principaux fournisseurs sont l'Australie, le Canada, l'UE et les É.-U., qui effectuent à eux seuls approximativement 57 pour cent des exportations. L'Australie domine le marché de l'orge, assurant environ 26 pour cent des exportations. La quantité d'orge produite dans chaque pays est à peu près égale aux parts de marché des exportations (voir la figure 3).

Les variétés d'orge brassicole à deux rangs de l'Ouest canadien sont utilisées par l'industrie brassicole nationale et sont aussi vendues aux principaux clients de malt et d'orge brassicole des É.-U., de l'Asie, de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et de l'Afrique du Sud. Les variétés d'orge à six rangs de l'Ouest canadien sont principalement vendues aux industries brassicole et du maltage du Canada et des É.-U., de plus petites quantités étant vendues au Mexique.

Parts de marché pour la production et les exportations selon les principales régions exportatrices d'orge – FIGURE 3

(% des totaux à l'échelle mondiale – 2001-2006)



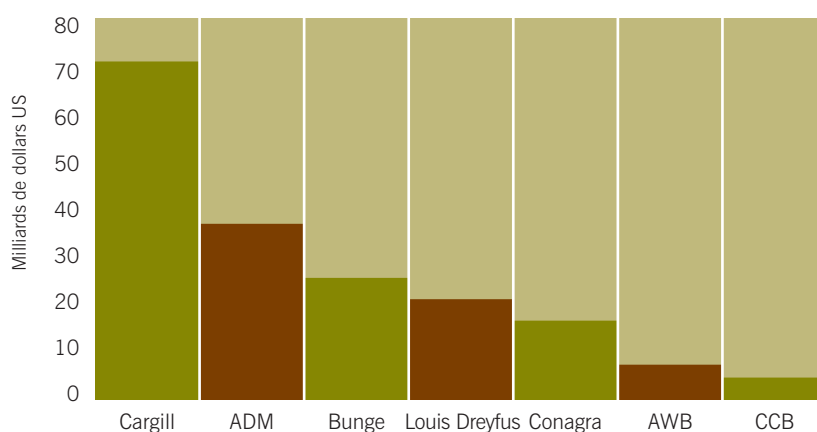
Concentration d'entreprises

Une poignée de multinationales à intégration verticale et horizontale dominant le commerce mondial des grains. Quatre entreprises, soit Cargill, Louis Dreyfus, Archer Daniels Midland (ADM) et Bunge, détiennent 73 pour cent du marché mondial des grains. Plusieurs entreprises canadiennes sont liées de près à ces multinationales et contrôlent de nombreux aspects de la chaîne d'approvisionnement canadienne, y compris la manutention des grains, la production des aliments du bétail et des engrais, les parcs d'engraissement, le transport, la transformation des aliments et les échanges financiers.

Subventions

Le marché international du grain est faussé par les effets des subventions versées aux producteurs de grains dans d'autres pays, particulièrement aux É.-U. et au sein de l'Union européenne. Ces programmes de soutien interne protègent les producteurs des É.-U. et de l'UE des facteurs qui influent réellement sur l'offre et la demande mondiale, ce qui à son tour fausse la production et les prix. En revanche, les agriculteurs de l'Ouest canadien ne reçoivent qu'une fraction des subventions versées aux producteurs des pays concurrents.

Total des produits des concurrents mondiaux de la CCB (2005)

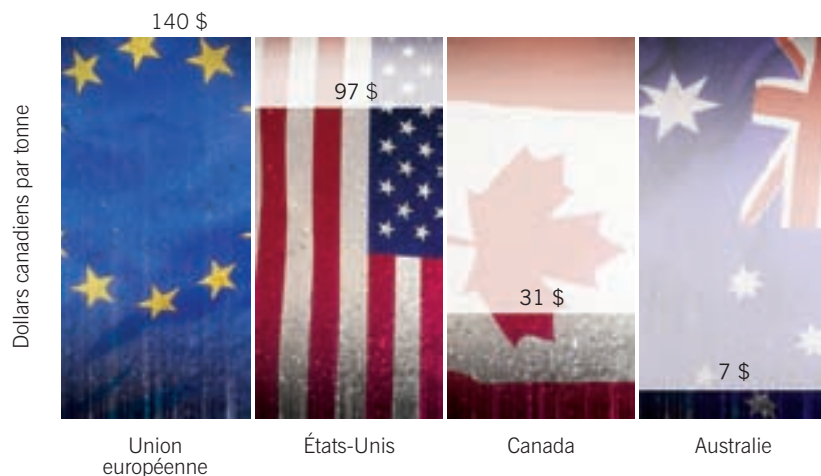


* Données les plus récentes disponibles : la plupart touchent des exercices prenant fin en 2004.
Sources : sites Web et rapports annuels publics. Produits bruts pour Cargill, la CCB et l'AWB; produits nets pour ADM et Bunge. Les données pour Louis Dreyfus représentent une moyenne annuelle.

**UNE POIGNÉE DE
MULTINATIONALES À
INTÉGRATION VERTICALE
ET HORIZONTALE
DOMINENT LE COMMERCE
MONDIAL DES GRAINS.**

Support pour le blé : une situation équitable? – MOYENNE SUR CINQ ANS, 2000-2004

Source : Base de données OCDE ESP



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Nous sommes une société à régie partagée créée par la *Loi sur la Commission canadienne du blé (la Loi)*. Nous ne sommes pas une société de la Couronne et nous n'avons pas d'actionnaires. Le conseil d'administration est composé de 15 membres – 10 de ces membres sont des agriculteurs élus par leurs pairs; quatre sont des représentants du monde des affaires et sont nommés par le gouvernement du Canada, le président-directeur général est recommandé par le conseil d'administration et est nommé par le gouvernement. Conformément au mandat du conseil d'administration, tous les administrateurs doivent agir dans les meilleurs intérêts de la société afin d'optimiser les rendements offerts aux producteurs de l'Ouest canadien.

Trois piliers soutiennent les activités et la structure de la CCB : le guichet unique des ventes, la mise en commun des prix et les garanties gouvernementales.



1

Le guichet unique des ventes

En vertu d'une loi adoptée en 1935, nous sommes l'unique agent de mise en marché du blé et de l'orge cultivés dans l'Ouest canadien. Notre mandat touche les marchés de l'exportation et de la consommation humaine. Le blé et l'orge cultivés pour l'alimentation du bétail ou les utilisations industrielles (comme l'éthanol) n'ont pas à être vendus par l'entremise de la CCB.

Le guichet unique des ventes représente une valeur ajoutée pour les agriculteurs canadiens, car il leur permet de tirer profit de la réputation du Canada en ce qui concerne la qualité des grains, l'uniformité, la sécurité alimentaire, le service à la clientèle et la fiabilité. Les 75 000 producteurs de blé et d'orge de l'Ouest canadien sont tous réunis sous l'enseigne de la CCB. En travaillant ensemble plutôt que de se concurrencer pour chaque vente, les agriculteurs peuvent demander un meilleur rendement pour leurs grains et avoir une influence sur des enjeux qui ont des répercussions sur leurs bénéfices nets.

Le guichet unique des ventes permet aux agriculteurs d'être compétitifs dans un marché mondial des grains dominé par une poignée de multinationales et dans un système national de manutention et de transport des grains contrôlé par deux importantes sociétés céréalières et deux sociétés nationales de chemins de fer.



2

Mise en commun des prix

La mise en commun des prix signifie que tous les produits générés par les ventes durant la campagne agricole (1^{er} août au 31 juillet) sont déposés dans des comptes de mise en commun : blé, blé dur, orge de premier choix, orge fourragère A ou orge fourragère B. Le système de mise en commun des prix permet de remettre la totalité des produits, moins les frais liés à la commercialisation, aux agriculteurs par le truchement de ces comptes. Cette mesure fait en sorte que tous les producteurs qui fournissent le même grade de blé ou d'orge reçoivent le même rendement à la fin de la campagne agricole, peu importe le moment auquel les grains sont vendus durant l'année. Cette mesure permet de gérer les risques et permet aux producteurs de partager les risques du marché en donnant à chacun sa juste part, peu importe les hauts et les bas du marché.

Ventes directes des producteurs (VDP)

Les agriculteurs ont la possibilité de vendre directement leurs grains à des acheteurs dans le cadre du programme de contrats de VDP afin de profiter des possibilités offertes par un créneau ou un marché haut de gamme. Ce programme permet de faire en sorte que tous les agriculteurs de l'Ouest canadien profitent des avantages du guichet unique des ventes et obtiennent leur part des ventes du guichet unique tout en bénéficiant de possibilités supplémentaires de commercialisation.



3

Garanties gouvernementales

Le gouvernement du Canada offre actuellement à la CCB des garanties sur les paiements initiaux, les emprunts et les ventes à crédit. Les paiements initiaux garantis fournissent un prix plancher minimal, ce qui donne aux agriculteurs une protection contre la volatilité extrême du marché des grains. Les emprunts garantis sont utilisés pour financer les paiements versés aux agriculteurs avant la réception des produits des ventes, ce qui aide ceux-ci à payer leurs coûts d'exploitation. Les garanties de ventes à crédit nous permettent d'être concurrentiels dans un marché où s'affrontent des multinationales qui ont accès à des programmes de crédits similaires ou encore plus généreux offerts par leurs gouvernements respectifs.

Au-delà de la mise en commun des prix : Options de paiement aux producteurs

Lorsque les agriculteurs ont demandé de pouvoir exercer un plus grand contrôle individuel sur l'établissement du prix du blé, du blé dur et de l'orge, ainsi qu'en ce qui concerne la façon dont ils seront payés et à quel moment ils le seront, nous avons mis en place les options de paiement aux producteurs (OPP). Ces options permettent aux agriculteurs de gérer leurs propres risques liés aux prix sans affecter les comptes de mise en commun. Les OPP reproduisent les conditions du marché libre tout en assurant la sécurité et les avantages d'un guichet unique. Les coûts liés au programme sont entièrement assumés par les agriculteurs qui en font usage.

Les principales options de paiement offertes actuellement aux agriculteurs par l'entremise de la CCB (en plus du système traditionnel de mise en commun des prix) sont les suivantes :

Contrats à prix fixe (CPF) : Cette option permet aux agriculteurs de bloquer un prix fixe et final pour leurs grains en se fondant sur la valeur marchande.

Contrats sur base (CSB) : Cette option permet aux agriculteurs de bloquer un prix mis en commun et un prix à terme à différentes périodes du programme.

Contrats à prix quotidien (CPQ) : Cette option représente aussi des contrats à prix fixe qui permettent aux agriculteurs de bloquer un prix pour leur blé qui reflète les cours au comptant du marché américain la journée même où ils choisissent de vendre leurs grains.

Option de paiement anticipé (OPA) : Cette option permet aux agriculteurs de fixer un prix plancher en se fondant sur les perspectives de rendement (PDR) du compte de mise en commun. Un agriculteur peut choisir de s'arrêter à 80, 90 ou 100 pour cent des PDR, chacun de ces choix s'accompagnant d'un rabais correspondant. Cette option permet aussi aux agriculteurs de participer aux gains si les rendements du compte de mise en commun dépassent les prix de l'option de paiement anticipé.

Programme de versement complémentaire avant livraison (PVCL)

Les agriculteurs de l'Ouest canadien ont accès à des avances de fonds en espèces offertes par le gouvernement fédéral dans le cadre de divers programmes que nous administrons en son nom. Le PVCL offre aux agriculteurs la possibilité de toucher des avances additionnelles au début de la campagne agricole en fournissant un versement supplémentaire avant la livraison.

Les gens

Nos effectifs sont diversifiés et très qualifiés et jouent un rôle essentiel dans notre réussite. Le siège social de l'organisme est situé à Winnipeg et des bureaux satellites se trouvent à Vancouver; à Ottawa; à Beijing, en Chine et à Tokyo, au Japon. Nous avons aussi des bureaux régionaux à Saskatoon, en Saskatchewan et à Airdrie, en Alberta, au nord de Calgary.

La majorité des 460 employés de l'organisme travaillent à Winnipeg. Seize représentants d'entreprises agricoles couvrent d'importants districts de l'Ouest canadien et ont la responsabilité de répondre aux besoins des agriculteurs et d'entretenir des liens avec chacun des établissements de manutention des grains de leur district. Ils rencontrent régulièrement les agriculteurs individuellement et en groupe afin de les tenir au courant des programmes de la CCB. Ils travaillent aussi avec les agriculteurs sur des questions touchant la livraison, les contrats et les paiements.

LES OPTIONS DE PAIEMENT AUX PRODUCTEURS (OPP) PERMETTENT AUX AGRICULTEURS DE GÉRER LEURS PROPRES RISQUES LIÉS AUX PRIX SANS AFFECTEUR LES COMPTES DE MISE EN COMMUN.





NOTRE VISION ET NOS STRATÉGIES

La CCB est un organisme de mise en marché qui appartient aux agriculteurs des Prairies. Elle leur permet d'avoir une présence importante sur le marché international. Elle ne les isole toutefois pas de la réalité de ce marché, mais leur donne les moyens de trouver des solutions novatrices aux enjeux auxquels ils font face.

Notre stratégie consiste à bonifier nos avantages concurrentiels afin d'offrir aux agriculteurs une valeur ajoutée. Nous y parvenons en tirant parti du guichet unique des ventes, en commercialisant le blé et l'orge de l'Ouest canadien, en offrant des services de première qualité aux agriculteurs et aux consommateurs ultimes et en développant de nouveaux marchés. Des études externes faisant appel à des données relatives aux ventes de la CCB ont confirmé que cette stratégie permet d'offrir aux agriculteurs de meilleurs rendements que dans un marché libre. En outre, tous les produits liés à la commercialisation, moins les frais connexes, sont remis aux agriculteurs. Ainsi, nous pouvons nous concentrer sur une seule chose : gagner le plus possible d'argent pour les agriculteurs en commercialisant leur blé, leur blé dur et leur orge.

Facteurs de rendement clés

Nous avons déterminé un ensemble de facteurs pour mesurer le rendement que nous utilisons pour évaluer les progrès de notre organisme en vue d'atteindre les objectifs fixés. Les mesures d'évaluation ont été établies après un examen minutieux de nos principaux facteurs opérationnels. Par cet exercice, l'organisme a cerné six domaines de création de valeur :

Soutien actif des agriculteurs – Comme les agriculteurs sont les principaux intéressés, il nous est essentiel d'obtenir leur appui. Pour y arriver, nous devons nous assurer de comprendre les besoins des agriculteurs et d'y répondre mieux que tout autre organisme.

Satisfaction de la clientèle – Il est essentiel de comprendre les besoins de notre clientèle et d'y répondre pour nous assurer de continuer à être un organisme de mise en marché des grains efficace et pour offrir une valeur maximale aux agriculteurs de l'Ouest canadien.

Optimisation du rendement – L'organisme doit continuellement mettre l'accent sur l'obtention des meilleurs rendements possibles pour les agriculteurs par le truchement du guichet unique des ventes.

Efficacité opérationnelle – Il est important d'offrir des services de haut niveau aux agriculteurs et aux consommateurs tout en gérant les coûts de façon serrée afin de nous assurer que nous servons les meilleurs intérêts des agriculteurs de la meilleure façon qui soit.

Développement de marché – Afin d'assurer le maintien et le développement continu des marchés de grande valeur pour les grains des producteurs de l'Ouest canadien, nous devons activement élaborer de nouveaux produits et services, offrir les produits et services existants dans de nouveaux marchés et accroître les ventes des produits actuels aux consommateurs.

Effectifs motivés et qualifiés – Pour atteindre nos objectifs, nous devons nous assurer que notre organisme possède des effectifs bien informés, hautement compétents et motivés qui sont déterminés à en offrir plus aux agriculteurs et aux consommateurs.

La CCB a défini plusieurs mesures clés pour chacun de ces domaines de création de valeur. Chaque année, ces mesures sont passées en revue et améliorées, et des cibles annuelles sont établies conformément aux objectifs stratégiques de l'organisme. Les progrès faits en vue d'atteindre ces buts sont évalués tout au long de l'année pour faire en sorte que la CCB continue de progresser et qu'elle obtienne des résultats qui correspondent aux objectifs organisationnels.

COMMENT LES ÉTATS FINANCIERS RENDENT COMPTE DES ACTIVITÉS

La *Loi sur la Commission canadienne du blé* exige que nous établissions un compte de mise en commun séparé pour chaque campagne agricole (soit du 1^{er} août au 31 juillet) pour chacune des cultures que nous traitons. Actuellement, nous avons cinq comptes de mise en commun : un pour le blé, un pour le blé dur et un pour l'orge de premier choix et deux pour l'orge fourragère. Ces comptes de mise en commun tiennent compte des produits et des charges liés aux tonnes de grain visées par les contrats et livrées par les agriculteurs, ainsi que des ventes faites pour chacune des cultures. Une fois que toutes les livraisons ont été faites pour la campagne agricole et que toutes les activités liées à la vente de grains ont été menées à terme, les bénéfices nets pour chaque mise en commun sont distribués aux producteurs. Nous fournissons un état des résultats séparé pour chaque compte de mise en commun afin de faire le suivi des activités, ainsi qu'un état des résultats des comptes de mise en commun cumulés.

Les bénéfices nets de chaque compte de mise en commun sont redistribués aux agriculteurs qui ont livré des grains durant la période visée selon les ventes par grade. Par conséquent, nous ne conservons aucun bénéfice non distribué ni aucuns capitaux propres bloqués. L'état de la distribution indique en détail comment les bénéfices nets sont distribués. Cet état reflète les paiements d'acomptes à la livraison, d'ajustement, intermédiaires et finaux, tels qu'ils ont été approuvés par le gouvernement du Canada. Il indique en outre tout virement spécial au fonds de prévoyance et la partie des paiements approuvés par le gouvernement qui est liée aux programmes d'OPP.

Les programmes d'OPP ont été créés pour offrir aux agriculteurs une plus grande souplesse concernant l'établissement du prix de leurs grains et devaient être séparés des comptes de mise en commun. Par conséquent, dans le cadre des OPP, il n'est pas nécessaire que les résultats nets du programme soient retournés aux utilisateurs du programme. La CCB assume les risques liés au programme et conserve les bénéfices qui en découlent.

Un fonds de prévoyance a été créé et le déficit ou l'excédent net des programmes d'OPP (soit la différence entre la valeur des ventes et les charges directes des programmes, y compris les versements faits aux agriculteurs selon les valeurs des contrats) est transféré à ce fonds. Le fonds de prévoyance représente les seuls capitaux propres bloqués de la CCB. Le solde retenu maximal est de 60 millions de dollars et le fonds est régi par la législation en vigueur.

Comme tous les bénéfices provenant des comptes de mise en commun sont distribués aux agriculteurs (à l'exception des bénéfices des programmes d'OPP), les activités de la CCB sont entièrement financées par des emprunts. Ces emprunts sont effectués dans différents marchés financiers et sont garantis par le gouvernement du Canada.

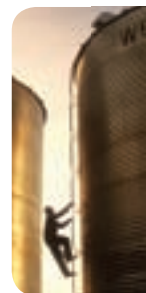
LA CCB : UNE VALEUR AJOUTÉE POUR LES AGRICULTEURS

Pour les producteurs, la valeur ajoutée ne s'arrête pas à la façon dont nous faisons la mise en marché des grains. Nous défendons leurs intérêts concernant divers enjeux qui ont des répercussions sur leurs bénéfices nets, nous concluons des ententes de partenariat en recherche et développement et nous nous unissons pour régler les questions liées au transport.

Nous sommes déterminés à rester au premier plan en ce qui concerne les enjeux qui touchent les bénéfices nets des agriculteurs. Nous nous sommes élevés contre l'introduction prématurée du blé génétiquement modifié et nous avons milité pour l'expansion du programme fédéral d'avances en espèces. Nous nous sommes fait entendre auprès du gouvernement en nous présentant devant le Comité permanent des finances du gouvernement fédéral et nous avons demandé avec insistance au gouvernement de tenir compte de la tempête économique qui s'abat sur les agriculteurs de l'Ouest canadien.

À la CCB, nous croyons en l'importance de la recherche et du développement. Que les résultats obtenus touchent l'amélioration des revenus et des activités des agriculteurs, l'augmentation des ventes dans nos marchés de grande valeur ou l'établissement de liens avec de nouveaux clients, la recherche et le développement sont des éléments essentiels pour conserver notre avantage concurrentiel. Voilà pourquoi nous sommes déterminés à investir dans la recherche pour trouver de nouvelles variétés de blé et d'orge résistantes aux maladies et des variétés qui offrent les qualités finales recherchées par les clients. Nos partenariats stratégiques avec des organismes comme l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) ou le Centre technique canadien pour l'orge brassicole (CTCOB) nous aident à maintenir notre réputation en ce qui concerne notre service à la clientèle hors pair. Nous sommes aussi un élément moteur dans le développement des nouvelles technologies, comme le matériel d'identification variétale, qui sont prometteuses pour l'introduction de nouvelles variétés tout en conservant le système d'assurance de la qualité du Canada.

La question du transport est fondamentale pour les agriculteurs. Le transport des grains cultivés dans les Prairies vers des ports peut être coûteux et compliqué. Les capacités limitées des chemins de fer font en sorte qu'il peut être difficile de garantir un nombre suffisant de wagons pour transporter le grain. Lorsque les agriculteurs se regroupent par l'entremise de la CCB, ils ont suffisamment de poids pour obtenir un service ferroviaire adéquat. Lorsque les entreprises ferroviaires ne nous ont pas offert un service adéquat, nous avons protesté et obtenu gain de cause. Nous avons exercé des pressions pour faire modifier la *Loi sur les transports au Canada* afin de contenir les coûts. Nous avons aussi administré un programme de wagons consignés aux producteurs, qui permet aux agriculteurs de charger le grain dans leurs propres collectivités.





RÉSULTATS DE L'EXERCICE CONSIDÉRÉ

Facteurs ayant façonné la conjoncture économique de 2005-2006

1. Production mondiale

Blé

Le Conseil international des céréales (CIC) estime que la production mondiale de blé en 2005-2006 a chuté de 11 millions de tonnes par rapport à un sommet record de 629 millions de tonnes atteint en 2004-2005.

La récolte de 618 millions de tonnes de 2005-2006 est tout de même la deuxième récolte mondiale de blé la plus importante jamais enregistrée. Bien que l'approvisionnement général en blé reste extrêmement élevé, les approvisionnements relativement restreints en blé de qualité supérieure et à forte teneur en protéines ont maintenu les prix dans ce segment de marché de stables à légèrement plus élevés pour la première partie de la campagne agricole. Les prix pour le blé de force de qualité supérieure ont commencé à augmenter durant l'hiver 2005-2006 en réaction à des problèmes de production aux É.-U. du blé de force rouge d'hiver. En revanche, les segments de marché touchant le blé de qualité moyenne et inférieure à plus faible teneur en protéines ont connu une période dynamique concernant l'établissement des prix jusqu'à l'été 2006.

En 2005, la culture du blé de printemps de l'Ouest canadien a donné des récoltes record. Toutefois, la teneur en protéines affichait presque un point de pourcentage de moins par rapport à la moyenne quinquennale. Les conditions de récolte dans l'Ouest canadien ont été difficiles et l'échantillonnage des grades du blé, bien que meilleur qu'en 2004, a été l'un des plus mauvais jamais enregistrés. Par conséquent, une grande partie des approvisionnements du Canada destinés à l'exportation a été offerte dans les segments du blé de qualité moyenne et inférieure dans lesquels la concurrence a été très féroce en 2005-2006.

Blé dur

La récolte mondiale de blé dur pour 2005-2006 a connu une baisse considérable par rapport à l'année précédente, passant à 36 millions de tonnes. Toutefois, le niveau des stocks reportés pour l'Union européenne des 25 et l'Amérique du Nord ont gardé les approvisionnements mondiaux à des niveaux coûteux. Des pressions ont été exercées sur la structure des prix jusqu'à l'été 2006, alors qu'il est devenu clair que la récolte de blé dur des É.-U. était gravement touchée par la sécheresse. En 2005, la production de blé dur de l'Ouest canadien a atteint des niveaux presque sans précédent, avec une production de 5,9 millions de tonnes. Les conditions de culture étaient généralement bonnes, bien que les pluies de fin de saison aient affecté la qualité de la récolte, ce qui a entraîné une production plus faible qu'à l'habitude pour le blé dur de grade supérieur.

Orge

En 2005-2006, la production mondiale d'orge a chuté de 14 millions de tonnes, passant de 154 millions de tonnes en 2004-2005 à 140 millions de tonnes. L'équilibre mondial entre l'offre et la demande a été positif en ce qui concerne les prix de l'orge fourragère sur les marchés étrangers, lesquels ont été assez élevés pour diriger d'importants volumes d'orge fourragère de l'Ouest canadien vers l'exportation plutôt que vers le marché intérieur.

En ce qui concerne la situation mondiale de l'offre et de la demande pour l'orge brassicole, les choses ont été assez différentes. Les prix ont été contenus au début de la campagne en raison des importants approvisionnements à l'UE, puis ont connu des pressions additionnelles pour le reste de la campagne 2005-2006 exercées par l'Australie, qui a connu sa deuxième récolte d'orge la plus importante de tous les temps. Les prix généralement offerts par les acheteurs d'orge brassicole sont restés relativement bas durant la campagne agricole.

2. Récolte de mauvaise qualité

Les conditions météorologiques ont été encore une fois difficiles pour les agriculteurs de l'Ouest canadien au cours de la campagne agricole 2005-2006. La production accrue et les rendements sans précédent (ou presque) pour le blé, le blé dur et l'orge ont été assombrés par une deuxième année d'affilée de mauvaises conditions de récolte. La qualité des récoltes a été affectée par le froid et le temps humide en août et en septembre. Ces conditions ont retardé la récolte et ont entraîné un déclasserement en raison du mildiou, de la germination et de la décoloration ainsi que d'un échantillonnage de grades inférieur à la moyenne. Comme les rendements l'indiquent, la saison de croissance 2005 a été très bonne dans les Prairies, à l'exception de certaines parties du Manitoba qui ont connu un temps trop humide. La production de blé s'est élevée à 24,8 millions de tonnes dans l'Ouest du Canada, le blé de printemps comptant pour 18,4 millions de tonnes. La production de blé dur et d'orge a atteint respectivement 5,9 millions de tonnes et 11,7 millions de tonnes en 2005. En général, la qualité du blé, du blé dur et de l'orge en 2005-2006 a été meilleure que celle de 2004-2005. Toutefois, la qualité des cultures demeure quand même considérablement sous la moyenne.

3. Marchés des produits de base

Les prix à terme pour le blé aux É.-U. ont augmenté d'avril 2005 à juillet 2006, en grande partie en raison des préoccupations concernant les approvisionnements en Amérique du Nord et en Europe. Une forte demande mondiale pour le blé combinée à une activité sans précédent des fonds d'investissement dans les marchés des marchandises ont davantage intensifié la hausse des prix du blé. En avril 2005, les prix à terme du blé dans les Bourses américaines ont atteint les planchers de 3,10 \$ à Minneapolis, de 3,09 \$ au Kansas et de 3,03 \$ à Chicago (le boisseau). À la fin de juillet 2006, les prix à terme à échéance la plus proche avaient atteint les sommets de 5,42 \$ à Minneapolis, de 5,27 \$ au Kansas et de 4,17 \$ à Chicago (le boisseau).

4. Dollar canadien fort

En 2005-2006, le dollar américain a poursuivi sa dépréciation par rapport à toutes les principales monnaies, y compris le dollar canadien. Les prix record des marchandises et le ralentissement de l'économie américaine conjugués à la vigueur de l'économie

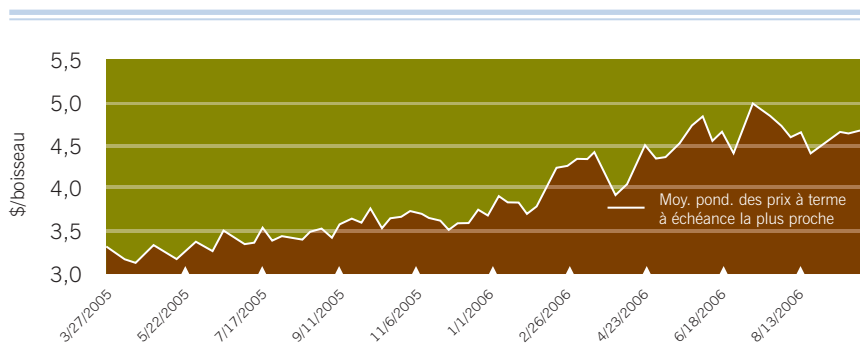
canadienne ont propulsé le dollar canadien à des sommets jamais atteints en 25 ans par rapport au dollar américain alors que nous abordions 2006. Les fusions et les acquisitions ont aussi fait en sorte que le dollar canadien est resté très en demande.

5. Victoire dans un différend commercial avec les É.-U.

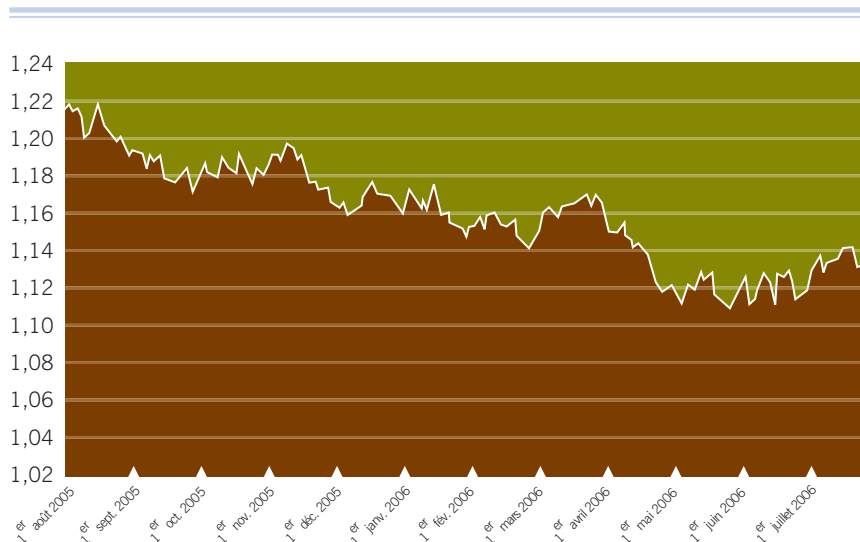
Le 12 décembre 2005, un comité de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a déterminé que le blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) ne devrait plus faire l'objet des droits américains d'importation. Dès le 2 janvier 2006, les douanes américaines ont reçu l'ordre d'autoriser l'entrée aux É.-U. du blé CWRS sans demander de droit ni d'engagement. Comme le marché américain est un marché de prédilection pour le grain de grade supérieur, la disponibilité limitée des cultures de grande qualité au cours des deux dernières années a limité l'impact négatif causé par le tarif douanier de 11,4 pour cent. Toutefois, durant les années fortes en qualité, les É.-U. ont été un marché recherché pour le blé CWRS. Avec des ventes historiques aux É.-U. allant de 1 à 1,2 million de tonnes, les É.-U. représentent une destination de choix pour le blé cultivé dans l'est des Prairies.

Prix à terme pour le blé aux É.-U.

(avoisinant Minneapolis, Kansas, Chicago)



Taux de change de la Banque du Canada publié à midi – dollar US/dollar CA





EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

En septembre 2006, le conseil d'administration de la CCB a approuvé les résultats des mesures d'évaluation du rendement de l'organisme pour 2005-2006. Les mesures d'évaluation de l'efficacité opérationnelle, un sous-ensemble des mesures d'évaluation du rendement de 2005-2006, comprennent le pourcentage des grains mis en marché, la comparaison des prix de vente, la contribution des autres sources de revenu et les primes de célérité/surestaries nettes.

Chaque objectif visé en matière d'efficacité opérationnelle est basé sur des consultations auprès du personnel, des analyses des tendances historiques, l'étude des tendances futures et des consultations auprès de la haute direction. Le tout est passé en revue par le conseil d'administration. Un résumé des objectifs individuels de 2005-2006 en matière d'efficacité opérationnelle et du rendement de l'organisme est présenté ci-après :

Mesure d'évaluation	Objectif pour 2005-2006	Résultat pour 2005-2006
Pourcentage des grains mis en marché	Blé – 100 pour cent Blé dur – 65 pour cent Orge de 1 ^{er} choix – 100 pour cent Orge fourragère – 100 pour cent	Blé – 96,6 pour cent Blé dur – 70,1 pour cent Orge de 1 ^{er} choix – 100 pour cent Orge fourragère – 100 pour cent
Comparaison des prix de vente (Fourchette des prix nets obtenus par la CCB comparativement aux prix de vente des concurrents pour le blé, le blé dur et l'orge.)	Blé – 5,65 \$ Blé dur – 4,75 \$ Orge de 1 ^{er} choix – 5,00 \$	Blé – 8,66 \$ Blé dur – 5,98 \$ Orge de 1 ^{er} choix – 7,77 \$
Contribution des autres sources de revenu (Comprend les intérêts créditeurs nets gagnés provenant des débiteurs rééchelonnés, des opérations discrétionnaires sur devises et sur marchandises, et de revenus de transport provenant de la passation de marchés et d'ententes avec les silos terminaux.)	Total – 62,7 millions de dollars	Total – 83,5 millions de dollars
Primes de célérité/surestaries nettes	Zéro net	Prime de célérité nette : 4,6 millions de dollars

COMPTE DE MISE EN COMMUN – BLÉ

	2005-2006	2004-2005
Livraisons (en tonnes)	11 971 249	13 296 295
Produits (par tonne)	186,94 \$	190,55 \$
Coûts directs	22,05	20,08
Produits d'exploitation nets	164,89	170,47
Autres produits	8,05	8,29
Intérêts créditeurs nets	2,14	2,95
Frais administratifs	(3,73)	(3,57)
Organismes de l'industrie du grain	(0,11)	(0,08)
Bénéfices distribués	171,24 \$	178,06 \$

Stratégie

Afin de gérer les risques de mise en marché et de pallier la volatilité des prix, la CCB établit le prix du grain tout au long de l'année tout en harmonisant les contraintes logistiques avec les exigences de livraison des producteurs et les profils d'approvisionnement des clients.

La CCB utilise une approche intégrée de gestion des ventes et du risque pour le compte de mise en commun du blé, ce qui se traduit par l'établissement de prix qui s'échelonnent depuis les semences jusqu'aux récoltes de l'année suivante. Cette approche permet aussi à la CCB de tirer parti des débouchés qui s'ouvrent périodiquement sur le marché durant l'année.

L'éventail des clients de la CCB est structuré en vue de maximiser les produits, compte tenu des conditions sur le plan de la logistique, des marchés et des récoltes. Comme 2005-2006 était la deuxième année d'affilée offrant du grain de qualité et de teneur en protéines à des niveaux très inférieurs à la normale, les réserves disponibles pour le mélange aux nouvelles productions étaient aussi d'une qualité inférieure à la normale, ce qui a restreint le volume de blé de qualité supérieure à teneur élevée en protéines disponible pour la vente en 2005-2006. Pour compliquer les choses, la concurrence mondiale dans le segment du blé de mouture de qualité inférieure et à faible teneur en protéines a été intense durant la plus grande partie de l'année, ce qui a causé des pressions sur les rendements.

Les stocks limités de blé de qualité supérieure à forte teneur en protéines ont été réservés aux marchés de choix afin de maintenir la part de marché et de maximiser les produits. Les ventes à de nombreux clients qui achètent du blé de mouture à forte teneur en protéines ont été restreintes en raison de la pénurie de blé à forte teneur en protéines. Comme pour 2004-2005, et en tenant compte des stocks limités de blé de mouture de qualité supérieure à forte teneur en protéines, les clients ont été dirigés vers le blé de qualité inférieure à moins forte teneur en protéines dans la mesure du possible et selon les possibilités offertes par la qualité générale de la production.

Livraisons

Les livraisons de blé ont varié selon les contrats de série, le grade et la classe. Tout le blé des contrats de série A a été accepté à 80 pour cent, à l'exception du blé blanc de printemps Canada Prairie (CPSW), du blé extra fort de l'Ouest canadien (CWES) et du blé fourrager de l'Ouest canadien (CWFV); ces variétés ayant été acceptées à 100 pour cent. Tout le blé des contrats de série B a été accepté à 100 pour cent, à l'exception du blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) n° 1 et n° 2 (d'une teneur en protéines de 13,4 pour cent et moins) et du CWRS n° 3, ces variétés ayant été acceptées à 50 pour cent. Le blé promis dans le cadre des contrats de série C a été accepté à 100 pour cent, à l'exception du blé CWRS n° 3, qui n'a pas du tout été accepté.

À la mi-novembre, des appels de livraison ont eu lieu pour au moins 40 pour cent des contrats de série A de blé CWRS. Ces appels de livraison ont généralement été suivis d'une résiliation de contrat en vue d'encourager les livraisons de blé CWRS durant toute l'année. À la fin de février, tout le blé CWRS n° 1 et n° 2 à forte teneur en protéines a fait l'objet d'appels de livraison. Tout le blé CWRS n° 3 a été appelé par la fin mars, alors que les appels de livraison pour le blé CWRS n° 1 et n° 2 à plus faible teneur en protéines n'ont pas été complètement placés jusqu'au début de mai. Des appels de livraisons tardifs ont aussi été placés pour le blé rouge d'hiver de l'Ouest canadien (CWRW). La demande plus lente pour le blé de qualité inférieure reflète les importants approvisionnements relativement à la demande et la concurrence féroce des vendeurs de blé de qualité inférieure dans les marchés internationaux au début de la campagne agricole.

Des livraisons rapides ont été effectuées pour le blé CWES et CPSW. Ainsi, 100 pour cent des contrats de série A ont fait l'objet d'un appel au début de novembre afin de disposer de quantités suffisantes aux ports pour la vente. À la fin novembre, 100 pour cent des contrats de la série A du blé CWFV avaient fait l'objet d'appels de livraison. Des livraisons supplémentaires ont été demandées par l'intermédiaire de contrats de livraison garantie.

La totalité du blé roux de printemps Canada Prairie (CPSR) a été appelée à la mi-février afin de respecter les engagements de vente du printemps. Comme d'habitude, des appels de livraison pour le blé tendre blanc de printemps de l'Ouest canadien (CWSWS) se sont échelonnées tout au long de l'année, reflétant ainsi la demande sur le marché canadien.

Les livraisons totales de blé autre que le blé dur ont atteint 12 millions de tonnes, une diminution par rapport aux 13,3 millions de tonnes de la campagne précédente. Les livraisons ont été acceptées dans le compte de mise en commun du blé jusqu'au 6 octobre 2006.

Résultats

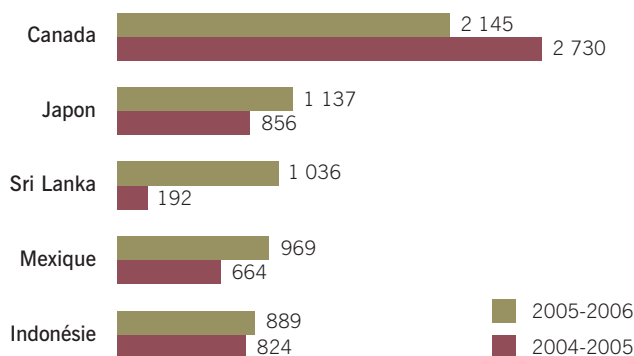
Le marché canadien représente le plus important client de la CCB en 2005-2006, affichant des ventes de 2,15 millions de tonnes. Un total de 9,83 millions de tonnes de blé a été mis en marché à l'étranger en 2005-2006, comparativement à 10,61 millions de tonnes en 2004-2005. Le deuxième plus important acheteur de blé auprès de la CCB a été le Japon à qui elle a vendu 1,14 million de tonnes de blé comparativement à 856 000 tonnes en 2004-2005, maintenant ainsi une demande constante pour le blé de mouture canadien de qualité supérieure. Le volume des ventes au Sri Lanka a connu une augmentation marquée en 2005-2006, passant à 1,04 million de tonnes, en grande partie en raison du volume important de blé de mouture de qualité inférieure à faible teneur en protéines disponible pour l'exportation. Les ventes totales vers le Mexique se sont élevées à 969 000 tonnes en 2005-2006, ce qui représente un volume de vente accru de 305 000 tonnes par rapport aux 664 000 tonnes vendues en 2004-2005. Les ventes à l'Indonésie ont été relativement stables en 2005-2006 comparativement aux ventes de 2004-2005 (824 000 tonnes).

Le compte de mise en commun du blé a enregistré des produits de 2,24 milliards de dollars sur 11,97 millions de tonnes de blé livré, ou des produits bruts moyens de 186,94 \$ la tonne, en baisse par rapport à la moyenne de 190,55 \$ la tonne l'année précédente. La hausse considérable du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours de l'année (ce qui se traduit par une réduction de la valeur des ventes en dollars canadiens), combinée à la quantité limitée de blé de qualité supérieure à forte teneur en protéines causée par les mauvaises conditions météorologiques durant la récolte, ont été les deux principaux facteurs ayant contribué à la diminution du rendement moyen par rapport à 2004-2005. Les rendements finaux du compte de mise en commun du blé CWRS n° 1 à 13,5 pour cent de protéines (nets de toutes charges) se sont élevés à 195,14 \$ la tonne pour le blé en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent, comparativement à 205 \$ la tonne un an plus tôt. La prime pour une teneur protéique variant de 11,5 pour cent à 13,5 pour cent était de 15,50 \$ la tonne, comparativement à 15 \$ la tonne l'année précédente, compte tenu de l'approvisionnement très limité de blé de mouture de qualité supérieure à forte teneur en protéines en Amérique

du Nord. Vu l'abondance des réserves mondiales de blé de qualité inférieure et la forte concurrence dans ce segment de marché pendant presque toute l'année commerciale, les rendements finaux des comptes de mise en commun pour le blé CWRS n° 3 et le blé CPSR n° 2 se situaient à 152,79 \$ et à 137,01 \$ la tonne, respectivement, comparativement à 166 \$ et à 157 \$ la tonne respectivement en 2004-2005.

Principaux acheteurs de blé

(ventes de 2005-2006 et de 2004-2005, en milliers de tonnes)



Coûts directs

Les coûts directs ont augmenté de 1,97 \$ la tonne pour se situer à 22,05 \$, principalement en raison de l'augmentation des coûts de transport et de manutention aux silos terminaux qui a été contrebalancée par une réduction des autres charges directes.

Voici quelques précisions :

- Les coûts du fret maritime ont été beaucoup plus élevés en raison de l'augmentation du volume de ventes CAF (coût, assurance et fret) dans les ports, malgré les taux légèrement plus bas à la tonne. Cette augmentation a été contrebalancée par les frais globaux plus bas pour le transport de marchandises par les États-Unis et le golfe du Mexique, en raison d'un dollar canadien plus fort et du programme d'expédition par voie ferrée à peu près inexistant au Mexique (vu les importantes augmentations des taux de fret).
- La manutention aux silos terminaux a été touchée par une forte hausse des frais de transbordement. Cette hausse est attribuable à l'augmentation des volumes de vente CAF et des contrats de transbordement, malgré une légère diminution des tarifs moyens de transbordement par tonne attribuable à l'augmentation du volume de chargements destinés aux ports de l'Est. Le séchage artificiel a connu une hausse importante en raison de la grande quantité de grains de mauvaise qualité et des récoltes humides qu'il a fallu faire sécher artificiellement pour respecter les engagements de vente de blé CWRS n° 2 et n° 3.

- On a signalé un déclassé net du blé durant l'année. Les compagnies cérésières ont payé pour du blé de qualité supérieure à ce qu'elles ont reçu à la livraison. Cette situation a donné lieu à d'importants déclassés. Les déclassés du blé ont surtout été signalés pour le blé CWRS n° 1.
- Il y a eu une diminution des autres charges directes en raison du recul des frais de surestaries attribuable à une plus grande capacité de coordonner les besoins en matière de grains aux périodes d'expédition et à la diminution des primes versées par tonne au titre des programmes de semences variétales en 2005-2006.

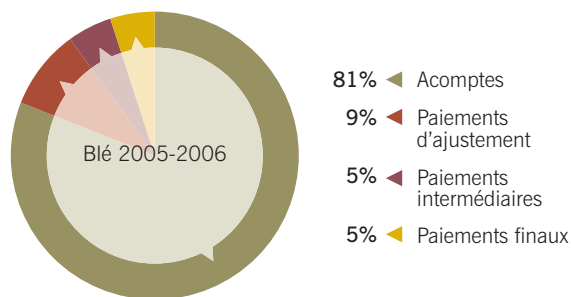
Autres produits

La diminution nette est principalement due à un recouvrement moins important du facteur de rajustement du fret attribuable à la baisse du volume de grain transitant par la zone de Thunder Bay et à la plus petite taille du compte de mise en commun, ainsi qu'au fait qu'il n'y a pas eu d'attribution aux programmes d'OPP en 2005-2006.

Bénéfices distribués

Le produit moyen tiré des ventes de grain disponible à des fins de distribution aux producteurs a diminué de quatre pour cent, ou de 6,82 \$ la tonne, pour se situer à 171,24 \$. Des montants redistribués aux participants au compte de mise en commun, 90 pour cent l'ont été avant le 18 avril 2006 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement. Une autre tranche de 5 pour cent, ou 8 \$ la tonne, a été recommandée en tant que paiement intermédiaire et doit être approuvée par le ministre.

Bénéfices distribués aux agriculteurs



Les options de paiement aux producteurs (OPP), comme le contrat à prix fixe (CPF) et le contrat sur base (CSB) sont des programmes qui n'entrent pas dans la comptabilité des comptes de mise en commun. Elles n'ont donc pas d'impact sur les résultats nets de ces comptes. Un peu moins de 117 millions de dollars de rendement des ventes ont été versés à partir du compte de mise en commun du blé pour les programmes d'OPP, ce qui représente le rendement des divers grades et classes de blé exportés dans le cadre de CPF et CSB. Les producteurs qui participent aux programmes d'OPP ont obtenu le prix fixé par leur contrat respectif.

**LE MARCHÉ CANADIEN
REPRÉSENTE LE PLUS IMPORTANT
CLIENT DE LA CCB EN 2005-2006,
AFFICHANT DES VENTES DE
2,15 MILLIONS DE TONNES.**



COMPTE DE MISE EN COMMUN – BLÉ DUR

	2005-2006	2004-2005
Livraisons (en tonnes)	4 308 906	3 823 967
Produits (par tonne)	200,56 \$	216,37 \$
Coûts directs	33,76	28,33
Produits d'exploitation nets	166,80	188,04
Autres produits	5,02	4,23
Intérêts créditeurs nets	1,31	1,97
Frais administratifs	(3,73)	(3,57)
Organismes de l'industrie du grain	(0,11)	(0,08)
Bénéfices distribués	169,29 \$	190,59 \$

Stratégie

Les conditions de culture favorables ont donné lieu à des rendements supérieurs à la moyenne pour le blé dur. Toutefois, comme dans le cas du blé, les conditions de récolte du blé dur ont été mauvaises, produisant un grade inférieur à la moyenne. La production de blé dur a atteint 5,92 millions de tonnes en 2005-2006, comparativement au niveau record de 6,04 millions de tonnes établi en 1998-1999. Les importantes récoltes combinées aux stocks de report de blé dur se sont traduites par un approvisionnement de blé dur jamais atteint dans l'Ouest du Canada. Il était impératif de maximiser les parts dans les marchés traditionnels et non traditionnels du blé dur si les stocks de report devaient être ramenés à des niveaux gérables. L'important volume de blé dur de grade inférieur représentait un défi sur le plan de la mise en marché, car la demande pour un blé de cette qualité est restreinte chez les clients achetant traditionnellement du blé dur. La stratégie de la CCB consistait à cibler les clients actuels et une nouvelle clientèle afin d'optimiser les possibilités et à utiliser les contrats à livraison garantie (CLG) afin d'établir un lien entre les ressources agricoles de cette qualité et les débouchés.

Livraisons

L'acceptation du blé dur variait selon les séries de contrats et le marché potentiel. Cinquante pour cent de tous les grades de blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD) engagés pour livraison conformément aux contrats de série A ont été acceptés. Les approvisionnements suffisants et la demande limitée des clients n'ont pas donné lieu à l'acceptation d'autre blé dur CWAD aux termes des contrats de série B. Toutefois, une plus forte demande plus tard dans l'année s'est soldée par des débouchés additionnels sur le plan de la mise en marché, le seuil d'acceptation s'étant établi à 25 pour cent pour le blé dur des contrats de série C.

En général, les livraisons pour la plupart des grades de blé CWAD ont été échelonnées également tout au long de la campagne agricole, à

l'exception du blé CWAD n° 4 et n° 5 qui a été totalement engagé à la fin de janvier. Des approvisionnements additionnels de blé CWAD n° 4 et n° 5 ont fait l'objet de huit contrats à livraison garantie.

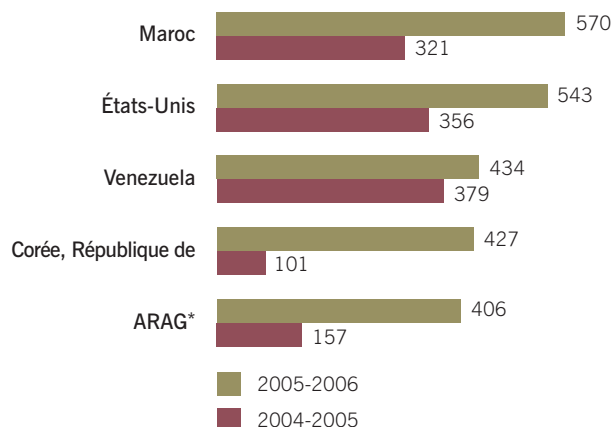
Les livraisons totales au compte de mise en commun du blé dur ont atteint 4,3 millions de tonnes, soit un programme d'exportation jamais atteint de 4,2 millions de tonnes. Les livraisons au compte de mise en commun ont marqué une hausse par rapport aux 3,8 millions de tonnes de l'année précédente. Au total, la CCB a accepté 70,1 pour cent du total de blé dur offert par les producteurs. Les dernières livraisons ont été acceptées dans le compte de mise en commun du blé dur le 6 octobre 2006.

Résultats

Les marchés étrangers représentaient 4,06 millions de tonnes de blé dur vendu cette année, comparativement à 3,56 millions de tonnes en 2004-2005. On s'est attaqué aux débouchés d'une façon vigoureuse

Principaux acheteurs de blé dur

(ventes pour 2005-2006 et 2004-2005 en milliers de tonnes)



* Amsterdam, Rotterdam, Antwerp, Ghent

et les objectifs initiaux en matière de volumes ont été dépassés dans de nombreux marchés clés du blé dur. Le Maroc a été le plus important marché du blé dur pour la CCB, alors que les ventes ont augmentées pour atteindre 570 000 tonnes en 2005-2006, en partie en raison de la production nationale réduite attribuable à la sécheresse. La demande américaine pour le blé dur canadien s'est aussi accrue, en partie en raison de la disponibilité limitée du blé dur américain vers la fin de l'année commerciale; les ventes ont atteint le seuil de 543 000 tonnes, comparativement à 356 000 tonnes en 2004-2005. La demande du Venezuela pour le blé dur canadien a été accentuée en 2005-2006, représentant 434 000 tonnes. Les ventes faites à la Corée ont été de 427 000 tonnes, alors que la CCB a optimisé les ventes de blé dur de qualité inférieure à ce marché du blé dur non traditionnel. Les ventes faites à Amsterdam, Rotterdam, Antwerp et Ghent (ARAG) ont augmenté à 406 000 tonnes, comparativement à 157 000 tonnes en 2004-2005. Les problèmes concernant la qualité du blé dur vécus en Europe ont été en partie responsables de la demande accrue pour le blé dur de mouture de qualité supérieure. La monnaie canadienne plus forte par rapport au dollar américain est principalement à l'origine de la réduction des rendements moyens par tonne, comparativement à la campagne précédente.

Les produits bruts du compte de mise en commun du blé dur ont atteint 864,2 millions de dollars pour les 4,31 millions de tonnes de blé livrées à la CCB, soit une moyenne de 200,56 \$ la tonne, une baisse par rapport à la moyenne de 216,37 \$ la tonne pendant la campagne de 2004-2005.

La monnaie canadienne plus forte par rapport au dollar américain (comparativement à 2004-2005) signifie que le prix moyen par tonne en dollars canadiens a subi une pression à la baisse.

Les marchés mondiaux du blé dur n'ont pas été aussi forts qu'en 2004-2005 durant la majeure partie de l'année, ce qui a aussi eu des répercussions sur les rendements. Les rendements finaux du compte de mise en commun du blé CWAD n° 1 à 13 pour cent de protéines sont passés de 214 \$ la tonne pour le blé en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent à 193,33 \$ la tonne. Alors que la teneur en protéines du blé dur de l'Ouest canadien étaient nettement au-dessous de la moyenne, la prime pour une teneur en protéines variant de 11,5 pour cent à 13 pour cent a été fixée à 13,92 \$ la tonne, comparativement à 13 \$ la tonne l'année précédente. Les rendements finaux des comptes de mise en commun pour le blé CWAD n° 3 étaient de 152,72 \$ la tonne, comparativement à 176 \$ la tonne en 2004-2005.

Coûts directs

Les coûts directs ont augmenté de 5,43 \$ la tonne pour se situer à 33,76 \$, principalement en raison de la hausse des frais de transport et des prix du grain, qui a été contrebalancée par une baisse du déclassement des stocks et de l'entreposage des stocks.

Plus précisément :

- Les coûts de transport ont augmenté en raison des plus importants volumes de vente tant pour le grain destiné aux É.-U. que pour celui transitant dans les ports de l'Est, en plus d'une augmentation du taux de fret moyen par tonne.

- Il y a eu une augmentation des achats de grain en 2005-2006, ce qui est attribuable au grand volume de livraisons reçues après la date de fin de la campagne 2004-2005 et acceptées en 2005-2006.
- Les déclassements signalés des stocks de blé dur ont fléchi durant l'année, comparativement à 2004-2005. Les déclassements de grade ont surtout été signalés pour le CWAD n° 1.
- L'entreposage des stocks a diminué comparativement à 2004-2005 en raison de l'absence, en 2005-2006, d'entreposage à la ferme dans le cadre du programme de contrats à identité préservée pour le blé dur.

Autres produits

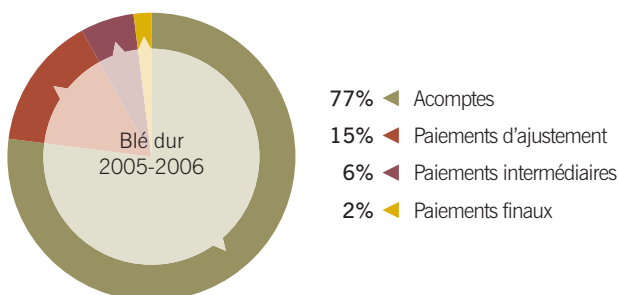
L'augmentation nette est principalement attribuable à la sélection d'un plus grand nombre de fournisseurs et aux tonnages additionnels passant par les É.-U., ce qui a été contrebalancé par les attributions aux programmes d'options de paiement aux producteurs (OPP) en 2005-2006.

Bénéfices distribués

Le produit moyen tiré des ventes de grain disponible pour distribution aux producteurs a diminué de 11 pour cent (ou de 21,30 \$ la tonne) pour se situer à 169,29 \$. Des montants redistribués aux participants au compte de mise en commun, 92 pour cent l'ont été avant le 9 août 2006 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement. Une autre tranche de 6 pour cent, ou 10 \$ la tonne, a été recommandée en tant que paiement intermédiaire et doit être approuvée par le ministre.

Pour les livraisons à la CCB par les producteurs dans le cadre du programme de contrats à prix fixe, 434 millions de dollars ont été versés à partir du compte de mise en commun au programme, ce qui représente le rendement final du compte de mise en commun pour les grades particuliers livrés au compte de mise en commun du blé dur dans le cadre de ce programme. Les produits du programme d'options de paiement ont été versés aux producteurs au prix fixé dans leur contrat respectif.

Bénéfices distribués aux agriculteurs



COMPTE DE MISE EN COMMUN – ORGE DE PREMIER CHOIX

	2005-2006	2004-2005
Livraisons (en tonnes)	1 464 682	1 752 501
Produits (par tonne)	169,57 \$	177,30 \$
Coûts directs	24,82	20,57
Produits d'exploitation nets	144,75	156,73
Autres produits	21,05	20,02
Intérêts créditeurs nets	0,91	1,05
Frais administratifs	(3,73)	(3,57)
Organismes de l'industrie du grain	(0,16)	(0,13)
Bénéfices distribués	162,82 \$	174,10 \$

Stratégie

La qualité de l'orge brassicole de l'Ouest canadien était inférieure à la moyenne pour la deuxième année d'affilée, ce qui a limité le volume d'orge répondant aux normes brassicoles. La stratégie de la CCB consistait à maximiser les ventes d'orge brassicole au début du programme commercial pour deux raisons. Premièrement, vu les problèmes de qualité de l'orge brassicole, la priorité a été accordée à la rapidité d'exécution dans la mesure du possible afin d'éviter que l'orge brassicole ne se détériore. Deuxièmement, les ventes ont été maximisées tôt, avant l'arrivée des nouveaux approvisionnements d'orge brassicole de l'Australie qui devaient exercer une pression sur les prix internationaux de l'orge brassicole.

Livraisons

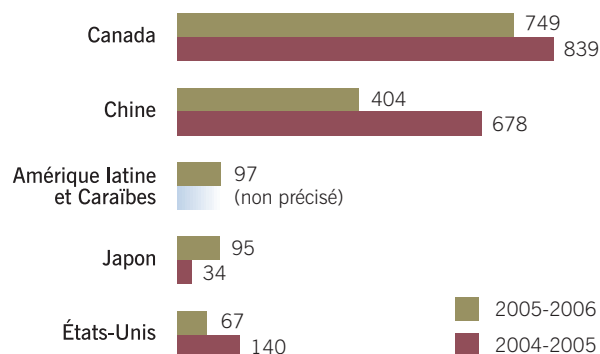
Les conditions de récolte par temps humide ont considérablement réduit la quantité d'orge à deux et à six rangs offerte, car une grande partie de l'orge a été touchée par la décoloration et par divers degrés de prégermination. La plus grande partie des livraisons d'orge à deux rangs a eu lieu au début de la campagne agricole. La récolte australienne a été largement supérieure à la moyenne et d'une bonne qualité, ce qui a entraîné une diminution des possibilités de mise en marché pour les producteurs de l'Ouest canadien dans la deuxième moitié de la campagne agricole. Au total, 1,46 million de tonnes ont été livrées, soit un recul par rapport aux 1,75 million de tonnes de l'année précédente. Cette baisse était principalement attribuable à la réduction de la germination plus tard dans l'année. Les livraisons ont été acceptées dans le compte de mise en commun de l'orge de premier choix jusqu'au 15 septembre 2006.

Résultats

L'orge brassicole vendue sur le marché canadien représentait 749 000 tonnes, comparativement à 839 000 tonnes en 2004-2005, car des

Principaux acheteurs d'orge de premier choix

(ventes en 2005-2006 et 2004-2005, en milliers de tonnes)



problèmes de production canadienne ont restreint les stocks d'orge brassicole offerts. La Chine a été encore une fois le plus important marché pour l'orge brassicole, bien que les ventes aient fléchi pour passer de 678 000 tonnes à 404 000 tonnes. Le programme d'exportation a été limité plus tard dans l'année, en partie en raison de la concurrence féroce des Australiens, de l'abondance des stocks australiens et des inquiétudes des clients en matière de qualité. Le volume des ventes dans la région des Caraïbes a augmenté à 97 000 tonnes en raison d'une plus forte demande pour les exportations canadiennes de malt. Le volume des ventes vers les É.-U. est resté bas, à 67 000 tonnes, alors que les stocks d'orge brassicole à six rangs étaient limités en raison des mauvaises conditions de récolte et de l'abondance relative des stocks des utilisateurs finaux des É.-U.

Les rendements bruts du compte de mise en commun de l'orge de premier choix se sont élevés à 248,36 millions de dollars sur 1,46 million de tonnes d'orge livrée, soit des produits bruts moyens de 169,57 \$ la tonne, par rapport à 177,30 \$ la tonne

en 2004-2005. La vigueur du dollar canadien par rapport au dollar américain, ainsi que la disponibilité accrue des approvisionnements mondiaux d'orge brassicole (particulièrement en Australie) comparativement à 2004-2005, ont eu des répercussions sur les rendements. Les rendements finaux du compte de mise en commun pour l'orge à deux rangs Extra spéciale en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent ont atteint 168,45 \$ la tonne, comparativement à 179 \$ la tonne l'année précédente. Les rendements finaux du compte de mise en commun pour l'orge à six rangs Extra spéciale se sont élevés à 160,87 \$ la tonne, comparativement à 166 \$ la tonne en 2004-2005. L'écart entre l'orge fourragère n° 1 de l'Ouest canadien et l'orge à deux rangs Extra spéciale s'est accentué, passant de 48 \$ la tonne en 2004-2005 à 52,03 \$ la tonne.

Coûts directs

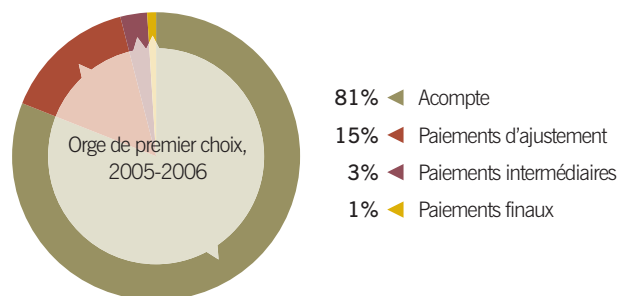
Les coûts directs ont augmenté de 4,25 \$ la tonne pour se situer à 24,82 \$, surtout en raison de la hausse des coûts de transport et de l'augmentation des achats de grain, qui ont été contrebalancées par une légère diminution de l'entreposage des stocks, plus précisément :

- Malgré une réduction du taux de fret maritime la tonne, les coûts de transport maritime sont restés élevés, car une partie importante du grain faisant partie du compte de mise en commun a été exportée et la CCB était responsable de payer les coûts de transport maritime.
- Un niveau considérablement plus élevé de livraisons tardives ont été acceptées en 2005-2006 en raison d'engagements contractuels, comparativement à la campagne agricole 2004-2005.
- L'entreposage des stocks a diminué par rapport à l'an dernier en raison d'une réduction en moyenne des niveaux en silos de collecte contrebalancée par une légère augmentation du taux d'entreposage.

Autres produits

L'augmentation au chapitre des autres produits est surtout attribuable à l'augmentation du pourcentage du grain obtenu des silos de collecte, ce qui a entraîné un plus faible recouvrement des coûts du transport ferroviaire. Cette année, les brasseurs se sont approvisionnés en grain plus près de leurs usines de transformation.

Bénéfices distribués aux agriculteurs



Bénéfices distribués

Le produit moyen tiré des ventes de grain disponible pour distribution aux producteurs a diminué de 6 pour cent, ou 11,28 \$ la tonne, pour se situer à 162,82 \$. Des montants redistribués aux participants au compte de mise en commun, 96 pour cent l'ont été avant le 9 août 2006 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement. Une autre tranche de trois pour cent, ou 5 \$ la tonne, a été recommandée en tant que paiement intermédiaire et doit être approuvée par le ministre.

Un peu plus de 199 000 \$ des rendements des ventes ont été versés à partir du compte de mise en commun de l'orge de premier choix aux programmes d'options de paiement aux producteurs, ce qui représente le rendement des divers grades et classes d'orge exportés dans le cadre des CPF et CSB. Les producteurs qui participent aux programmes d'options de paiement ont obtenu le prix fixé par leur contrat respectif.



COMPTE DE MISE EN COMMUN A – ORGE FOURRAGÈRE

	2005-2006	2004-2005
Livraisons (en tonnes)	915 783	29 022
Produits (par tonne)	138,84 \$	153,31 \$
Coûts directs	9,08	89,60
Produits d'exploitation nets	129,76	63,71
Autres produits	0,32	20,76
Intérêts créditeurs nets	2,46	85,55
Frais administratifs	(3,52)	(3,57)
Organismes de l'industrie du grain	(0,09)	(0,09)
Bénéfices distribués	128,93	166,36
Moins les virements au fonds de prévoyance	–	51,15
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	128,93 \$	115,21 \$

Stratégie

La CCB a eu la possibilité de mettre en marché d'importants volumes d'orge fourragère pour l'exportation tout au long de la durée du compte de mise en commun A, vu les indicateurs de base positifs du marché mondial de l'orge fourragère et l'intérêt soutenu des producteurs pour la commercialisation de l'orge fourragère par l'entremise de la CCB. La stratégie de la CCB consistait à tirer parti de chacune des occasions de vendre l'orge fourragère jusqu'à ce que les producteurs soient satisfaits en ce qui concerne le compte de mise en commun de l'orge fourragère. L'utilisation exclusive des contrats à livraison garantie combinée à des appels d'offres auprès des compagnies céréalières ont donné des résultats positifs pour harmoniser les intérêts des producteurs et les demandes des acheteurs, et pour faire en sorte que les ventes et les chargements soient réalisés en temps opportun.

Livraisons

L'intérêt des producteurs pour la mise en marché de l'orge fourragère par l'entremise de la CCB ne s'est pas démenti durant la période visée par le compte de mise en commun A, car les rendements dans le marché de l'exportation étaient relativement plus intéressants que dans le marché national. Les contrats de livraison garantie ont aussi été un facteur important dans l'intérêt des producteurs pour la commercialisation de l'orge fourragère par l'entremise de la CCB, en raison de la plus grande certitude en matière de rentrées de fonds et de calendriers de livraison. Les rendements supérieurs à la normale obtenus pour l'orge dans l'Ouest du Canada en 2005-2006 et une abondance générale des céréales fourragères sur le marché canadien attribuable aux mauvaises conditions météorologiques durant la récolte ont aussi influé sur les décisions prises par les producteurs

en ce qui concerne la mise en marché de l'orge fourragère et se sont traduites par des livraisons totales d'orge fourragère pour le compte de mise en commun A de 915 783 tonnes. Les dernières livraisons ont été acceptées dans le compte de mise en commun A de l'orge fourragère le 17 février 2006.

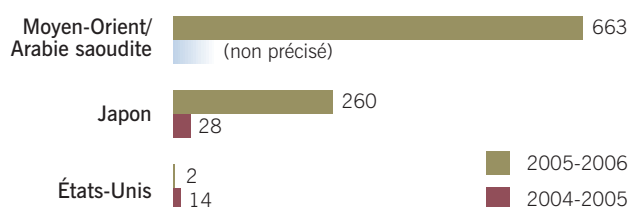
Résultats

Un ensemble de facteurs ont contribué à l'importance du compte de mise en commun A, notamment des problèmes de production chez des exportateurs clés, une demande opportune des importateurs en ce qui concerne les stocks exportables des concurrents, des taux réduits de fret maritime et un intérêt soutenu des producteurs dans la mise en marché de l'orge fourragère par l'entremise de la CCB sur les marchés d'exportation.

Les ventes vers les destinations du Moyen-Orient représentaient 663 000 tonnes des exportations totales d'orge fourragère du compte de mise en commun A, alors que les ventes au Japon comptaient pour 260 000 tonnes.

Principaux acheteurs d'orge fourragère du compte de mise en commun A

(ventes pour 2005-2006 et 2004-2005, en milliers de tonnes)





Au total, les produits bruts du compte de mise en commun A de l'orge fourragère se sont élevés à 127,15 millions de dollars sur 915 783 tonnes d'orge livré, soit en moyenne 138,84 \$ la tonne. Les rendements finaux du compte de mise en commun de l'orge fourragère de l'Ouest canadien n° 1 en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent ont atteint 130,20 \$ la tonne, comparativement à 116,72 \$ la tonne l'année précédente.

Coûts directs

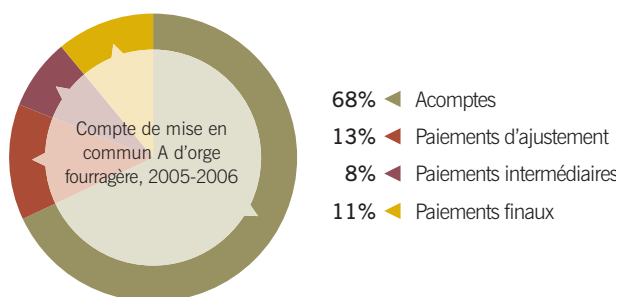
Le changement de tonnage du compte de mise en commun A de l'orge fourragère enregistré en 2005-2006 a entraîné une volatilité accrue dans le tarif calculé par tonne, comparativement au compte de mise en commun A de 2004-2005. Les coûts directs témoignent donc d'une baisse du coût par tonne de 80,52 \$, surtout à cause des facteurs suivants :

- Les coûts de manutention aux silos terminaux. Ces coûts sont raisonnables par rapport aux volumes expédiés, mais le taux par tonne a diminué de façon spectaculaire étant donné la taille beaucoup plus importante du compte de mise en commun;
- Les achats d'autres grains qui consistent en des surplus et en des livraisons tardives pour lesquels les coûts calculés selon le tonnage ont considérablement chuté en raison des volumes plus importants du compte de mise en commun (la marge bénéficiaire nette obtenue de la vente de ce tonnage a été répartie entre tous les participants du compte de mise en commun A);
- Les autres charges directes qui reflètent l'incidence globale des différences liées aux éléments courus en 2004-2005.

Autres produits

La diminution nette est due principalement à l'augmentation des ventes au Moyen-Orient et à la baisse consécutive du recouvrement des coûts de transport ferroviaire.

Bénéfices distribués aux agriculteurs



Bénéfices distribués

Le produit moyen tiré des ventes de grain disponible à des fins de distribution aux producteurs se sont établis à 128,93 \$ la tonne. Des montants versés aux producteurs participant au compte de mise en commun, 81 pour cent l'ont été sous forme d'acomptes. Une autre tranche de huit pour cent, ou 10 \$ la tonne, a été distribuée en tant que paiement intermédiaire le 9 mai 2006.

COMPTE DE MISE EN COMMUN B – ORGE FOURRAGÈRE

	2005-2006	2004-2005
Livraisons (en tonnes)	127 464	468 736
Produits (par tonne)	162,26 \$	134,73 \$
Coûts directs	32,57	6,50
Produits d'exploitation nets	129,69	128,23
Autres produits	0,98	2,59
Intérêts créditeurs nets	10,60	4,83
Frais administratifs	(3,73)	(3,57)
Organismes de l'industrie du grain	(0,11)	(0,08)
Bénéfices distribués	137,43	132,00
Moins les virements au fonds de prévoyance	6,19	1,69
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	131,24 \$	130,31 \$

Stratégie

Comme pour l'année précédente (toutefois pas dans la même mesure), les indicateurs de base du marché mondial de l'orge fourragère en 2005 ont marqué un renforcement durant les mois du printemps et de l'été, alors que les approvisionnements pour l'exportation de nos principaux concurrents se sont resserrés surtout en raison de problèmes de production agricole. Cette situation a permis à la CCB d'obtenir des rendements nets progressivement plus élevés pour la période du compte de mise en commun B de l'orge fourragère. Au fur et à mesure que les perspectives s'amélioraient quant aux prix de l'orge fourragère, l'intérêt des producteurs pour la commercialisation de leurs approvisionnements par l'entremise de la CCB augmentait.

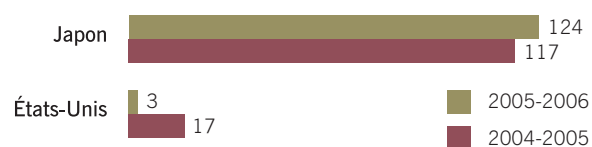
La stratégie de mise en marché de l'orge fourragère de la CCB consistait à exploiter à fond les possibilités commerciales au fur et à mesure qu'elles se présentaient, dans la mesure permise par les engagements des producteurs d'orge fourragère tout en assurant l'efficacité du processus par le recours aux contrats de livraison garantie et aux appels d'offres.

Livraisons

Les produits totaux tirés des ventes du compte de mise en commun B ont été de 127 464 tonnes. À la suite d'une flambée des taux de fret maritime et compte tenu du fait que la récolte d'orge de décembre en Australie a atteint un quasi-record, les possibilités d'exporter l'orge fourragère à de bons prix franco à bord ont considérablement diminué. Les perspectives de rendement (PDR) pour le compte de mise en commun B étaient intéressantes principalement pour les producteurs de la région de la rivière de la Paix. Des ventes limitées ont été faites au Japon. Les dernières livraisons ont été acceptées dans le compte de mise en commun B de l'orge fourragère le 15 septembre 2006.

Principaux acheteurs d'orge fourragère du compte de mise en commun B

(ventes pour 2005-2006 et 2004-2005, en milliers de tonnes)



Résultats

Les ventes d'orge fourragère au Japon ont atteint 124 000 tonnes, alors que des occasions commerciales se sont présentées en raison de la concurrence limitée du côté de l'Australie et des États-Unis. Les occasions commerciales au Moyen-Orient ont été restreintes comparativement à 2004-2005. La commercialisation de l'orge fourragère a été axée sur le Japon, pays qui offrait des rendements supérieurs à la moyenne.

Au total, les produits bruts du compte de mise en commun B de l'orge fourragère se sont élevés à 20,68 millions de dollars sur 127 464 tonnes d'orge livré, soit en moyenne 162,26 \$ la tonne, comparativement à 134,73 \$ la tonne l'année précédente. Les rendements finaux du compte de mise en commun de l'orge fourragère de l'Ouest canadien n° 1 en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent ont atteint 131,68 \$ la tonne, soit un niveau identique à celui de 2004-2005.

Coûts directs

Le faible tonnage du compte de mise en commun B de l'orge fourragère enregistré en 2005-2006 a entraîné une volatilité accrue dans le tarif calculé par tonne. Les coûts directs témoignent donc d'une hausse du coût par tonne de 26,07 \$ la tonne, surtout à cause des facteurs suivants :

- Les coûts de manutention aux silos terminaux sont restés sensiblement les mêmes. Toutefois, les coûts selon le tonnage ont augmenté de façon spectaculaire compte tenu de la fluctuation de la taille du compte de mise en commun;
- Les achats d'autres grains qui consistent en des surplus et en des livraisons tardives pour lesquels les coûts calculés selon le tonnage ont connu une flambée en raison de la fluctuation du compte de mise en commun (la marge bénéficiaire nette obtenue de la vente de ce tonnage a été répartie entre tous les participants du compte de mise en commun B);
- Les autres charges directes qui comprennent des différences liées aux éléments courus, contrebalancées par l'attribution proportionnelle des intérêts gagnés avant tout transfert d'intérêt net au fonds de prévoyance.

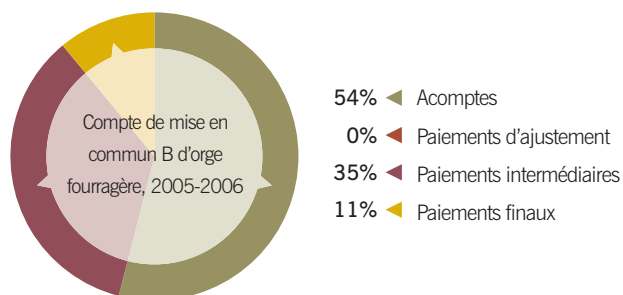
Autres produits

La diminution nette est due principalement à la diminution des ventes aux É.-U. et à la baisse consécutive du recouvrement des coûts de transport ferroviaire.

Bénéfices distribués

Le produit moyen tiré des ventes de grain disponible aux fins de distribution aux producteurs se sont établis à 137,43 \$ la tonne. Des montants versés aux producteurs participant au compte de mise en commun, 54 pour cent l'ont été sous forme d'acomptes. Une autre tranche de 35 pour cent, ou 46 \$ la tonne, a été recommandée en tant que paiement intermédiaire et doit être approuvée par le ministre.

Bénéfices distribués aux agriculteurs



AU FUR ET À MESURE QUE LES PERSPECTIVES S'AMÉLIORAIENT QUANT AUX PRIX DE L'ORGE FOURRAGÈRE, L'INTÉRÊT DES PRODUCTEURS POUR LA COMMERCIALISATION DE LEURS APPROVISIONNEMENTS PAR L'ENTREMISE DE LA CCB AUGMENTAIT.

PRODUITS ET COÛTS INDIRECTS

Frais administratifs

Les frais administratifs ont augmenté de 1,9 million de dollars, ou trois pour cent, par rapport à la campagne agricole précédente, pour se situer à 71,9 millions de dollars.

Cette augmentation est due principalement à la réduction de valeur d'un projet de développement de systèmes et au matériel informatique connexe. Au cours de l'année, la Commission a lancé un projet triennal exhaustif en vue de développer des systèmes pour améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement. Le projet de transformation de la chaîne d'approvisionnement a remplacé certains des anciens projets de développement de systèmes. Soixante-dix pour cent des coûts capitalisés des anciens projets de développement de systèmes ont été transférés au nouveau projet. Les trente pour cent restants, ou 2,4 millions de dollars, ont été passés en charges durant l'année.

Les coûts des salaires et des avantages sociaux ont marqué une légère baisse durant l'année. Les économies réalisées grâce à la réduction du personnel en raison de l'impartition des services ont été

contrebalancées par une augmentation de quatre pour cent accordée aux membres du personnel en poste. Notre entente d'impartition des services d'information et de technologie (I&T) en vigueur pendant l'année complète et les économies salariales à ce chapitre, combinées à une diminution des coûts des services informatiques et des frais de consultation et de gestion liés à l'I&T, ont contrebalancé l'augmentation des frais d'impartition.

Organismes de l'industrie du grain

La CCB a continué à soutenir les organismes qui apportent des avantages directs ou indirects aux producteurs de grain de l'Ouest canadien. Au cours de la campagne 2005-2006, la CCB a versé un montant de 2,1 millions de dollars pour les activités de l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) et du Centre technique canadien pour l'orge brassicole (CTCOB). L'IICG et le CTCOB font partie intégrante des stratégies de commercialisation et de développement des produits de la CCB en offrant de l'information technique et des programmes d'éducation à nos clients.

Intérêts créditeurs nets

(en milliers de dollars)	2005-2006	2004-2005
Intérêts sur les ventes à crédit		
Intérêts créditeurs sur les sommes à recevoir	152 041 \$	150 628 \$
Frais liés aux emprunts utilisés pour financer les sommes à recevoir sur les ventes à crédit	119 975	106 821
Intérêts créditeurs nets sur les ventes à crédit	32 066	43 807
Intérêts créditeurs (débiteurs) sur les soldes de comptes de mise en commun	(1 267)	5 609
Autres intérêts		
Créditeurs	7 558	5 870
Débiteurs	2 219	1 902
Autres intérêts créditeurs, montant net	5 339	3 968
Total des intérêts créditeurs nets	36 138 \$	53 384 \$

Les intérêts créditeurs nets de 36,1 millions de dollars proviennent en grande partie des revenus d'intérêts nets tirés des montants dus à la CCB sur les ventes de grain à crédit faites dans le cadre du *Programme de vente de céréales à crédit (PVCC)* et du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA). Lorsque la CCB vend du grain à crédit, elle doit emprunter un montant égal pour faciliter les paiements aux producteurs jusqu'à ce qu'elle soit remboursée. La CCB peut emprunter à des taux d'intérêt inférieurs à ceux qui sont exigés des clients qui achètent à crédit. C'est pourquoi la CCB retire une « marge » d'intérêt.

Au cours des périodes où les taux d'intérêt sont à la baisse ou à la hausse, la marge d'intérêt s'élargit ou se rétrécit en raison de la différence entre l'échéance du compte débiteur et celle de l'emprunt correspondant. Avec l'augmentation des taux d'intérêt durant l'année, la marge des intérêts créditeurs a rétréci comparativement à 2004-2005 en raison de l'écart temporaire entre le changement de taux d'intérêt sur les emprunts de la CCB et le moment où les taux d'intérêts débiteurs rééchelonnés ont été fixés.

Les revenus d'intérêts nets ont diminué en 2005-2006, surtout à cause des rétrécissements de la marge et de la diminution

considérable des soldes impayés, ce qui a été partiellement contrebalancé par l'augmentation des taux d'intérêt. La réduction des soldes non réglés est attribuable au fait que l'Algérie, l'Iraq, la Pologne et la Russie ont remboursé des sommes importantes durant l'exercice.

L'intérêt sur les soldes de comptes de mise en commun a diminué parce que l'actif net du compte du blé en termes de capitaux propres était moins favorable pour la campagne actuelle.

Les autres intérêts créditeurs provenant des clients, qui comprennent le produit tiré des ventes qui n'ont pas été faites à crédit, connaîtront des fluctuations sur douze mois étant donné que le nombre de jours qui restent dans le cadre de ces ententes varie de un à dix jours. L'augmentation est attribuable à des soldes mensuels supérieurs à la moyenne dans les comptes sur marge en raison du plus grand nombre de contrats à prix fixe. Les frais dus principalement aux coûts de financement comme les frais de gestion de la trésorerie et les frais bancaires représentent la majeure partie des autres intérêts débiteurs.

LA CCB A CONTINUÉ À SOUTENIR LES ORGANISMES QUI APPORTENT DES AVANTAGES DIRECTS OU INDIRECTS AUX PRODUCTEURS DE GRAIN DE L'OUEST CANADIEN.



OPTIONS DE PAIEMENT AUX PRODUCTEURS (OPP)

RÉSULTATS FINANCIERS

1) Contrat à prix fixe (CFP) Contrat sur base (CSB) Contrat à prix quotidien (CPQ)

En 2005-2006, 693 360 tonnes ont été livrées dans le cadre des programmes de CFP/CSB/CPQ. Il s'agit d'un recul de 478 094 tonnes comparativement à 2004-2005 qui a principalement touché le programme du blé. En 2004-2005, les prix en début de programme étaient très intéressants et de nombreux engagements ont été pris. Les livraisons faites dans le cadre de ces programmes sont comptabilisées séparément des livraisons aux comptes de mise en commun et tous les rendements qui auraient été distribués aux producteurs (sous forme d'acomptes, de paiements intermédiaires ou de paiements finaux) sont plutôt versés au fonds du programme correspondant. Ce montant s'est élevé à 117 millions de dollars pour le blé, à 0,4 million de dollars pour le blé dur, à 0,2 million de dollar pour l'orge de premier choix et à 0,04 million de dollars pour l'orge.

Si l'on tient compte des autres produits, notamment les dommages et intérêts, et des frais relatifs aux programmes (y compris les résultats de couverture nets, les intérêts et les frais administratifs), ces programmes ont enregistré une perte nette de 6,9 millions de dollars. Cette perte est surtout attribuable au blé, contrairement à l'exercice précédent alors que les niveaux de base avaient connu une augmentation spectaculaire après que la pluie avait causé la détérioration d'une grande partie de la récolte en Amérique du Nord. Ce changement des niveaux de base s'était produit après l'établissement des prix pour la majeure partie du programme de 2004-2005 par les producteurs, ce qui avait causé des gains importants.

Les contrats à prix quotidien (CPQ) ont été mis sur pied en 2005-2006. Ces nouveaux contrats permettent aux producteurs de profiter des prix quotidiens au comptant en se fondant sur le marché des É.-U. Au total, 73 904 tonnes de grain ont été livrées dans le cadre de ce programme. Les rendements versés pour ce programme se sont élevés à 12,8 millions de dollars. Après comptabilisation des gains de couverture nets et des dommages et intérêts imposés (contrebalancés par les engagements, les intérêts et les frais administratifs), le programme a enregistré un déficit net de 0,9 million de dollars.

2) Option de paiement anticipé (OPA)

Durant la campagne 2005-2006, l'OPA a été élargie afin d'inclure le blé dur et l'orge de premier choix à 100 pour cent. Ce changement s'ajoute à l'introduction du blé et de l'orge fourragère faite en 2004-2005.

Les tonnages livrés en 2005-2006 dans le cadre de contrats d'OPA ont été similaires à ceux livrés en 2004-2005, soit 2 658 147 tonnes et 3 081 520 tonnes, respectivement. L'abattement sur les OPA,

imputé aux agriculteurs pour compenser le risque, la valeur temporelle de l'argent et les frais administratifs du programme, a atteint 3 millions de dollars. Après comptabilisation des dommages et intérêts imposés en réparation du défaut de livraison, des intérêts débiteurs nets et des pertes de couverture nettes, on a enregistré un excédent net de 0,1 million de dollars.

À partir de l'exercice 2005-2006, les frais administratifs incluent le coût total de l'exploitation des programmes, alors qu'auparavant ils ne comprenaient que les coûts différentiels et les frais administratifs appliqués aux programmes de l'OPA. Ces changements ont été apportés pour tenir compte du fait que ces programmes sont offerts en dehors des comptes de mise en commun et qu'ils sont indépendants. Les coûts sont récupérés auprès des participants aux programmes par l'entremise de l'abattement sur les OPA. Si le coût par tonne inclus dans cet abattement devait différer des frais réels, le fonds de prévoyance absorbera la différence. Ce changement a été approuvé par le conseil d'administration.

3) Programme de versement complémentaire avant livraison (PVCL)

Les producteurs de blé qui ont eu accès à des avances de fonds de l'automne peuvent demander la somme supplémentaire de 30 \$ la tonne pour leur grain qui leur sera versée avant la livraison. Les participants sont responsables des coûts du programme, y compris la gestion du risque, les frais administratifs et la valeur temporelle de l'argent. Les remboursements sont faits par des paiements subséquents versés par les producteurs, selon les livraisons effectuées. Des versements de 5,9 millions de dollars ont été remis à 323 producteurs dans le cadre du PVCL (comparativement à 0,7 million de dollars distribués à 67 producteurs en 2004-2005).

LIQUIDITÉ ET RESSOURCES EN CAPITAL

Le risque d'illiquidité est le risque que la CCB soit dans l'impossibilité de faire face à ses obligations. Les programmes de financement diversifiés de la CCB nous permettent de disposer de liquidités suffisantes pour faire face à ses besoins de trésorerie courants. La CCB peut à l'occasion détenir des placements à court terme dont la cote est élevée pour faire en sorte qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations d'emprunt. Nous disposons également de marges de crédit auprès d'institutions financières de façon à avoir accès à des fonds additionnels.

Rentrées de fonds – sources et utilisations

Comme nous distribuons tous les produits des comptes de mise en commun aux producteurs, les activités d'exploitation sont presque entièrement financées par emprunt. Durant l'exercice, nous pouvons aussi disposer de flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Nos principales utilisations de fonds concernent la distribution des

bénéfices en espèces aux producteurs, les frais opérationnels et les dépenses en capital.

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation sont élevés à 2,89 milliards de dollars, soit un recul par rapport à l'exercice précédent attribuable à une récolte de qualité inférieure et aux pressions mondiales sur les prix. Les activités d'investissement ont représenté 1,14 milliard de dollars, surtout en raison des remboursements et des paiements anticipés prévus aux comptes débiteurs réguliers. Cette situation a aussi eu des répercussions sur les activités de financement, les besoins d'emprunt étant à la baisse.

Nous effectuons des paiements d'ajustement et des paiements intermédiaires durant l'année. Une fois toutes les opérations comptables terminées, nous remettons un paiement final aux producteurs qui ont participé aux comptes de mise en commun. Au total, la somme de 3,1 milliards de dollars a été distribuée aux producteurs. Puisque la Commission se trouve habituellement dans une position emprunteuse nette, la position de trésorerie affiche un montant net nul à la fin de l'exercice.

Nous croyons que les fonds générés par les activités d'exploitation soutenues par les emprunts suffiront pour nos dépenses en capital et les autres besoins de trésorerie prévus pour 2006-2007.

Bilan

Le bilan de la Commission a été considérablement touché par les paiements reçus d'avance de certains débiteurs durant l'exercice. Plus d'un milliard de dollars ont été versés en paiements anticipés et en remboursements. Les programmes de paiement anticipé ont été très utilisés durant l'année et ont marqué une hausse de plus de 100 millions de dollars, hausse reflétant les besoins de trésorerie des producteurs. L'importante diminution nette des actifs a eu un effet direct sur les emprunts, les réduisant considérablement.

Au cours des cinq prochaines années, le remboursement des débiteurs se traduira par une baisse considérable des sommes à recevoir et des niveaux d'emprunt correspondants. Ces remboursements auront aussi pour effet de réduire les intérêts créditeurs nets. La CCB estime que les intérêts créditeurs nets fléchiront progressivement pour se situer à 4 millions de dollars en 2009-2010.

Instruments d'emprunt

Conformément à la *Loi sur la Commission canadienne du blé (la Loi)*, et sur approbation du ministre fédéral des Finances, la CCB est autorisée à emprunter de l'argent par n'importe quel moyen, notamment l'émission, la réémission, la vente et le nantissement d'obligations, de débentures, de billets et d'autres titres d'emprunt.

Tous les emprunts de la Commission sont garantis sans condition et manière irrévocable par le ministre des Finances à partir de la date d'émission et jusqu'à l'échéance. Par conséquent, la cote de solvabilité de ces titres d'emprunt reflète

l'excellente qualité du crédit du gouvernement du Canada. Voici les cotes de solvabilité à court et à long terme : cotes de dettes de premier rang non garanties de Moody's Investor Service (Aaa / P-1), cotes de solvabilité de Standard and Poor's Ratings Group (AAA / A-1+) et cotes de dettes de Dominion Bond Rating Service (AAA / R-1(élevée)).

Nous empruntons pour financer l'acquisition des stocks de grain, les débiteurs relatifs aux ventes à crédit, les frais administratifs et les charges d'exploitation ainsi que pour administrer les programmes de paiement anticipé du gouvernement du Canada. Nous procédons à ces emprunts dans plusieurs devises, mais atténuons le risque de change en convertissant nos titres d'emprunt en dollars canadiens ou américains de façon à ce que la devise corresponde à celles des actifs financés.

Nous gérons plusieurs programmes d'emprunt afin de minimiser les coûts d'emprunt et de gérer le risque d'illiquidité. L'encours total de la dette variait de 3 à 4 milliards de dollars (équivalence en dollars canadiens) en 2005-2006. Nos programmes d'emprunt comprennent notamment les éléments suivants :

- un programme de billets de trésorerie intérieur (le programme de « billets de la Commission du blé »);
- un programme de billets de trésorerie en dollars américains;
- un programme de billets de trésorerie en euros;
- un programme de billets à moyen terme en euros;
- un programme de billets à moyen terme intérieur.

Bien que les billets émis en vertu du programme de billets à moyen terme en euros aient une échéance à l'émission allant jusqu'à 15 ans et qu'ils soient donc considérés comme des dettes à long terme aux fins de la présentation de l'information, bon nombre de ces billets sont échangeables par la CCB avant leur échéance en raison des clauses de rachat intégrées.

Les emprunts nets ont diminué pour passer de 4,2 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2004-2005 à 3,3 milliards de dollars à la fin de 2005-2006. Cette diminution est principalement due au remboursement des débiteurs relatifs aux ventes à crédit.

Activités hors bilan

Nous avons recours à des instruments dérivés hors bilan dans le cours normal de nos activités. Nous utilisons des instruments financiers dérivés pour la gestion des fluctuations des prix des marchandises, des taux d'intérêt et des taux de change. Seules nos activités de couverture sont représentées comme des éléments hors bilan.

Nous faisons appel à des instruments dérivés pour les marchés à terme afin de gérer le risque lié aux changements défavorables des prix du grain. Nous utilisons des échanges de taux d'intérêt pour gérer les taux d'intérêt de notre portefeuille d'emprunts et pour gérer les coûts généraux d'emprunt. Nous utilisons surtout des contrats de change pour couvrir le risque de change découlant des ventes de grain et des opérations de financement. On discute plus en détail de ces activités de couverture sous la rubrique « Risque de marché » dans la section Gestion du risque financier au présent rapport de gestion.

LA CCB A REMIS PLUS DE 4 MILLIONS DE DOLLARS AUX PRODUCTEURS DANS LE CADRE DES STRATÉGIES NOVATRICES DE GESTION DE LA DETTE.

FONDS DE PRÉVOYANCE

La *Loi* prévoit la création d'un fonds de prévoyance. Ce fonds de prévoyance peut être alimenté par divers mécanismes, y compris les résultats d'exploitation des programmes d'OPP ou d'autres sources de revenus reçus dans le cours des activités. Ce fonds a entre autres pour but de couvrir les déficits ou les excédents qui peuvent découler de l'exploitation des programmes d'OPP. La *Loi* exige aussi que tous les produits générés moins les coûts d'exploitation soient distribués par l'entremise des comptes de mise en commun. Le *Règlement sur le fonds de réserve* prévoit que le solde du fonds ne peut pas dépasser la somme de 50 millions de dollars. Durant l'exercice 2005-2006, le ministre a augmenté cette limite à 60 millions de dollars à la suite d'un décret en conseil.

Au cours de l'année, un déficit net de 6,7 millions de dollars a été transféré au fonds de prévoyance dans le cadre des programmes d'OPP. De plus, des intérêts créditeurs liés à l'orge fourragère s'élevant à 789 207 dollars ont été transférés au fonds de prévoyance.

GESTION DU RISQUE FINANCIER

Nous nous efforçons de réduire au minimum les risques liés à nos opérations financières. Nous gérons de façon active notre vulnérabilité au risque financier et nous nous assurons du respect des politiques et directives que nous avons approuvées en matière de gestion des risques.

Cadre de gouvernance

Le conseil d'administration approuve la tolérance de la Commission à l'égard du risque et veille à ce qu'un cadre adéquat de gestion du risque soit en place pour déterminer, évaluer et gérer le risque financier avec efficacité.

Les responsabilités permanentes liées à la gestion du risque financier sont énoncées par l'intermédiaire des politiques approuvées par le conseil, d'autres politiques connexes de l'organisme ainsi que des exigences du gouvernement et des organismes de réglementation. La supervision des membres du conseil d'administration et de l'équipe de gestion, l'obligation de rendre compte et une solide culture de contrôle permettent la gestion du risque financier.

Le comité de gestion du risque financier surveille les activités dans ce domaine. Ce comité élabore et recommande au conseil d'administration des politiques et des mesures en matière de gestion du risque financier pour veiller à ce que les politiques correspondent aux buts et aux objectifs visés par la Commission et qu'elles respectent les exigences du gouvernement et des organismes de réglementation. Le président-directeur général est à la tête du comité de gestion du risque financier. Ce comité compte parmi ses membres le chef des services financiers, le chef des opérations et d'autres représentants de la haute direction qui participent à la gestion des risques.

Les Services de vérification interne veillent à ce que les activités de gestion du risque financier fassent l'objet d'une vérification périodique.



Risque de marché

Le risque de marché est le risque que représentent pour la situation financière de la Commission les fluctuations défavorables ou la volatilité des prix sur les marchés. Les risques de marché auxquels s'expose la CCB sont le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Le risque sur marchandises correspond au risque que les produits d'exploitation de la CCB fléchissent à la suite d'une variation défavorable des prix des marchandises. Pour compenser les risques inhérents à l'activité principale du compte de blé, la CCB recourt à des contrats à terme standardisés et à des options négociés en Bourse.

Le programme de gestion du risque sur marchandises de la CCB utilise une approche intégrée qui combine les activités de vente avec l'usage d'instruments dérivés négociés en Bourse pour la gestion du risque de fluctuations défavorables dans le prix du grain entre le moment où le grain est produit et celui où la récolte est finalement vendue aux clients. Les instruments dérivés négociés en Bourse servent à compléter les activités commerciales de la CCB en vue de lui permettre de fournir aux clients d'autres options de tarification flexibles, comme les contrats sur base, et de participer à des activités de tarification arbitraire, au besoin. De plus, la CCB gère le risque sur marchandises associé aux différentes options de paiement offertes aux producteurs des Prairies, qui leur fournissent le choix de l'établissement des prix et des solutions de rechange pour la trésorerie.

Le risque de change représente le risque que des fluctuations du cours des devises aient une incidence négative sur les rentrées en dollars canadiens. Les ventes s'effectuant directement ou indirectement en dollars américains, la Commission est exposée au risque de change.

Pour gérer le risque de change, nous procédons à des opérations de couverture sur les ventes en devises étrangères au moyen d'instruments dérivés de façon à protéger le produit en dollars canadiens que nous prévoyons réaliser sur les contrats de vente. Nous faisons appel à une approche intégrée que nous allions à nos activités de vente.

En outre, nous gérons le risque de change associé aux différentes options de paiement aux producteurs.

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque d'une baisse des intérêts créditeurs nets à la suite de fluctuations désavantageuses des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt provient du décalage entre la période durant laquelle les taux d'intérêt sur les actifs productifs d'intérêts sont en vigueur et les dates de révision des taux des emprunts portant intérêt. Ce risque est géré par la CCB. L'écart entre les intérêts gagnés sur les actifs productifs et les intérêts payés sur les emprunts représente le montant des intérêts créditeurs nets qui sont distribués chaque année aux producteurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes potentielles au cas où une contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles. Nous nous exposons à ce genre de risque dans le cas de ventes à crédit non garanties, de placements et d'opérations sur instruments dérivés effectuées sur le marché hors cote utilisées pour gérer les risques de marché auxquels nous sommes exposés. Nous concluons des accords généraux avec chacune des contreparties dans le but de limiter le risque de crédit, le risque juridique et le risque de règlement. De plus, nous ne faisons affaire qu'avec des contreparties dont la cote de solvabilité est élevée et qui satisfont à nos politiques de gestion du risque financier. Ces politiques respectent ou surpassent les politiques de crédit du ministre des Finances.

Les contrats à terme standardisés sur marchandises et les options que nous concluons nous exposent à un risque de crédit minimal puisque ces contrats sont négociés en Bourse. Nous gérons notre risque de crédit à l'égard des contrats à terme standardisés et des options en effectuant ces opérations sur des Bourses où ces contrats font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché et d'un règlement quotidiens.

Débiteurs liés à des programmes de vente à crédit

Nous vendons du grain dans le cadre de deux programmes de crédit à l'exportation garantis par le gouvernement, le Programme de ventes de céréales à crédit (PVCC) et le Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA). Dans le cadre du MCA, la CCB assume une portion du risque de crédit. Jusqu'ici, toutes les ventes aux termes du MCA ont été honorées et aucune de ces ventes ne comporte un solde en souffrance. Pour plus de renseignements sur les ventes à crédit, voir la note 3 des états financiers.

Placements

Nous recourons à des placements à court terme pour faire face à nos obligations de gestion de trésorerie et de gestion du risque d'illiquidité, conformément aux exigences de la *Loi*, à l'autorisation d'emprunt accordée par le ministre des Finances et aux directives gouvernementales applicables. Nous gérons le risque de pertes que représente un placement en concluant des opérations uniquement avec des contreparties disposant des meilleures cotes de solvabilité.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque que la CCB enregistre des pertes à la suite de défaillances dans les processus et contrôles administratifs ou dans les processus d'exploitation. Notre philosophie de gestion du risque opérationnel prône un environnement qui favorise une gestion efficace du risque opérationnel. Les activités de gestion du risque opérationnel comprennent la répartition des tâches, la formation réciproque et le perfectionnement professionnel, l'élaboration de plans de reprise après sinistre, l'utilisation d'un système financier intégré, des vérifications internes et externes, et un service indépendant de contrôle du risque et de reddition de comptes.

**NOUS GÉRONS DE FAÇON ACTIVE
NOTRE VULNÉRABILITÉ AU RISQUE
FINANCIER ET NOUS NOUS ASSURONS
DU RESPECT DES POLITIQUES ET
DIRECTIVES QUE NOUS AVONS
APPROUVÉES EN MATIÈRE DE GESTION
DES RISQUES.**

PERSPECTIVES

La saison de croissance 2006-2007 a été plus chaude et plus sèche que la saison 2005-2006. La saison a débuté avec d'excellentes conditions d'humidité du sol qui ont permis aux producteurs de procéder aux semis. La majeure partie de la région cultivée dans l'Ouest canadien a enregistré des précipitations légèrement sous la moyenne durant la saison de croissance. Les températures supérieures à la moyenne dans les Prairies ont donné deux semaines d'avance aux récoltes. En général, l'Ouest canadien a connu une récolte exceptionnelle en raison des températures chaudes et sèches dans la majeure partie des zones cultivées. Ainsi, les producteurs ont obtenu une récolte de bonne qualité, la meilleure depuis 2003.

La prochaine année commerciale offre plusieurs raisons de se réjouir. Les conditions générales du marché devraient être bonnes pour le blé, le blé dur et l'orge. L'évolution de l'offre et de la demande dans plusieurs régions clés du monde devrait entraîner une forte demande et

de bons prix pour le grain mis en marché par l'entremise de la CCB. Deux facteurs pourraient toutefois ajouter un bémol pour les producteurs de l'Ouest canadien : la force du dollar canadien, qui pourrait réduire les rendements, et l'incapacité des lignes ferroviaires canadiennes à transporter l'ensemble de la récolte de cette année.

Les marchés du blé de mouture devraient être forts pour la majeure partie de l'année commerciale 2006-2007. Les bilans mondiaux relatifs à l'offre et à la demande n'ont pas été aussi serrés en



dix ans. Les approvisionnements ont diminué en raison de problèmes de production en Argentine, en Ukraine, en Russie, aux É.-U., à l'UE-25 et en Australie. Parallèlement, la demande pour le blé a été soutenue par les fortes importations de l'Inde qui compte une population de plus d'un milliard de personnes. Ces principes fondamentaux de l'offre et de la demande devraient être de bon augure pour les prix du blé de la prochaine saison.

Le marché du blé dur pour 2006-2007 devrait connaître une amélioration après plusieurs années d'offre excédentaire. Les moissons moins importantes en Amérique du Nord combinées à un programme d'exportation du blé dur sans précédent pour la CCB en 2005-2006, ont eu un effet de resserrement sur le bilan mondial. Les superficies consacrées au blé dur aux É.-U. ont atteint leurs plus bas niveaux depuis 1961. La production de blé dur a augmenté en Europe et en Afrique du Nord. Cette situation devrait se traduire par des importations mondiales de blé dur légèrement à la baisse pour la prochaine année. En général, la demande devrait dépasser la production, ce qui entraînera une diminution des réserves mondiales de blé dur et aura un effet bénéfique sur les prix.

Le marché de l'orge devrait s'améliorer par rapport à l'année dernière. La production mondiale d'orge devrait rester semblable à celle de l'an dernier, soit une production de cinq millions de tonnes sous la moyenne. Les récoltes d'orge ont été moins importantes au Canada et aux États-Unis. Les É.-U. devraient produire leur plus petite récolte depuis 1936. De plus, l'Australie a connu une sécheresse qui a énormément réduit sa récolte d'orge. La diminution mondiale des récoltes d'orge a été contrebalancée par des moissons plus importantes en Ukraine et en Russie. Tout compte fait, les conditions du marché semblent prometteuses pour l'orge fourragère et l'orge brassicole pour la prochaine saison.

INFORMATION PROSPECTIVE

Certains énoncés contenus dans le présent rapport annuel sont de nature prospective et comportent une part de risque et d'incertitude parce qu'ils sont fondés sur des hypothèses et des estimations établies à partir de données actuelles. Un certain nombre de facteurs pourraient faire diverger les résultats réels des résultats prévus. Ces facteurs incluent, mais sans s'y limiter, les conditions météorologiques, les changements de politiques et de réglementation gouvernementales, la fluctuation des cours et des marchés des produits agricoles à l'échelle mondiale, la volatilité des taux de change, la nature du transport, particulièrement le transport ferroviaire en Amérique du Nord et le transport maritime international, l'évolution des rapports de force en matière de concurrence et les conditions politiques et économiques internationales, par exemple, la poursuite des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en ce qui concerne

la garantie du ministre des Finances à l'égard de la dette de la CCB et de l'engagement du gouvernement à garantir des acomptes aux producteurs. De plus, les taux à long terme des obligations à rendement réel ont continué de fléchir au cours de la dernière année pour atteindre des niveaux sans précédent, ce qui a causé des pressions importantes sur l'évaluation de la solvabilité des régimes de retraite. En outre, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il tiendra un référendum sur l'orge en 2007. Les résultats de ce référendum et ses répercussions sur le mandat de la CCB en matière de mise en marché étaient encore inconnus au moment de rédiger le présent rapport. Le gouvernement du Canada a indiqué qu'il n'apportera aucun changement au mandat de mise en marché du blé de la CCB avant la campagne agricole de 2008-2009.

RÉSULTATS FINANCIERS

Responsabilité de la direction en regard des états financiers

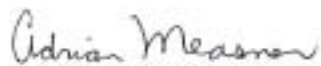
La direction la Commission canadienne du blé assume la responsabilité des états financiers inclus dans le présent rapport annuel, qui ont été revus et approuvés par le conseil d'administration. La direction est également responsable de tous les autres renseignements contenus dans ce rapport et de leur conformité, le cas échéant, aux renseignements présentés dans les états financiers.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada appropriés aux circonstances, et ils traduisent les résultats des comptes de mise en commun en 2005-2006 et des options de paiement aux producteurs ainsi que de la situation financière de la Commission au 31 juillet 2006.

Pour s'acquitter de sa responsabilité relative à la présentation intégrale et fidèle des états financiers, la direction a mis en place des systèmes et des politiques de contrôle des finances et de la gestion en visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont préservés et que les registres adéquats sont maintenus. Le système de contrôle interne a été renforcé par un service de vérification interne qui mène périodiquement des examens des différents aspects des opérations de la Commission.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Cette responsabilité est assumée par l'entremise du Comité de vérification, de finances et de gestion du risque, relevant de la responsabilité du conseil d'administration et formé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Commission. Les membres du Comité de vérification, de finances et de gestion du risque doivent rencontrer la direction et les vérificateurs internes et externes à intervalles réguliers, et les vérificateurs ont pleinement accès au Comité de vérification, de finances et de gestion du risque.

Les vérificateurs externes de la Commission, Deloitte & Touche s.r.l., sont responsables de la vérification des transactions et des états financiers de la Commission et doivent préparer un rapport sur cette fonction.



Adrian Measner
Président-directeur général

Winnipeg (Manitoba)
Le 15 novembre 2006



Brita Chell
Chef des services financiers

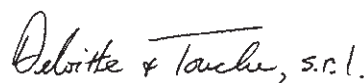
Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la Commission canadienne du blé

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission canadienne du blé qui comprennent le bilan au 31 juillet 2006 et l'état des résultats des comptes de mise en commun cumulés ainsi que l'état de la distribution aux producteurs pour la campagne agricole terminée à cette date, les états des résultats et les états de la distribution aux producteurs de blé, de blé dur et d'orge de premier choix pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 2006 et d'orge pour le semestre terminé le 31 janvier 2006 et le semestre terminé le 31 juillet 2006, les états des résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs de blé, de blé dur et d'orge de premier choix pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 2006, et d'orge pour le semestre terminé le 31 janvier 2006 et le semestre terminé le 31 juillet 2006, l'état des flux de trésorerie pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 2006, ainsi que l'état des frais administratifs pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 2006. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne du blé au 31 juillet 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les périodes indiquées selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 15 novembre 2006

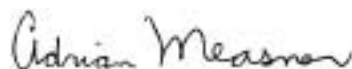
BILAN

AU 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2006	2005
ACTIF		
Débiteurs		
Programmes de vente à crédit (note 3)	2 748 530 \$	3 926 944 \$
Ventes autres qu'à crédit	10 732	12 450
Programmes de paiement anticipé (note 4)	448 069	333 794
Paiement anticipé de programmation des stocks	30 906	38 914
Autres	55 380	50 000
	3 293 617	4 362 102
Stocks de grain (note 5)	783 151	827 153
Charges reportées et charges payées d'avance (note 6)	107 601	40 187
Immobilisations (note 7)	71 699	47 659
Total de l'actif	4 256 068 \$	5 277 101 \$
PASSIF		
Emprunts (note 8)	3 332 317 \$	4 150 528 \$
Créditeurs et charges à payer (note 9)	146 663	156 391
Obligations envers les agents (note 10)	381 421	508 595
Obligations envers les producteurs – chèques en circulation	21 665	20 703
Obligations envers les producteurs – bénéfices non distribués (note 11)	324 636	386 651
Provision pour frais de paiements aux producteurs (note 12)	2 266	1 741
Compte spécial (note 13)	2 788	3 880
Fonds de prévoyance (note 14)	44 312	48 612
Total du passif	4 256 068 \$	5 277 101 \$

Approuvé par le conseil d'administration,



Ken Ritter
Président du conseil d'administration



Adrian Measner
Président-directeur général

COMPTES DE MISE EN COMMUN CUMULÉS

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2006	2005
ÉTAT DES RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN*		
Livraisons (en tonnes)	18 788 084	19 370 521
Produits	3 498 338 \$	3 739 343 \$
Coûts directs		
Frais de transport	204 358	181 201
Manutention aux silos terminaux	141 261	114 623
Entreposage des stocks	66 167	74 098
Financement des stocks en silos de collecte	6 618	5 489
Ajustements des stocks (note 15)	(20 658)	(18 818)
Autres achats de grain (note 16)	35 824	25 603
Autres coûts directs (note 17)	24 716	35 058
Total des coûts directs	458 286	417 254
Produits d'exploitation nets	3 040 052	3 322 089
Autres produits (note 18)	149 274	163 441
Intérêts créditeurs nets (voir p.52)	36 138	53 384
Frais administratifs (note 19)	(69 844)	(69 212)
Organismes de l'industrie du grain	(2 131)	(1 647)
Bénéfices distribuables	3 153 489 \$	3 468 055 \$
*Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs		
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION		
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun		
Livraisons (en tonnes)	18 094 724	18 199 067
Acomptes à la livraison	2 418 548 \$	2 513 799 \$
Paievements d'ajustement	335 716	302 499
Paievements intermédiaires	155 652	200 947
Paievements finaux	125 509	223 440
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	3 035 425	3 240 685
Virement au fonds de prévoyance		
Bénéfices non distribués (note 14)	789	2 278
Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas aux comptes de mise en commun		
Livraisons (en tonnes)	693 360	1 171 454
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	117 275	225 092
Total de la distribution	3 153 489 \$	3 468 055 \$

COMPTE DE MISE EN COMMUN – BLÉ

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2006		2005	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN*				
Livraisons (en tonnes)	11 971 249		13 296 295	
Produits	2 237 944 \$	186,94 \$	2 533 640 \$	190,55 \$
Coûts directs				
Frais de transport	108 496	9,06	106 536	8,01
Manutention des silos terminaux	102 106	8,53	83 784	6,30
Entreposage des stocks	38 452	3,21	40 763	3,07
Financement des stocks en silos de collecte	4 649	0,39	3 649	0,27
Ajustements des stocks (note 15)	(18 740)	(1,57)	(8 683)	(0,65)
Autres achats de grain (note 16)	11 488	0,96	10 800	0,81
Autres coûts directs (note 17)	17 570	1,47	30 254	2,27
Total des coûts directs	264 021	22,05	267 103	20,08
Produits d'exploitation nets	1 973 923	164,89	2 266 537	170,47
Autres produits (note 18)	96 404	8,05	110 338	8,29
Intérêts créditeurs nets	25 578	2,14	39 211	2,95
Frais administratifs (note 19)	(44 625)	(3,73)	(47 508)	(3,57)
Organismes de l'industrie du grain	(1 319)	(0,11)	(1 076)	(0,08)
Bénéfices distribuables	2 049 961 \$	171,24 \$	2 367 502 \$	178,06 \$
*Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs				
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	11 282 096		12 125 384	
Acomptes à la livraison	1 577 033 \$	139,78 \$	1 690 743 \$	139,44 \$
Paievements d'ajustement	171 981	15,24	178 271	14,70
Paievements intermédiaires	90 256	8,00	127 387	10,51
Paievements finaux	94 094	8,34	146 115	12,05
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	1 933 364	171,36	2 142 516	176,70
Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas au compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	689 153		1 170 911	
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	116 597	169,19	224 986	192,15
Total de la distribution	2 049 961 \$	171,24 \$	2 367 502 \$	178,06 \$

COMPTE DE MISE EN COMMUN – BLÉ DUR

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2006		2005	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN*				
Livraisons (en tonnes)	4 308 906		3 823 967	
Produits	864 199 \$	200,56 \$	827 390 \$	216,37 \$
Coûts directs				
Frais de transport	81 824	18,99	60 621	15,85
Manutention aux silos terminaux	28 811	6,69	23 978	6,27
Entreposage des stocks	14 896	3,46	17 676	4,62
Financement des stocks en silos de collecte	1 365	0,32	1 113	0,29
Ajustements des stocks (note 15)	(1 980)	(0,47)	(10 361)	(2,71)
Autres achats de grain (note 16)	14 717	3,42	10 596	2,77
Autres coûts directs (note 17)	5 816	1,35	4 804	1,24
Total des coûts directs	145 449	33,76	108 427	28,33
Produits d'exploitation nets	718 750	166,80	718 963	188,04
Autres produits (note 18)	21 620	5,02	16 187	4,23
Intérêts créditeurs nets	5 622	1,31	7 576	1,97
Frais administratifs (note 19)	(16 062)	(3,73)	(13 663)	(3,57)
Organismes de l'industrie du grain	(475)	(0,11)	(309)	(0,08)
Bénéfices distribuables	729 455 \$	169,29 \$	728 754 \$	190,59 \$
*Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs				
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	4 306 248		3 823 579	
Acomptes à la livraison	559 368 \$	129,90 \$	540 979 \$	141,48 \$
Paiements d'ajustement	113 643	26,39	88 275	23,09
Paiements intermédiaires	43 062	10,00	54 223	14,18
Paiements finaux	12 948	3,01	45 192	11,82
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	729 021	169,30	728 669	190,57
Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas au compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	2 658		388	
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	434	163,38	85	217,99
Total de la distribution	729 455 \$	169,29 \$	728 754 \$	190,59 \$

COMPTE DE MISE EN COMMUN – ORGE DE PREMIER CHOIX

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2006		2005	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN*				
Livraisons (en tonnes)	1 464 682		1 752 501	
Produits	248 361 \$	169,57 \$	310 711 \$	177,30 \$
Coûts directs				
Frais de transport	13 823	9,44	13 753	7,85
Manutention aux silos terminaux	4 723	3,22	5 136	2,93
Entreposage des stocks	11 640	7,95	14 676	8,37
Financement des stocks en silos de collecte	518	0,35	684	0,39
Ajustements des stocks (note 15)	(189)	(0,13)	196	0,11
Autres achats de grain (note 16)	6 208	4,24	2 458	1,40
Autres coûts directs (note 17)	(373)	(0,25)	(830)	(0,48)
Total des coûts directs	36 350	24,82	36 073	20,57
Produits d'exploitation nets	212 011	144,75	274 638	156,73
Autres produits (note 18)	30 834	21,05	35 095	20,02
Intérêts créditeurs nets	1 331	0,91	1 848	1,05
Frais administratifs (note 19)	(5 460)	(3,73)	(6 262)	(3,57)
Organismes de l'industrie du grain	(241)	(0,16)	(222)	(0,13)
Bénéfices distribuables	238 475 \$	162,82 \$	305 097 \$	174,10 \$
*Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs				
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	1 463 476		1 752 455	
Acomptes à la livraison	193 088 \$	131,94 \$	245 659 \$	140,18 \$
Paievements d'ajustement	34 998	23,91	35 953	20,52
Paievements intermédiaires	7 317	5,00	–	–
Paievements finaux	2 873	1,96	23 477	13,40
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	238 276	162,81	305 089	174,10
Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas au compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	1 206		46	
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	199	165,18	8	174,57
Total de la distribution	238 475 \$	162,82 \$	305 097 \$	174,10 \$

COMPTE DE MISE EN COMMUN A – ORGE FOURRAGÈRE

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JANVIER (en milliers de dollars)	2006		2005	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN*				
Livraisons (en tonnes)	915 783		29 022	
Produits	127 152 \$	138,84 \$	4 449 \$	153,31 \$
Coûts directs				
Frais de transport	47	0,05	(21)	(0,73)
Manutention aux silos terminaux	4 118	4,50	342	11,79
Entreposage des stocks	936	1,02	199	6,86
Financement des stocks en silos de collecte	55	0,06	10	0,34
Ajustements des stocks (note 15)	235	0,26	23	0,79
Autres achats de grain (note 16)	2 300	2,51	1 552	53,46
Autres coûts directs (note 17)	623	0,68	495	17,09
Total des coûts directs	8 314	9,08	2 600	89,60
Produits d'exploitation nets	118 838	129,76	1 849	63,71
Autres produits (note 18)	291	0,32	602	20,76
Intérêts créditeurs nets	2 256	2,46	2 483	85,55
Frais administratifs (note 19)	(3 222)	(3,52)	(104)	(3,57)
Organismes de l'industrie du grain	(82)	(0,09)	(2)	(0,09)
Bénéfices distribuables	118 081 \$	128,93 \$	4 828 \$	166,36 \$
*Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs				
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	915 440		28 913	
Acomptes à la livraison	79 946 \$	87,33 \$	2 385 \$	82,46 \$
Paiements d'ajustement	15 094	16,48	–	–
Paiements intermédiaires	9 154	10,00	578	20,00
Paiements finaux	13 842	15,12	368	12,75
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	118 036	128,93	3 331	115,21
Virement au fonds de prévoyance				
Bénéfices non distribués (note 14)	–	–	1 484	51,15
Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas au compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	343		109	
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	45	129,87	13	116,72
Total de la distribution	118 081 \$	128,93 \$	4 828 \$	166,36 \$

COMPTE DE MISE EN COMMUN B – ORGE FOURRAGÈRE

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2006		2005	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN*				
Livraisons (en tonnes)	127 464		468 736	
Produits	20 682 \$	162,26 \$	63 153 \$	134,73 \$
Coûts directs				
Frais de transport	168	1,31	312	0,66
Manutention aux silos terminaux	1 503	11,79	1 383	2,95
Entreposage des stocks	243	1,91	784	1,67
Financement des stocks en silos de collecte	31	0,24	33	0,07
Ajustements des stocks (note 15)	16	0,13	7	0,02
Autres achats de grain (note 16)	1 111	8,72	197	0,42
Autres coûts directs (note 17)	1 080	8,47	335	0,71
Total des coûts directs	4 152	32,57	3 051	6,50
Produits d'exploitation nets	16 530	129,69	60 102	128,23
Autres produits (note 18)	125	0,98	1 219	2,59
Intérêts créditeurs nets	1 351	10,60	2 266	4,83
Frais administratifs (note 19)	(475)	(3,73)	(1 675)	(3,57)
Organismes de l'industrie du grain	(14)	(0,11)	(38)	(0,08)
Bénéfices distribuables	17 517 \$	137,43 \$	61 874 \$	132,00 \$

*Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

ÉTAT DE LA DISTRIBUTION

Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	127 464		468 736	
Acomptes à la livraison	9 113 \$	71,49 \$	34 033 \$	72,61 \$
Paiements d'ajustement	–	–	–	–
Paiements intermédiaires	5 863	46,00	18 759	40,02
Paiements finaux	1 752	13,75	8 288	17,68
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	16 728	131,24	61 080	130,31
Virement au fonds de prévoyance				
Bénéfices non distribués (note 14)	789	6,19	794	1,69
Total de la distribution	17 517 \$	137,43 \$	61 874 \$	132,00 \$

RÉSULTATS DES PROGRAMMES D'OPTIONS DE PAIEMENT AUX PRODUCTEURS

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2006	2005
PROGRAMMES DU BLÉ		
CONTRAT À PRIX FIXE/ SUR BASE/ À PRIX QUOTIDIEN		
Livraisons (en tonnes)	689 153	1 170 911
Produits		
Rendements des ventes versés au programme	116 597 \$	224 986 \$
Activités de couverture, montant net	–	57 249
Dommages-intérêts	917	1 185
Intérêts créditeurs nets	–	43
	117 514	283 463
Charges		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	123 234	246 327
Activités de couverture, montant net	170	–
Intérêts débiteurs nets	228	–
Frais administratifs (note 19)	729	299
	124 361	246 626
Excédent d'exploitation du programme	(6 847)	36 837
Distribution des gains sur couverture	–	(5 060)
Excédent (insuffisance) net(te) d'exploitation du programme	(6 847) \$	31 777 \$
OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ		
Livraisons (en tonnes)	1 080 124	1 854 711
Produits		
Escompte au titre du programme	1 544 \$	3 219 \$
Dommages-intérêts	73	110
	1 617	3 329
Charges		
Insuffisance des rendements du compte de mise en commun par rapport au prix fixé par contrat	647	299
Activités de couverture, montant net	579	305
Intérêts débiteurs nets	102	205
Frais administratifs (note 19)	400	–
	1 728	809
Excédent (insuffisance) net(te) d'exploitation du programme	(111) \$	2 520 \$
Transfert aux participants du compte de mise en commun (note 18)	–	(7 354)
BLÉ – TOTAL DES PROGRAMMES (note 14)	(6 958) \$	26 943 \$

RÉSULTATS DES PROGRAMMES D'OPTIONS DE PAIEMENT AUX PRODUCTEURS

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2006	2005
PROGRAMMES DU BLÉ DUR		
CONTRAT À PRIX FIXE		
Livraisons (en tonnes)	2 658	388
Produits		
Rendements des ventes versés au programme	434 \$	85 \$
Activités de couverture, montant net	–	3
Dommages-intérêts	2	5
	436	93
Charges		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	429	77
Activités de couverture, montant net	37	–
Frais administratifs (note 19)	3	–
	469	77
Excédent (insuffisance) net(te) d'exploitation du programme	(33) \$	16 \$
OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ		
Livraisons (en tonnes)	402 084	531 306
Produits		
Escompte au titre du programme	532 \$	379 \$
Dommages-intérêts	48	23
	580	402
Charges		
Insuffisance des rendements du compte de mise en commun par rapport au prix fixé par contrat	29	–
Activités de couverture, montant net	228	123
Intérêts débiteurs nets	25	16
Frais administratifs (note 19)	149	–
	431	139
Excédent net d'exploitation du programme	149 \$	263 \$
Transfert aux participants du compte de mise en commun (note 18)	–	(60)
BLÉ DUR – TOTAL DES PROGRAMMES (note 14)	116 \$	219 \$

RÉSULTATS DES PROGRAMMES D'OPTIONS DE PAIEMENT AUX PRODUCTEURS

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2006	2005
PROGRAMMES DE L'ORGE DE PREMIER CHOIX		
CONTRAT À PRIX FIXE		
Livraisons (en tonnes)	1 206	46
Produits		
Rendements des ventes versés au programme	199 \$	8 \$
Activités de couverture, montant net	17	–
Dommages-intérêts	7	–
	223	8
Charges		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	201	8
Intérêts débiteurs nets	2	–
Frais administratifs (note 19)	1	–
	204	8
Excédent net d'exploitation du programme	19 \$	– \$
OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ		
Livraisons (en tonnes)	295 244	255 682
Produits		
Escompte au titre du programme	317 \$	185 \$
Activités de couverture, montant net	–	34
Dommages-intérêts	13	9
	330	228
Charges		
Insuffisance des rendements du compte de mise en commun par rapport au prix fixé par contrat	66	–
Activités de couverture, montant net	9	–
Intérêts débiteurs nets	25	9
Frais administratifs (note 19)	109	–
	209	9
Excédent net d'exploitation du programme	121 \$	219 \$
Transfert aux participants du compte de mise en commun (note 18)	–	(47)
ORGE DE PREMIER CHOIX – TOTAL DES PROGRAMMES (note 14)	140 \$	172 \$

RÉSULTATS DES PROGRAMMES D'OPTIONS DE PAIEMENT AUX PRODUCTEURS

POUR LE SEMESTRE TERMINÉ LE 31 JANVIER (en milliers de dollars)	2006	2005
PROGRAMMES DE L'ORGE FOURRAGÈRE – COMPTE A		
CONTRAT À PRIX FIXE		
Livraisons (en tonnes)	343	109
Produits		
Rendements des ventes versés au programme	45 \$	13 \$
	45	13
Charges		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	43	13
	43	13
Excédent net d'exploitation du programme	2 \$	– \$
OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ		
Livraisons (en tonnes)	780 894	11 811
Produits		
Escompte au titre du programme	497 \$	20 \$
Activités de couverture, montant net	–	50
Dommages-intérêts	10	–
Intérêts créditeurs nets	–	17
	507	87
Charges		
Activités de couverture, montant net	27	–
Dommages-intérêts	–	2
Intérêts débiteurs nets	55	–
Frais administratifs (note 19)	289	–
	371	2
Excédent net d'exploitation du programme	136 \$	85 \$
ORGE FOURRAGÈRE – COMPTE A – TOTAL DES PROGRAMMES (note 14)	138 \$	85 \$

RÉSULTATS DES PROGRAMMES D'OPTIONS DE PAIEMENT AUX PRODUCTEURS

POUR LE SEMESTRE TERMINÉ LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2006	2005
PROGRAMMES DE L'ORGE FOURRAGÈRE – COMPTE B		
CONTRAT À PRIX FIXE		
Livraisons (en tonnes)	–	–
Produits		
Activités de couverture, montant net	1 \$	– \$
	1	–
Charges		
	–	–
Excédent net d'exploitation du programme	1 \$	– \$
OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ		
Livraisons (en tonnes)	99 801	428 010
Produits		
Escompte au titre du programme	66 \$	177 \$
Activités de couverture, montant net	1	–
Dommages-intérêts	6	3
Intérêts créditeurs nets	–	17
	73	197
Charges		
Insuffisance des rendements du compte de mise en commun par rapport au prix fixé par contrat	187	–
Activités de couverture, montant net	–	15
Intérêts débiteurs nets	12	–
Frais administratifs (note 19)	37	–
	236	15
Excédent (insuffisance) net(te) d'exploitation du programme	(163) \$	182 \$
Transfert aux participants du compte de mise en commun (note 18)	–	(39)
ORGE FOURRAGÈRE – COMPTE B – TOTAL DES PROGRAMMES (note 14)	(162) \$	143 \$

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2006	2005
Augmentations (diminutions) de l'encaisse au cours de l'exercice		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Bénéfices distribuables des comptes de mise en commun	3 153 489 \$	3 468 055 \$
Résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs	(9 577)	12 104
Programme de versement complémentaire avant livraison	35	4
Intérêts gagnés sur le solde du fonds de prévoyance ne faisant pas partie des programmes	1 601	315
Plus : éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des wagons-trémies de la CCB	2 654	2 634
Amortissement d'autres immobilisations	9 104	10 239
Réduction de valeur liée au développement des systèmes	2 436	-
Flux de trésorerie liés à l'exploitation avant variation du fonds de roulement	3 159 742	3 493 351
Variations du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs, sauf les ventes à crédit	(109 931)	(2 602)
Stocks de grain	44 002	44 116
Charges reportées et charges payées d'avance	(67 414)	(30 095)
Créditeurs et charges à payer	(9 729)	6 780
Obligations envers les agents	(127 174)	(33 918)
Obligations envers les producteurs – chèques en circulation	962	5 583
Provision pour frais de paiements aux producteurs	526	(500)
Compte spécial	(1 092)	(180)
	2 889 892	3 482 535
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Diminution des emprunts	(818 211)	(1 331 607)
	(818 211)	(1 331 607)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et aux autres activités		
Débiteurs – Programmes de vente à crédit	1 178 414	1 384 158
Acquisition d'immobilisations	(39 485)	(9 305)
Produit de la vente d'immobilisations	1 252	209
	1 140 181	1 375 062
Distributions en espèces		
Bénéfices non distribués de la campagne précédente	(386 651)	(462 321)
Bénéfices de la campagne en cours distribués avant le 31 juillet	(2 701 304)	(2 817 244)
Paiements au titre des options de paiement aux producteurs ne participant pas aux comptes de mise en commun	(123 907)	(246 425)
	(3 211 862)	(3 525 990)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-	-
Situation de la trésorerie au début	-	-
Situation de la trésorerie à la fin	- \$	- \$

ÉTAT DES FRAIS ADMINISTRATIFS

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2006	2005
Ressources humaines	37 326 \$	38 208 \$
Services de bureau	3 497	3 459
Honoraires	12 192	10 181
Services informatiques	1 634	2 549
Installations	1 905	1 745
Frais de déplacement	2 600	2 262
Publicité et promotion	1 639	1 928
Autres	1 028	838
Formation	819	546
Amortissement	9 104	10 239
Réduction de valeur liée au développement des systèmes et au matériel informatique	2 436	–
Recouvrement de frais	(2 252)	(1 965)
Total des frais administratifs (note 19)	71 928 \$	69 990 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

(montants en milliers de dollars)

1. Loi constitutive et mandat

La Commission canadienne du blé (la Commission) a été créée en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé (La Loi)*, une loi du Parlement du Canada.

Le 11 juin 1998, le projet de loi C-4 – *Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé* – prorogeait la Commission à titre de société à gouvernance partagée, sans capital-actions, avec prise d'effet le 31 décembre 1998.

La Commission a été créée afin de faire la promotion, de façon ordonnée, du commerce interprovincial et du commerce d'exportation du grain cultivé dans l'Ouest canadien. La Commission est dirigée par un conseil d'administration composé de 10 producteurs élus et de cinq membres nommés par le gouvernement. La Commission doit rendre compte de ses activités aux agriculteurs de l'Ouest canadien par l'entremise des membres élus de son conseil d'administration et au Parlement par l'entremise du ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

La Commission est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), qui exigent que la Commission fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits, des charges ainsi que sur les informations fournies sur les éventualités. Ces estimations et hypothèses sont basées sur les meilleures connaissances de la direction au sujet des événements courants et des actions que pourrait entreprendre la Commission dans le futur. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Résultats d'exploitation

Les états financiers au 31 juillet comprennent les résultats d'exploitation finaux de tous les comptes de mise en commun et de tous les programmes pour la campagne agricole terminée le 31 juillet, les activités de commercialisation étant terminées par la suite. Les résultats financiers des comptes de mise en commun et des programmes au 31 juillet sont déterminés en fonction des éléments suivants :

Produits – Les produits tirés de la vente de grain sont constatés dans les comptes au moment de l'expédition, selon la valeur définie dans le contrat de vente.

Stocks – Les stocks de grain en main au 31 juillet sont évalués en fonction du produit des ventes qui devrait finalement être obtenu au titre du produit des ventes.

Charges et produits d'exploitation directs postérieurs au 31 juillet – Une provision est constituée pour les charges et les produits d'exploitation directs enregistrés après le 31 juillet relativement à la commercialisation des stocks de grain en main au 31 juillet. Les montants, liés principalement à l'entreposage, au financement et au transport des stocks, sont comptabilisés dans le poste approprié de l'état des résultats et sont inclus dans le bilan au poste des Crédeurs et charges à payer.

Provision pour pertes sur débiteurs

Débiteurs liés à des programmes de vente à crédit – Le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs résultant de ventes effectuées en vertu du Programme de vente de céréales à crédit (PVCC) ainsi que d'un pourcentage décroissant, selon la durée de la période de remboursement du crédit, de tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA). La Commission assume les risques qui ne sont pas garantis par le gouvernement du Canada. Dans le cas des débiteurs qui résultent des ventes à crédit qui ne font pas partie du PVCC ni du MCA, la Commission peut conclure des ententes avec des banques commerciales qui assumeront les risques de crédit sans garantie.

Débiteurs liés à des ventes autres qu'à crédit – Les expéditions sont conditionnelles à la réception de lettres de crédit appropriées émises par des banques commerciales et garantissant le versement des fonds à la Commission.

Débiteurs liés à des programmes de paiement anticipé – Le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital exigible des producteurs relativement à des avances de fonds accordées en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)*, du Programme d'avance de crédit printanière (PACP), du Programme optimisé d'avance de crédit printanière (POACP) et du Programme de paiement anticipé du grain battu non récolté.

Pour ce qui est des débiteurs liés à des programmes de crédit, de ventes autres qu'à crédit ou d'avances de paiement, compte tenu des garanties et des ententes relatives à ces programmes, aucune provision n'est constituée pour parer à la possibilité que les débiteurs ne respectent pas leurs engagements. Les autres débiteurs font l'objet de contrôles et une provision pour pertes est constituée lorsque le recouvrement est jugé improbable.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Durée (en années)
Matériel informatique	1 à 6
Développement de systèmes informatiques	2 à 10
Automobiles	3
Améliorations au bâtiment et aux bureaux	3
Mobilier et matériel de bureau	10
Wagons-trémies (après août 2005)	15
Wagons-trémies (avant août 2005)	30
Bâtiment	40
Améliorations locatives	Durée du bail

Conversion des devises

Tous les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion d'actifs ou de passifs libellés en devises sont comptabilisés dans les produits au cours de la période où ils surviennent. Les emprunts qui ne sont pas libellés en dollars canadiens ni en dollars américains sont couverts au moyen de swaps de taux d'intérêt multidevises et de swaps de devises et sont convertis en dollars canadiens ou en dollars américains selon les taux prévus aux contrats de swaps. La Commission couvre ses actifs et ses passifs en dollars américains en tant que groupes, principalement en faisant correspondre les actifs en dollars américains à des passifs en dollars américains.

Les contrats de vente libellés en devises sont couverts au moyen de contrats de change à terme de gré à gré. Les contrats de change à terme de gré à gré sont convertis en dollars canadiens selon les taux qui y sont prévus. Ces montants sont comptabilisés dans les produits à titre d'ajustement aux opérations de vente sous-jacentes.

Les autres produits et charges sont convertis selon les taux quotidiens en vigueur au cours de l'exercice.

Les gains de change nets compris dans les résultats de l'exercice terminé le 31 juillet 2006 se chiffrent à 26 423 \$ (4 151 \$ en 2005).

Instruments financiers dérivés et instruments sur marchandises

Afin de gérer les risques de change, les risques de taux d'intérêt et les risques sur marchandises auxquels elle est exposée, la Commission a recours à différents types d'instruments financiers dérivés, dont des swaps, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des options. Ces instruments sont qualifiés de couvertures et utilisés uniquement aux fins de gestion des risques. Ces contrats dérivés sont entrepris conformément aux lignes directrices des politiques de gestion et de couverture des risques de la Commission, qui permettent les opérations discrétionnaires dans une certaine mesure, conformément aux limites sur les échanges prévues par les politiques. La Commission constitue une documentation en bonne et due forme concernant les objectifs et les stratégies de gestion des risques qui l'ont conduite à entreprendre l'opération de couverture et la relation entre l'élément couvert et le dérivé. La Commission évalue, lors de la mise en place de la couverture et à chaque trimestre, les instruments financiers dérivés qu'elle utilise dans ses opérations de couverture afin de déterminer s'ils sont efficaces pour compenser les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

La Commission constate les instruments financiers dérivés et les instruments sur marchandises à titre de couverture du risque sous-jacent. Les gains et les pertes sur ces contrats sont comptabilisés lorsque l'opération couverte sous-jacente est comptabilisée. Les instruments sur marchandises, bien qu'étant des couvertures économiques, ne satisfont pas aux exigences de la comptabilité de couverture. Ils sont évalués à la valeur de marché en date du bilan, et les gains et les pertes non réalisés sont présentés au poste des charges reportées et charges payées d'avance. Lorsque les gains et les pertes sont réalisés, ils sont comptabilisés dans le même compte de mise en commun ou dans le même programme d'options de paiement aux producteurs (OPP) que la vente connexe ou dans le programme d'OPP faisant l'objet de la couverture.

Les gains et les pertes réalisés et non réalisés rattachés aux instruments dérivés qui ont pris fin ou qui ont cessé d'être efficaces avant l'échéance sont constatés dans le compte de mise en commun ou dans le programme d'OPP de la période au cours de laquelle l'opération couverte sous-jacente est constatée. S'il n'est plus prévu qu'un élément couvert désigné se réalisera avant que l'instrument financier connexe ne prenne fin, les gains et pertes réalisés ou non réalisés sont constatés dans le compte de mise en commun ou dans le programme d'OPP dans lequel l'opération couverte sous-jacente devait être constatée.

Lorsqu'on change la désignation d'une couverture qui devient alors la couverture d'une autre opération, les gains et pertes découlant de la couverture antérieure, avant sa nouvelle désignation, sont seulement reportés si on prévoit que l'opération originale anticipée se réalisera comme elle a été désignée.

Les contrats de taux d'intérêt servent à gérer le risque de taux d'intérêt associé au financement de la Commission et à ses stratégies de gestion de l'actif et du passif. Les montants à payer ou à recevoir en vertu des swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie et multidevises sont constatés dans les intérêts créditeurs nets au cours de la période où ils sont versés ou reçus.

Les contrats de change sont utilisés par la Commission pour se protéger contre le risque de change découlant des ventes de grain, des OPP et des activités de financement.

Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats à terme de gré à gré et des options sont constatés dans les produits du compte de mise en commun ou du programme d'OPP dans lequel l'opération en devises connexe est effectuée. Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats de change servant à couvrir le risque de change provenant des activités de financement sont constatés dans les intérêts créditeurs nets au cours de la période où ils sont versés ou reçus.

Les contrats sur marchandises servent à prémunir la Commission contre le risque de prix provenant des ventes de grain et des OPP. Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats à terme standardisés et des contrats d'option sont constatés dans les produits du compte de mise en commun ou du programme d'OPP pour lequel la vente ou le programme d'OPP qui fait l'objet de la couverture a été effectué.

Intérêts créditeurs nets

Les intérêts créditeurs nets comprennent les intérêts créditeurs et débiteurs liés aux débiteurs et aux emprunts, aux frais bancaires, aux frais des opérations et des programmes se rapportant aux facilités d'emprunt et comprennent aussi les intérêts créditeurs gagnés sur chaque compte de mise en commun durant la période de mise en commun et jusqu'à la distribution finale des bénéfices aux producteurs.

Avantages sociaux futurs

Les employés de la Commission ont droit à certains avantages au moment de leur retraite ou de leur cessation d'emploi.

Régime de retraite – Le 1^{er} juillet 2003, la Commission a commencé à gérer son propre régime de retraite pour les employés. Auparavant, les employés participaient au *Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP)*, administré par le gouvernement du Canada. La Commission a achevé les négociations avec le gouvernement du Canada afin d'obtenir le transfert des actifs du RPRFP pour les employés qui décident de transférer leurs services passés au nouveau régime. Le transfert des actifs du RPRFP se produira dans une période ultérieure. Quand le montant du transfert sera connu, la valeur de ces actifs, des obligations au titre des prestations constituées connexes et d'autres éléments d'information seront présentés conformément aux exigences du chapitre 3461 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), intitulé « Avantages sociaux futurs ».

La Commission offre trois régimes de retraite à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées. Selon les régimes à prestations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des années de service et du revenu moyen avant la retraite. Selon le régime à cotisations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des cotisations versées et des produits de placement. Les cotisations patronales versées au régime de retraite de la CCB sont passées en charges pendant l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

Autres avantages postérieurs à l'emploi – La Commission comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes, durant les périodes au cours desquelles les employés rendent des services en échange de ces avantages. La Commission a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi de façon actuarielle selon la méthode des prestations au prorata des services et se fonde sur les meilleures estimations de la direction quant à la progression des salaires, à l'âge de départ à la retraite des employés et aux coûts des soins de santé prévus. Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les soins de santé, l'assurance-vie, la provision au titre des longs états de service, les congés de maladie inutilisés avant 1988 et les vacances inutilisées avant 1996.
- L'obligation transitoire et les gains actuariels (pertes actuarielles) sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité, qui est déterminée actuariellement à 13 ans (12 ans en 2005).
- L'amortissement des gains actuariels (pertes actuarielles) sera comptabilisé durant la période au cours de laquelle les gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) représentent en date du début de la période plus de 10 pour cent de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime, selon la plus élevée des deux.

Prises de positions récemment publiées

L'ICCA a publié le chapitre 1530 intitulé « Résultat étendu »; le chapitre 3251 intitulé « Capitaux propres »; le chapitre 3855 intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »; et le chapitre 3865 intitulé « Couvertures ». En vertu de ces nouvelles normes, la constatation de certains gains et pertes se fera dans un nouveau compte – autre résultat étendu –, ce qui permet à certains gains et pertes découlant de changements de la juste valeur d'être constatés temporairement hors de l'état des résultats, mais tout de même de façon transparente. Tous les instruments financiers, y compris les dérivés, doivent être présentés au bilan et présentés dans la plupart des cas, à leur juste valeur; et les exigences actuelles relatives à la comptabilité de couverture sont maintenues. Ces normes s'appliqueront aux états financiers annuels de la Commission à partir de l'exercice débutant le 1^{er} août 2007. La Commission évalue présentement l'effet qu'auront ces prises de positions récemment publiées sur ses états financiers.

3. Débiteurs liés à des programmes de vente à crédit

	Programme de vente de céréales à crédit	Mécanisme de crédit agroalimentaire	2006 Total	2005 Total
Montants à recevoir de clients étrangers				
Courants	– \$	81 092 \$	81 092 \$	49 887 \$
Rééchelonnés	2 643 547	–	2 643 547	3 853 730
	2 643 547	81 092	2 724 639	3 903 617
Montants à recevoir du gouvernement du Canada				
	23 891	–	23 891	23 327
	2 667 438 \$	81 092 \$	2 748 530 \$	3 926 944 \$
Risque de crédit				
Garanti par le gouvernement du Canada	2 667 438 \$	79 470 \$	2 746 908 \$	3 925 946 \$
Assumé par la CCB	–	1 622	1 622	998
	2 667 438 \$	81 092 \$	2 748 530 \$	3 926 944 \$

Les soldes des débiteurs sont classés selon les programmes de vente à crédit applicables :

Programme de vente de céréales à crédit

Les débiteurs en vertu de ce programme découlent de ventes aux pays suivants : Égypte, Haïti, Irak, Jamaïque, Pakistan, Pérou, Pologne et Russie. Du montant de 2 643 547 \$ en capital et intérêts courus exigibles de clients étrangers au 31 juillet 2006, une tranche de 1 839 794 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 1 625 834 \$ remboursable en dollars américains. Du montant de 3 853 730 \$ en capital et intérêts courus exigibles de clients étrangers au 31 juillet 2005, une tranche de 2 801 215 \$ représentait l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 2 288 388 \$ remboursable en dollars américains.

Le Pérou a payé d'avance une somme de 4 472 \$ de sa dette en août 2005, qui représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 3 743 \$ remboursable en dollars américains et correspond à près de 45 pour cent de sa dette totale. En plus, le Brésil a payé d'avance la totalité de sa dette non réglée de 30 021 \$ en février 2006, incluant les intérêts à recevoir, et l'Algérie a payé d'avance la totalité de sa dette non réglée de 98 773 \$ en juin 2006, incluant les intérêts à recevoir, qui représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 88 514 \$ remboursable en dollars américains.

Après le 31 juillet 2006, la Russie a payé d'avance la totalité de sa dette non réglée. Le 21 août 2006, un montant de 928 836 \$ a été reçu et représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 826 882 \$ remboursable en dollars américains.

En tant que membres du Club de Paris, le gouvernement du Canada et d'autres créanciers se sont périodiquement entendus pour proroger les périodes de remboursement au-delà des dates prévues initialement ou pour réduire le capital dû par un pays débiteur pour des raisons variées, dont des questions d'ordre humanitaire. Tous les membres du Club de Paris sont tenus d'accorder le même traitement au pays débiteur. En vertu des conditions acceptées par le gouvernement du Canada à titre de membre du Club de Paris, la Commission a conclu des accords visant à rééchelonner au-delà de l'échéance initiale les débiteurs de certains pays, notamment l'Égypte, Haïti, l'Irak, la Jamaïque, le Pakistan, le Pérou et la Pologne. Les conditions de ces rééchelonnements varient, échelonnant les intérêts à payer et le capital à rembourser sur des périodes de cinq à 25 ans.

En vertu de l'entente du rééchelonnement pour l'Irak, le gouvernement du Canada a payé 212 559 \$ de la dette de l'Irak en septembre 2005, ce qui représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 179 800 \$ remboursable en dollars américains. Un paiement additionnel de 212 397 \$ a été reçu du gouvernement du Canada en décembre 2005, ce qui représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 182 487 \$ remboursable en dollars américains. Un autre paiement de 132 749 \$ est dû le 31 décembre 2008, ce qui représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 117 311 \$ remboursable en dollars américains. Au total, le gouvernement du Canada paiera 80 pour cent du total de la dette rééchelonnée. Le solde restant est à payer par l'Irak.

Outre le rééchelonnement de la dette au moyen de la prorogation des périodes de remboursement, le gouvernement du Canada a accepté de réduire la dette de la Pologne envers la Commission. En vertu de ces ententes de réduction de la dette, le gouvernement du Canada verse à la Commission les montants qui autrement auraient dû être acquittés par le gouvernement débiteur. Au 31 juillet 2006, le gouvernement du Canada devait à la Commission une somme totalisant 23 891 \$ en vertu de ces ententes. De cette somme, une tranche de 10 995 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 9 716 \$ remboursable en dollars américains.

Aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée, puisque le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs en vertu de ce programme.

Mécanisme de crédit agroalimentaire

Les débiteurs en vertu de cette facilité découlent de ventes à des clients au Brésil, en Indonésie, au Mexique et au Pérou. Le solde de 81 092 \$ (en capital et intérêts courus) en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA) au 31 juillet 2006 représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 71 661 \$ remboursable en dollars américains. Le solde de 49 887 \$ (en capital et intérêts courus) au 31 juillet 2005 représentait l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 40 754 \$ remboursable en dollars américains.

Jusqu'à maintenant, aucun débiteur en vertu du MCA n'a été en défaut de paiement, et aucun solde à ce titre n'est en souffrance. Puisque la direction estime que le solde peut être recouvré en totalité, aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée.

Juste valeur

Au 31 juillet 2006, tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu de programmes de vente à crédit comportent un calendrier contractuel de modification des taux d'intérêt inférieur à 365 jours. La durée jusqu'aux dates de modification des taux de ces instruments financiers étant courte, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

Échéances

Ces débiteurs viennent à échéance comme suit :

	2006	2005
Montants exigibles :		
À moins de un an	1 440 683 \$	1 042 007 \$
Entre un an et deux ans	430 248	509 025
Entre deux ans et trois ans	653 314	533 056
Entre trois ans et quatre ans	7 377	770 889
Entre quatre ans et cinq ans	12 709	106 624
À plus de cinq ans	204 199	965 343
En souffrance	-	-
	2 748 530 \$	3 926 944 \$

4. Débiteurs liés à des programmes de paiement anticipé

	<i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	<i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i>	Programme d'avance de crédit printanière	Programme optimisé d'avance de crédit printanière	Programme d'avance pour le grain non récolté	2006 Total	2005 Total
Montants à recevoir des producteurs	140 159 \$	- \$	3 317 \$	288 364 \$	2 \$	431 842 \$	317 539 \$
Montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada	1 288	(1)	(115)	2 422	(7)	3 587	530
Montants à recevoir des (à payer aux) agents de la CCB	18 037	-	(203)	(5 194)	-	12 640	15 725
	159 484 \$	(1) \$	2 999 \$	285 592 \$	(5) \$	448 069 \$	333 794 \$

La Commission gère les programmes d'avances de fonds destinés aux producteurs de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien au nom du gouvernement du Canada.

Le gouvernement garantit le remboursement des avances accordées aux agriculteurs; ainsi, la Commission ne s'expose à aucun risque de crédit. Les charges engagées par la Commission relativement à la gestion des programmes lui sont remboursées par le gouvernement du Canada et par les producteurs participant aux programmes.

Le gouvernement du Canada a déposé la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)* en 1997 afin de fournir des liquidités aux agriculteurs sous forme d'avances de fonds accordées en fonction du grain entreposé par les agriculteurs. Ce programme a remplacé un programme précédent du gouvernement du Canada en vertu de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (LPAGP)*. Le gouvernement du Canada paie les intérêts sur les avances jusqu'à concurrence de 50 \$, et le producteur paie les intérêts sur tout montant excédant 50 \$.

Le gouvernement du Canada a lancé le Programme d'avance de crédit printanière (PACP) au printemps 2000 afin d'aider les producteurs à acquitter les coûts liés aux semis printaniers. Ce programme permet aux producteurs de recevoir jusqu'à 50 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la *LPCA*. Ce programme a été remplacé par le Programme optimisé d'avance de crédit printanière (POACP) qui a été introduit en juin 2006. Tout solde impayé à l'égard des avances faites en vertu du PACP pour les années antérieures, y compris 2005-2006, demeurera exigible en vertu du PACP.

Le gouvernement du Canada a introduit le POACP en juin 2006 afin d'augmenter l'aide aux producteurs pour supporter les coûts liés aux semis printaniers. Ce programme permet aux producteurs de recevoir jusqu'à 100 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la *LPCA*. Le POACP a remplacé le PACP antérieur et toutes les avances émises en 2006-2007 en vertu du PACP ont été incluses dans le POACP.

Le gouvernement du Canada a introduit le Programme de paiement anticipé du grain battu non récolté durant la campagne agricole 2002-2003. Ce programme fournit des liquidités aux agriculteurs qui étaient incapables d'effectuer leur récolte de grain en raison d'une tombée de neige précoce. Le programme permet aux producteurs d'obtenir jusqu'à 25 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la *LPCA*.

Les avances de fonds accordées par la Commission au cours de l'exercice en vertu de ces programmes ont totalisé 823 462 \$, soit 530 813 \$ en vertu de la *LPCA*, et 292 649 \$ en vertu du *POACP* et du *PACP*.

Les recouvrements de montants des producteurs et des sociétés céréalières pour des comptes qui avaient été déterminés irrécouvrables et qui avaient déjà été remboursés par le gouvernement du Canada en plus de l'intérêt, sont remis au gouvernement du Canada à mesure que les montants sont reçus.

À cause de la cadence des livraisons des producteurs et des remises subséquentes par l'agent à la Commission, une composante des avances à recevoir provient des agents.

5. Stocks de grain

Les stocks de grain au 31 juillet sont présentés selon la valeur qui devrait finalement être obtenue au titre du produit des ventes, comme suit :

	2006		2005	
	Tonnes	Montant	Tonnes	Montant
Blé	2 414 178	502 605 \$	2 752 083	492 078 \$
Blé dur	1 180 223	235 580	1 315 303	261 581
Orge de premier choix	165 414	28 650	231 103	44 654
Orge	112 428	16 316	208 805	28 840
	3 872 243	783 151 \$	4 507 294	827 153 \$

6. Charges reportées et charges payées d'avance

	2006	2005
Résultats nets des activités de couverture de marchandises applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs	18 606 \$	1 504 \$
Charge payée d'avance pour déplacement de stocks en position d'exportation Est	25 557	16 344
Dépôts aux comptes sur marge de marchandises	51 822	15 854
Options d'achat et de renouvellement des baux sur wagons-trémies loués	–	3 369
Actif reporté au titre du régime de retraite	9 122	1 671
Autres	2 494	1 445
	107 601 \$	40 187 \$

7. Immobilisations

	2006			2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Développement de systèmes informatiques	74 353 \$	46 281 \$	28 072 \$	68 137 \$	39 659 \$	28 478 \$
Wagons-trémies	106 544	72 110	34 434	82 768	70 353	12 415
Matériel informatique	18 643	14 162	4 481	17 592	13 642	3 950
Mobilier et matériel de bureau	5 457	4 180	1 277	5 312	3 986	1 326
Terrain, bâtiment et améliorations	10 815	7 945	2 870	8 987	7 844	1 143
Automobiles	748	183	565	561	214	347
Améliorations locatives	158	158	–	158	158	–
	216 718 \$	145 019 \$	71 699 \$	183 515 \$	135 856 \$	47 659 \$

En 1979-1980, 2 000 wagons-trémies ont été achetés par la Commission à un prix initial de 90 556 \$. De ce nombre, 217 ont été démolis et démontés et 1 783 sont encore en service. La Commission a acheté 1 663 wagons additionnels en 2005-2006 antérieurement sous bail pour un prix coûtant de 25 828 \$. De ce nombre, un wagon a été démolé et démonté et donc 1 662 sont encore en service. La Commission reçoit un remboursement pour les wagons démolis en vertu d'un contrat d'exploitation conclu avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique.

8. Emprunts

La Commission émet des titres de créance sur les marchés financiers mondiaux. Les emprunts de la Commission doivent être autorisés par le ministre des Finances. Les emprunts sont garantis de façon inconditionnelle et irrévocable par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada grâce à une garantie formelle prévue dans la *Loi sur la Commission canadienne du blé*.

Les emprunts à court terme consistent en du papier commercial émis par la Commission sur les marchés canadien, américain et européen ainsi qu'en emprunts bancaires et en billets à moyen terme dont l'échéance restante est inférieure à un an. La Commission utilise des swaps dont le montant nominal et la durée sont les mêmes que ceux des emprunts sous-jacents afin que soient convertis en dollars américains ou canadiens les montants libellés en d'autres monnaies.

Les emprunts à long terme consistent en billets émis sur le marché intérieur et l'euromarché des billets à moyen terme, dont les échéances initiales varient de un an à 15 ans. La plupart des billets à long terme de la Commission sont des titres structurés dont les intérêts sont calculés en fonction de certains indices, formules et autres points de référence du marché, et ils peuvent être rachetés par la Commission avant échéance en raison des clauses de rachat intégrées. La Commission fait usage de contrats de swaps pour réduire le risque de change et gérer le risque de taux d'intérêt liés aux emprunts à long terme. Ces contrats créent, en définitive, une obligation à taux variable semblable aux emprunts à court terme de la Commission et lui permettent de s'assurer qu'elle recevra le produit des swaps de manière à compenser les fluctuations de change et de taux d'intérêt sur les paiements de capital et d'intérêts relatifs aux billets.

	Taux d'intérêt effectif (%)	2006	2005
Emprunts à court terme	3,84 – 5,55	2 686 161 \$	3 320 681 \$
Emprunts à long terme	4,43 – 5,32	1 582 061	1 662 298
Intérêts courus	–	37 818	27 068
Total des emprunts	3,84 – 5,55	4 306 040	5 010 047
Moins les placements temporaires	4,25 – 5,29	(973 723)	(859 519)
Emprunts nets	3,84 – 5,55	3 332 317 \$	4 150 528 \$

Du montant des emprunts nets au 31 juillet 2006, une tranche de 1 972 648 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens de 1 743 238 \$ remboursables en dollars américains.

Du montant des emprunts nets au 31 juillet 2005, une tranche de 2 864 270 \$ représentait l'équivalent en dollars canadiens de 2 340 006 \$ remboursables en dollars américains.

Ces emprunts arrivent à échéance comme suit :

	2006	2005
Montants exigibles :		
à moins de un an	2 723 979 \$	3 347 748 \$
entre un an et deux ans	39 606	30 603
entre deux ans et trois ans	22 632	42 844
entre trois ans et quatre ans	173 861	24 482
entre quatre ans et cinq ans	124 476	212 759
à plus de cinq ans	1 221 486	1 351 611
	4 306 040 \$	5 010 047 \$

Compte tenu des swaps de taux d'intérêt, tous les emprunts comportent un calendrier contractuel de modification des taux d'intérêt de 365 jours ou moins. Par conséquent, la valeur comptable de ces emprunts se rapproche de leur juste valeur.

9. Crédeurs et charges à payer

	2006	2005
Crédeurs et charges à payer	131 541 \$	148 789 \$
Produits des ventes reportés	15 122	7 602
	146 663 \$	156 391 \$

10. Obligations envers les agents

	2006	2005
Grain acheté des producteurs	347 293 \$	452 309 \$
Bons au comptant reportés	34 128	56 286
	381 421 \$	508 595 \$

Grain acheté des producteurs

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, acceptent les livraisons des producteurs aux silos de collecte et leur versent un montant au nom de la Commission selon les taux d'acompte en vigueur à la date de livraison. La Commission ne règle ces achats que lorsque le grain lui est livré, soit à un terminal, soit à une minoterie. L'obligation envers les agents au titre du grain acheté des producteurs représente le montant dû par la Commission à ses agents pour le grain dans les silos de collecte ou en transit au 31 juillet, et dont la livraison à la Commission et le paiement par cette dernière seront effectués après la fin de l'exercice.

Bons au comptant reportés

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, déposent en fiducie auprès de cette dernière un montant équivalant à la valeur des bons au comptant reportés émis aux producteurs en échange du grain de la Commission. La Commission remet ces fonds aux sociétés céréalières pour qu'elles remboursent les bons au comptant reportés détenus par les producteurs et qui viennent à échéance principalement dans les premiers jours de l'année civile suivante.

11. Obligations envers les producteurs – bénéfices non distribués

Ce montant représente les bénéfices découlant des comptes de mise en commun courants au 31 juillet qui n'ont pas encore été distribués aux producteurs. Du montant des bénéfices non distribués totalisant 324 636 \$ (386 651 \$ en 2005), 75 953 \$ (néant en 2005) ont été distribués aux producteurs à titre de paiements d'ajustement le 9 août 2006 et 138 350 \$ (183 706 \$ en 2005) seront distribués à titres de paiements intermédiaires avec l'approbation du gouvernement. Le solde de 110 333 \$ (202 944 \$ en 2005) sera distribué aux producteurs à titre de paiements finaux.

12. Provision pour frais de paiements aux producteurs

Le montant de 2 266 \$ (1 741 \$ en 2005) représente le solde de la provision pour frais de paiements aux producteurs sur les comptes de mise en commun qui ont été fermés. Six ans après la fermeture de certains comptes de mise en commun, les soldes des provisions qui y sont liées peuvent être virés au compte spécial sous l'approbation du Gouverneur en conseil.

13. Compte spécial – solde net des comptes de paiements non distribués

Conformément à l'article 39 de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, le Gouverneur en conseil peut autoriser la Commission à virer dans un compte spécial les soldes non réclamés des comptes de paiements qui étaient payables à des producteurs depuis six ans ou plus. En plus de prévoir le règlement de réclamations justifiées des producteurs à l'égard de ces anciens comptes, l'article stipule également que ces fonds doivent être utilisés à des fins que le Gouverneur en conseil, selon les recommandations de la Commission, estime avantageuses pour les producteurs.

Les opérations effectuées dans le compte spécial s'établissent comme suit :

	2006	2005
Solde au début de l'exercice	3 880 \$	4 060 \$
Virements de comptes de paiements	–	657
Dépenses	(1 090)	(822)
Paiements aux producteurs relatifs à d'anciens comptes de paiements	(2)	(15)
Solde à la fin de l'exercice	2 788 \$	3 880 \$
Composition du solde à la fin de l'exercice :		
Dépenses autorisées non effectuées	488 \$	714 \$
Montants non affectés	2 300	3 166
	2 788 \$	3 880 \$

Au cours de la campagne agricole 2005-2006, une requête pour un décret en conseil a été présentée afin de transférer les soldes des comptes de paiements du blé, du blé dur et de l'orge de premier choix. Au 31 juillet 2006, ce décret en conseil n'avait pas été approuvé mais il a été approuvé le 2 novembre 2006.

Les activités des divers programmes au cours de la campagne agricole 2005-2006 se détaillent comme suit :

	Montant disponible au début	Autorisé	Utilisé	Montant disponible à la fin
Programme de développement des marchés	321 \$	– \$	(159) \$	162 \$
Institut international du Canada pour le grain				
Acquisitions d'immobilisations	207	–	(117)	90
Université de l'Alberta				
Agri-Food Discovery Place	–	500	(400)	100
Programme de bourses d'études	36	364	(388)	12
Projet sur l'identification des variétés	150	–	(26)	124
	714 \$	864 \$	(1 090) \$	488 \$

14. Fonds de prévoyance

La *Loi sur la Commission canadienne du blé* prévoit l'établissement d'un fonds de prévoyance. Ce fonds peut être alimenté de diverses manières telles que les résultats d'exploitation des programmes d'options de paiement aux producteurs ou autres sources de produits reçus au cours de l'exploitation. En vertu du *Règlement sur le fonds de réserve*, le solde du fonds ne peut excéder 50 millions de dollars. Par l'entremise d'un décret en conseil, le ministre a approuvé l'augmentation de la limite à 60 millions de dollars, pour la campagne agricole 2005-2006. Les éléments de ce fonds sont décrits ci-dessous :

Programmes d'options de paiement aux producteurs

La Commission a mis sur pied diverses possibilités de paiements à l'intention des producteurs. Les contrats à prix fixe (CPF) et les contrats sur base (CSB) offrent aux producteurs la possibilité de bloquer un prix fixe ou une cote pour la totalité ou une partie de leur grain au plus tard le 31 octobre, soit trois mois après le début de la campagne. Les producteurs touchent l'intégralité du montant qui leur revient après livraison et tarification de leur grain et ils ne sont pas admissibles à d'autres paiements provenant du compte de mise en commun. En 2005-2006, un contrat à prix quotidien (CPQ) a été introduit pour le blé. Ce contrat fonctionne de façon similaire au CPF, sauf que la période d'enregistrement se termine le 31 juillet et que le prix bloqué pour le blé reflète les cours au comptant du marché américain la journée même où on choisit de vendre le blé.

Grâce à l'option de paiement anticipé (OPA), les producteurs peuvent toucher dès la livraison du grain un plus gros pourcentage du prix final prévu, tout en restant admissibles à la participation aux gains si les produits du compte de mise en commun dépassent les prix de l'option de paiement anticipé.

Le programme de versement complémentaire avant livraison (PVCL) permet aux producteurs qui ont reçu une avance de fonds à l'automne de demander un paiement supplémentaire par tonne avant la livraison du grain. Le remboursement se fait avec les paiements subséquents versés par l'agriculteur, selon les livraisons. Les producteurs qui participent au PVCL doivent payer des frais d'administration et les excédents sont crédités au fonds de prévoyance. En 2005-2006, des escomptes de 172 \$ et des coûts de financement de 136 \$ étaient inclus dans le PVCL.

L'excédent ou le déficit découlant de l'exploitation de ces programmes est viré dans le fonds de prévoyance de manière que les résultats d'exploitation nets n'aient pas d'incidence sur les comptes de mise en commun.

Autres

Aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, les excédents d'intérêts dérivés du compte de mise en commun de l'orge fourragère ont été versés au fonds de prévoyance. Le montant viré est calculé selon une formule précise approuvée par le conseil d'administration. Cette formule permet de répartir un montant équitable des intérêts créditeurs, par tonne, au compte de mise en commun de l'orge fourragère et de réduire l'effet de distorsion de certains coûts de campagnes au cours desquelles le tonnage global au compte est anormalement bas. Conformément au traitement appliqué aux comptes de mise en commun et aux programmes d'options de paiement aux producteurs (OPP), l'excédent n'est pas affecté à un usage précis et génère des intérêts au coût d'emprunt moyen pondéré de la Commission.

Le solde du fonds de prévoyance au 31 juillet 2006 se détaille comme suit :

	Programmes d'options de paiement aux producteurs						2006 Total	2005 Total
	Blé	Blé dur	Orge de premier choix	Orge	PVCL	Autres		
Solde au début	30 738 \$	404 \$	557 \$	1 698 \$	4 \$	15 211 \$	48 612 \$	18 453 \$
Virement des comptes de mise en commun	-	-	-	-	-	789	789	2 278
Excédent (insuffisance) des OPP	(6 958)	116	140	(24)	36	-	(6 690)	27 566
Intérêts gagnés	1 010	13	18	60	-	500	1 601	315
Solde à la fin	24 790 \$	533 \$	715 \$	1 734 \$	40 \$	16 500 \$	44 312 \$	48 612 \$

15. Ajustements des stocks

Le poste Ajustements des stocks présente l'incidence en dollars, au prix initial courant, des écarts en grade et en teneur en protéines du grain livré par les producteurs par rapport au grain qui est finalement mis en vente.

Toute augmentation générale du grade de grain dans le système de manutention est présentée comme une charge dans le compte de mise en commun parce que la Commission indemnise les sociétés céréalières pour la hausse du prix initial courant provenant des activités positives de mélange de grains. Il en ressort habituellement un bénéfice global pour le compte de mise en commun dans la mesure où l'augmentation de la valeur des ventes de grain de meilleure qualité produite dans le compte excède la hausse de la valeur initiale.

Dans le cas d'une diminution du grade de grain, le contraire se produit. La valeur des ventes globales des comptes de mise en commun sera plus basse parce que la qualité du grain à vendre est inférieure à celle qui avait été indiquée et pour laquelle la Commission devra quand même faire des paiements d'ajustement intermédiaires et finaux. Cette perte est réduite en partie par le fait que les sociétés céréalières ne se font rembourser que la valeur du grain de qualité inférieure alors qu'elles ont versé au producteur le prix initial plus élevé pour le grain de qualité supérieure initialement indiqué à la livraison.

16. Autres achats de grain

Le poste Autres achats de grain se compose surtout de livraisons reçues après la date de fin de la campagne, de stocks excédentaires et de pénuries de stocks. Les livraisons reçues après la date de fin de la campagne s'expliquent par le fait que des producteurs ont livré leurs grains après la clôture de la période précédente de mise en commun. Les excédents et les pénuries surviennent quand les registres de stocks des agents de la Commission diffèrent de ceux de la Commission. Les excédents acquis et les livraisons reçues après la date de fin de la campagne sont comptabilisés comme une charge au compte de mise en commun, ce qui constitue un bénéfice pour ce compte dans la mesure où le produit final des ventes de ce grain dépasse son coût. Les pénuries doivent être réglées par les agents de la Commission au prix des exportations afin que le compte de mise en commun ne subisse pas l'effet négatif de la disparition des stocks inscrits.

17. Autres coûts directs

Le poste Autres coûts directs contient principalement les charges liées aux programmes, les commissions versées aux agents, les frais d'inspection et d'essai des grains, les wagons-trémies loués ou détenus par la Commission et les surestaries.

18. Autres produits

Le poste Autres produits est essentiellement composé des montants au titre du facteur d'ajustement du fret et du recouvrement de frais, déduits par les agents de la Commission au moment de la livraison par le producteur, qui n'ont par la suite pas été engagés par l'agent. Les frais recouverts les plus importants comprennent les déductions au titre des bons au comptant de transport ferroviaire qui proviennent du mouvement du grain à un emplacement différent des silos terminaux.

Tel qu'il en a été question à la note 14, le ministre a augmenté la limite du Fonds de prévoyance à 60 millions de dollars par l'entremise d'un décret en conseil. Avec cette nouvelle limite plus élevée, aucune partie de l'excédent généré par les programmes d'OPP a été distribuée aux participants au compte de mise en commun. En 2004-2005, 7 500 \$ avait été inclus au poste Autres produits.

19. Frais administratifs

	2006	2005
La répartition des frais s'établit comme suit :		
Blé	44 625 \$	47 508 \$
Blé dur	16 062	13 663
Orge de premier choix	5 460	6 262
Orge fourragère – Compte A	3 222	104
Orge fourragère – Compte B	475	1 675
Total des comptes de mise en commun	69 844	69 212
Programmes d'options de paiement aux producteurs	1 717	299
Comptes de paiement aux producteurs	367	479
Frais administratifs	71 928 \$	69 990 \$

Les frais administratifs, moins les frais imputables à la distribution de paiements finaux et les coûts différentiels liés aux programmes d'options de paiement (OPP), sont répartis entre les différents comptes de mise en commun en fonction du tonnage. Une nouvelle méthode a été utilisée pour la répartition des frais aux programmes d'OPP afin de mieux refléter les coûts reliés à la gestion des programmes.

20. Engagements

Location de wagons-trémies

La Commission gérait la location de wagons-trémies au nom du gouvernement du Canada, les baux étant de 25 ans et expirant en 2006. Sur les 1 750 wagons loués dans le cadre de l'entente originale, 87 wagons ont été démolis et démontés, ce qui en laisse 1 663 en service. Les frais de location jusqu'à l'expiration du contrat original sont entièrement à la charge du gouvernement du Canada et, par conséquent, ils ne sont pas déduits des comptes de mise en commun. Le total des frais associés à la location de ces wagons pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 s'est chiffré à 8 464 \$ (13 518 \$ en 2005).

Après l'expiration de ces baux en 2006, la Commission a acheté la flotte de 1 663 wagons-trémies au prix coûtant de 22 516 \$ qui représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 17 314 \$ en dollars américains. Les dates d'achat étaient du 30 décembre 2005 au 2 juillet 2006.

Entre 1991 et 1995, la Commission a acquis des options visant l'achat de 1 550 des 1 750 wagons-trémies originaux sous location du gouvernement du Canada. Le coût de ces options de 3 312 \$ qui avait été constaté dans les charges reportées et payées d'avance est maintenant capitalisé dans le coût d'acquisition des 1 663 wagons-trémies.

Contrats de location-exploitation

La Commission a conclu des contrats de location-exploitation pour des locaux et du matériel de bureau. Les contrats sont d'une durée de un an à six ans et viennent à échéance entre avril 2007 et mars 2012. La Commission peut renouveler la plupart de ces contrats pour des périodes supplémentaires de un an à trois ans. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006, le total des paiements de location relatifs aux locaux et au matériel de bureau s'est chiffré à 667 \$ (747 \$ en 2005).

Les coûts de location des locaux et du matériel de bureau sont constatés dans les frais administratifs. Les engagements en vertu de contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

	Locaux et matériel de bureau (en dollars canadiens)
2007	475
2008	154
2009	76
2010	50
après 2010	14

Contrats de location-acquisition

La Commission a fait une transition en ce qui concerne ses véhicules. Dorénavant, les véhicules ne seront plus la propriété de la Commission, ils seront loués en vertu d'un contrat de location-acquisition. Le premier ensemble de véhicules a été loué le 1^{er} août 2005 et le dernier le sera d'ici juin 2007. Ces contrats de location-acquisition sont comptabilisés en 2005-2006 en tant qu'une acquisition d'éléments d'actif (net d'amortissement cumulé) et une prise en charge d'une obligation. Les véhicules sous contrats de location-acquisition seront amortis sur leur durée économique selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les paiements futurs pour la location des véhicules jusqu'au 21 mars 2009 sont estimés à :

	Véhicules (en dollars canadiens)
2006-2007	145
2007-2008	74
2008-2009	11

Autres

La Commission a accepté de financer les activités de l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) avec un montant de base de 1 985 \$ par année jusqu'en 2008.

21. Instruments financiers dérivés et instruments sur marchandises

La Commission conclut des contrats de swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie et multidevises pour gérer ses coûts de financement et mettre en œuvre des stratégies de gestion de l'actif et du passif. Ces contrats visent à réduire le risque découlant de la fluctuation des devises et des taux d'intérêt.

La Commission conclut également des contrats de change à terme de gré à gré et des swaps de devises auprès d'institutions financières de façon à se protéger contre le risque de change découlant principalement des ventes de grain et des activités de financement.

Ces instruments financiers répondent aux conditions de la comptabilité de couverture et ne sont pas constatés dans le bilan. Au 31 juillet 2006, le montant nominal total de ces instruments financiers, tous venant à échéance ou faisant l'objet d'une renégociation de taux à moins de un an, s'établit comme suit :

	2006			2005		
	Montant nominal	Juste valeur nette	Risque de crédit	Montant nominal	Juste valeur nette	Risque de crédit
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps de taux dans une seule monnaie	929 168 \$	(8 193) \$	10 032 \$	645 779 \$	2 718 \$	9 815 \$
Swaps de taux multidevises	698 158	(71 974)	31 361	1 075 779	(13 698)	32 757
	1 627 326	(80 167)	41 393	1 721 558	(10 980)	42 572
Contrats de change						
À terme de gré à gré	1 604 746	(4 893)	14 609	1 046 171	9 106	14 091
Swaps de devises	178 938	1 359	1 359	157 014	(502)	1 756
	1 783 684	(3 534)	15 968	1 203 185	8 604	15 847
	3 411 010 \$	(83 701) \$	57 361 \$	2 924 743 \$	(2 376) \$	58 419 \$

En date des états financiers, tous les contrats de change venaient à échéance à moins d'un an. Les contrats de taux d'intérêt dont l'échéance était de moins de un an, de un an à cinq ans et de plus de cinq ans comportaient un montant nominal non réglé de 45 264 \$, de 360 575 \$ et de 1 221 487 \$, respectivement. Les taux des swaps se situaient entre 3,84 pour cent et 5,55 pour cent.

La juste valeur nette des contrats de taux d'intérêt et des contrats de change reflète la valeur actualisée nette estimative des flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux du marché actuels. Plusieurs méthodes ont été utilisées pour calculer ces valeurs, dont la méthode de la valeur actualisée nette et les cours du marché, lorsque ces derniers étaient disponibles. Les estimations de la juste valeur peuvent varier selon les hypothèses utilisées et, par conséquent, elles ne doivent pas être considérées comme des valeurs de réalisation en cas de règlement immédiat de ces instruments.

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières au cas où une contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles envers la Commission. La Commission n'est exposée au risque de crédit que sur les contrats où la juste valeur est positive. La Commission gère ce risque de crédit en ne traitant qu'avec des institutions financières dont la cote de solvabilité est conforme aux politiques en matière de gestion du risque financier approuvées par le conseil d'administration de la Commission. Pour réduire le risque de crédit associé au manquement éventuel d'une contrepartie, la Commission conclut des accords généraux de compensation. Au 31 juillet 2006, le montant nominal le plus important contracté auprès d'une institution donnée s'élevait à 1 006 220 \$ (938 262 \$ en 2005), et le risque de crédit le plus important auprès d'une institution donnée au 31 juillet 2006 s'établissait à 16 415 \$ (14 921 \$ en 2005).

Dans le cours normal des affaires, la Commission prend part à des contrats sur marchandises, incluant des contrats à terme standardisés et des options, pour le blé et l'orge sur les marchés des changes. Les contrats non réglés au 31 juillet sont présentés aux états financiers à leur juste valeur.

22. Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs se rapportent aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi offerts par la Commission.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, qui est constitué des cotisations de la Commission à ses régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées, en plus des sommes versées directement aux employés, aux bénéficiaires et aux tiers fournisseurs de services des régimes de retraite, s'est chiffré à 6 378 \$ (4 388 \$ en 2005).

Régimes de retraite

La charge de retraite de la Commission pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 se chiffre à 5 116 \$ (2 968 \$ en 2005).

Une évaluation actuarielle des régimes de retraite de la Commission est requise annuellement durant les trois premières années d'existence. L'évaluation actuarielle la plus récente fut complétée en date du 31 juillet 2005. La Commission ne peut pas fournir la pleine information sur l'obligation au titre des prestations constituées ni sur les actifs du régime pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 comme il est requis par les PCGR, puisque l'évaluation actuarielle n'est pas complète dans l'attente de l'établissement de la valeur du transfert de l'actif du régime. Les employés de la Commission ont finalisé leurs décisions de transfert, et la documentation est présentement en cours afin de faciliter le transfert final.

Actifs des régimes à prestations déterminées

Ces tableaux incluent les composantes des prestations déterminées des régimes de retraite de la Commission mais excluent la valeur du transfert provenant du RPRFP et le déficit de solvabilité de 7 452 \$ de 2004-2005 qui a été déterminé actuariellement et payé au 15 septembre 2006.

Variation de la juste valeur

	2006	2005
Solde au début	9 700 \$	5 314 \$
Rendement réel des actifs des régimes	695	802
Cotisations patronales	5 065	5 065
Cotisations salariales	1 027	1 110
Prestations et charges	(1 820)	(2 591)
Solde à la fin	14 667 \$	9 700 \$

Les pourcentages des actifs des régimes basés sur les valeurs de marché au 31 juillet sont :

Catégorie d'actifs	2006	2005
Titres de participation	58%	59%
Titres d'emprunt	36%	32%
Autres	6%	9%
Total	100%	100%

Régime à cotisations déterminées

La Commission a passé en charges 50 \$ (38 \$ en 2005) au titre de la composante des cotisations déterminées de son régime de retraite. Les salariés ont versé des cotisations de 230 \$ (186 \$ en 2005) au titre de la composante des cotisations déterminées du régime de retraite de la Commission en date du 31 juillet 2006. Les prestations versées au titre de la composante des cotisations déterminées se chiffraient à 60 \$ (17 \$ en 2005).

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La Commission évalue ses obligations au titre des prestations constituées pour les besoins de comptabilité au 31 juillet 2006. L'évaluation actuarielle la plus récente fut complétée en date du 31 juillet 2006. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 juillet 2009.

La Commission a modifié ses autres avantages postérieurs à l'emploi, modifications qui entreront en vigueur le 1^{er} août 2006. L'effet financier de ces modifications est un gain lié à la conception de régime qui a été constaté dans l'évaluation actuarielle du 31 juillet 2006.

Les tableaux qui suivent donnent des renseignements sur les avantages postérieurs à l'emploi offerts par la Commission, notamment les montants consignés au bilan et les composantes du coût des prestations nettes de l'exercice.

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées :

	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées au début	31 487 \$	26 858 \$
Cotisations salariales	–	–
Prestations versées	(1 262)	(1 420)
Coûts des services rendus de l'exercice	529	904
Intérêts débiteurs	1 422	1 655
Compression*	–	682
Compression constatée	–	(682)
Gain de compression	–	(583)
Amélioration (réduction) liée à la conception du régime**	(4 285)	–
Perte actuarielle (gain actuariel)	(2 961)	4 073
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	24 930 \$	31 487 \$

** En 2005-2006, l'obligation au titre des prestations constituées a été réduite de 4 285 \$ à la suite d'un gain résultant d'un changement à la conception du régime. Le gain sera amorti sur une période de 10 ans et déduit de l'obligation transitoire tel que l'exigent les PCGR.

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et du déficit du régime avec le passif au titre des prestations constituées :

	2006	2005
Juste valeur des actifs du régime	– \$	– \$
Obligation au titre des prestations constituées	24 930	31 487
Situation de capitalisation – déficit	(24 930)	(31 487)
Perte actuarielle nette non amortie	7 020	10 586
Obligation transitoire non amortie	2 876	7 481
Passif au titre des prestations constituées à la fin	(15 034) \$	(13 420) \$

Le passif au titre des prestations constituées inclus dans le bilan de la Commission s'établit comme suit :

	2006	2005
Passif au titre des prestations constituées au début	(13 420) \$	(10 445) \$
Coûts des services rendus de l'exercice	(529)	(904)
Intérêts débiteurs	(1 422)	(1 655)
Prestations versées	1 262	1 420
Amortissement de l'obligation transitoire	(320)	(748)
Amortissement de la perte actuarielle nette	(605)	(406)
Compression*	–	(682)
Passif au titre des prestations constituées à la fin	(15 034) \$	(13 420) \$

* En 2004-2005, la réduction du personnel a causé une compression qui a été constatée pleinement dans les charges de la Commission.

La charge de la Commission au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi se détaille comme suit :

	2006	2005
Coûts des services rendus de l'exercice	529 \$	904 \$
Intérêts débiteurs	1 422	1 655
Amortissement de l'obligation transitoire	320	748
Amortissement de la perte actuarielle	605	406
Compression	–	682
Perte actuarielle	7 020	10 586
Coût net (avant ajustements)	9 896	14 981
Ajustements – perte actuarielle	(7 020)	(10 586)
Charge totale incluse dans les frais administratifs	2 876 \$	4 395 \$

Les hypothèses moyennes pondérées à la date de mesure utilisées pour calculer l'obligation au titre des prestations de la Commission figurent dans le tableau suivant :

	2006	2005
Taux d'actualisation	5,50%	5,25%
Taux de croissance de la rémunération	3,00%	4,00%
Taux tendanciel des coûts des soins médicaux	10,00%	10,00%
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	5,00%	5,00%
Durée de la baisse du taux tendanciel des coûts des soins médicaux	5 ans	5 ans
Taux tendanciel des coûts des soins dentaires	3,00%	3,00%

Analyse de sensibilité :

Les taux tendanciels des coûts des soins médicaux/dentaires assumés ont une incidence importante sur les montants présentés. Une variation d'un point de pourcentage dans les taux assumés aurait les effets suivants en 2006 :

	Augmentation	Diminution
Obligation au titre des prestations constituées	2 619 \$	(2 110) \$
Coûts des services rendus de l'exercice et des intérêts débiteurs	226 \$	(178) \$

23. Passif éventuel

Le 13 septembre 2002, la North Dakota Wheat Commission (NDWC) et le U.S. Durum Growers Association déposaient une requête pour que soient imposés des droits compensatoires et antidumping à l'encontre des importations de blé de force roux de printemps et de blé dur canadiens. Le 3 octobre 2003, la Commission du commerce international des États-Unis a débouté la requête de blé dur à l'unanimité des quatre membres. En ce qui concerne le blé de force roux de printemps, la Commission du commerce international a statué, à deux voix contre deux, que les importations canadiennes de blé de force roux de printemps étaient préjudiciables aux producteurs américains. Par conséquent, des droits antidumping et compensatoires totalisant 14,15 pour cent ad valorem étaient en vigueur jusqu'à l'issue de certains appels lancés par la CCB. Les appels déposés devant le tribunal de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), puis renvoyés à l'agence administrative américaine compétente, se sont conclus en faveur de la Commission. Les droits compensatoires ont été réduits de 5,29 pour cent à 2,54 pour cent. Plus important encore, le 5 octobre 2005, la Commission du commerce international a statué, à quatre voix contre une, que les importations canadiennes de blé de force roux de printemps ne portaient pas préjudice aux producteurs américains. Le 12 octobre 2005, la NDWC a contesté la décision de la Commission du commerce international devant le Secrétariat de l'ALENA. Le 12 décembre 2005, le tribunal de l'ALENA a statué que le blé de force roux de printemps canadien ne serait plus assujéti aux droits à l'importation des États-Unis à partir du 2 janvier 2006.

24. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant et afin de refléter les charges de la même manière pour tous les grains. Précisément, les paiements de 2004-2005 en vertu des contrats d'entreposage des producteurs de 9 608 \$ ont été reclassés de l'État de la distribution au poste Entreposage des stocks de l'État des résultats. De plus, le rabais sur les wagons de 102 \$ consenti aux producteurs de l'année précédente a été reclassé de l'État de la distribution au poste Autres coûts directs de l'État des résultats, et au Bilan est passé des Bénéfices non distribués au poste Crédeurs et charges à payer.



GLOSSAIRE DES TERMES FINANCIERS

Contrat à terme – engagement à acheter ou à livrer une marchandise ou un instrument financier donné à une date ultérieure donnée et à un prix donné. Tout contrat à terme représente une obligation liant la société et le marché organisé où le contrat est conclu.

Contrat de change à terme – transaction au cours de laquelle une devise est achetée sur le marché au comptant et vendue simultanément sur le marché à terme, ou vice-versa.

Couverture – technique de gestion du risque utilisée pour réduire les risques de dépréciation des cours, de fluctuation des taux d'intérêt ou du cours devises par l'établissement de positions de compensation ou de réduction des risques afin de réduire l'exposition au risque à laquelle est soumise la Commission.

Échange de devises – opération de swap entre parties aux termes de laquelle sont échangés des flux de trésorerie dans une monnaie contre un montant fixe dans une autre.

Gestion du risque – ensemble des mesures d'analyse financière et des recours à divers instruments financiers destinés à contrôler et, si possible, à réduire certains types de risques.

Instrument financier dérivé – contrat ou titre qui tire principalement sa valeur de la fluctuation du cours d'un titre, d'un contrat à terme, d'un autre instrument financier ou d'un indice sous-jacent.

Juste valeur – montant estimatif de la contrepartie convenue entre deux parties sans lien de dépendance leur permettant de se porter acquéreur ou vendeur d'un instrument financier à tel ou tel moment dans le temps.

Liquidité – disposer de ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations en temps voulu.

Montant nominal – montant de référence par rapport auquel les paiements d'un produit dérivé sont calculés.

Option – contrat conférant le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise ou un instrument financier à un prix déterminé d'avance à une telle date ou durant un tel laps de temps.

Swap – entente contractuelle aux termes de laquelle deux parties conviennent d'échanger un certain nombre de paiements périodiques.

Swap de taux d'intérêt dans une seule monnaie – entente contractuelle aux termes de laquelle les parties s'entendent pour échanger des paiements à taux d'intérêt fixe contre des paiements à taux d'intérêt flottant sur la base d'un montant nominal libellé dans une seule et même monnaie. Le montant nominal de référence sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.

Swap de taux d'intérêt multidevises – entente contractuelle entre parties portant sur l'échange de paiements du principal ainsi que des intérêts fixes ou flottants, libellés dans des monnaies différentes. Le montant nominal sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.



Siège Social

423, rue Main
C.P. 816, Stn. Main
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3C 2P5
Tél. (204) 983-0239
Télec. (204) 983-3841
Telex 07-57801
Site web : www.cwb.ca

Saskatoon (Saskatchewan)

310-15, boul. Innovation
Saskatoon (Saskatchewan)
Canada S7N 2X8
Tél. (306) 975-6999
Télec. (306) 975-6966

Airdrie (Alberta)

309-800, boul. Veterans NW
C.P. 3340
Airdrie (Alberta)
Canada T4B 2B6
Tél. (403) 912-4180
Télec. (403) 912-4181

Vancouver (Colombie-Britannique)

650, édifice Marine
355, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 2G8
Tél. (604) 666-2992
Télec. (604) 666-0293
Telex 04-508862

Beijing, Chine

Bureau 708, Tour B
Beijing COFCO Plaza
8, rue Jianguomen Nei
Beijing, Chine 100005
Tél. 011-86-10-6526-3908
Télec. 011-86-10-6526-3907

Tokyo, Japon

3^{ème} étage, Toranomom n° 11, édifice Mori
6-4, Toranomom 2-chome
Minato-ku
Tokyo 105-0001, Japon
Tél. 011-81-3-3519-2288
Télec. 011-81-3-3519-2287

